



INVENTIVA S.A.

Société anonyme au capital de 2 362 802,02 euros
Siège social : 50 rue de Dijon, 21121 Daix, France
RCS Dijon 537 530 255

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2026

SOMMAIRE

1. Rapport semestriel d'activité	6
1.1 Présentation générale de l'activité	6
1.2 Evénements significatifs survenus au cours du premier semestre 2026	7
1.3 Facteurs de risques	14
1.4 Analyse des résultats	20
1.5 Analyse de la situation financière	27
2. Trésorerie et Capitaux	30
2.1 Trésorerie	30
2.2 Analyse des flux de trésorerie	33
2.3 Sources de financement attendues	36
3. Etats financiers consolidés intermédiaires resumés non audités au 30 juin 2026	39
3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	39
3.2 Comptes consolidés resumés semestriels	41
4. Autres informations	103
Tableau des délégations	103

Définitions

Dans le présent rapport financier semestriel (le « **Rapport Financier Semestriel** »), et sauf indications contraires, les termes **Inventiva** et la **Société** désignent l'ensemble de la société Inventiva S.A. dont le siège social est situé 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 537 530 255 et sa filiale détenue à 100%, Inventiva Inc., situé 10-34 44th Dr, Long Island City, 11101 New York, USA, créée en janvier 2021.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le Rapport Financier Semestriel figure dans le document d'enregistrement universel 2025 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2025** »).

Informations prospectives

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2026 contiennent des déclarations prospectives qui sont établies sur la base des convictions et des hypothèses de la Direction et sur les informations dont elle dispose à l'heure actuelle. Toutes les déclarations autres que les faits et circonstances actuels et historiques contenus dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2026, y compris les déclarations relatives à la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels futurs, ainsi qu'à sa stratégie commerciale, à ses plans et objectifs opérationnels futurs, constituent des déclarations prospectives. Dans le cadre de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2026, les mots et expressions suivants, ainsi que leur forme négative et d'autres expressions similaires, permettent d'identifier les déclarations prospectives : « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « est conçu(e) pour », « peut », « pourrait », « planifier », « sera », « serait », « potentiel », « prédire », « objectif », « devrait ».

Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les déclarations du Groupe concernant :

- Notre capacité à honorer nos obligations au titre de notre endettement ;
- Nos projets de recherche, de développement et de commercialisation de nos candidats-médicaments actuels et futurs ;
- Le calendrier, la conception, la durée, le recrutement, les coûts, le dépistage, l'inclusion et la randomisation de nos essais cliniques prévus et en cours ;
- La publication des données et résultats d'essais cliniques ainsi que les informations et enseignements susceptibles d'être tirés de nos essais cliniques prévus et en cours ;
- Le calendrier de tout dépôt prévu de demande d'autorisation relative à un nouveau médicament expérimental, ou de demandes similaires auprès d'autorités étrangères ;
- Les bénéfices attendus de nos accords de licence existants et de nos futures collaborations, notamment nos accords de licence avec Chia Tai Tianqing Pharmaceutical Group Co., Ltd. (« **CTTQ** ») et Hepalys Pharma, Inc. (« **Hepalys** »), concernant le développement clinique, les autorisations réglementaires et, en cas d'approbation, la commercialisation du lanifibranor, ainsi que l'atteinte des jalons contractuels associés et leur calendrier ;
- Notre capacité à collaborer avec succès avec nos collaborateurs actuels ou à conclure de nouvelles collaborations, ainsi qu'à satisfaire nos obligations au titre de ces accords ;
- L'utilité clinique, les bénéfices potentiels et l'acceptation du marché pour le lanifibranor ;
- Les paiements d'étapes et redevances potentiels que nous pourrions percevoir au titre de notre accord avec Biossill Inc. concernant le développement de l'odiparcil ;

- Nos capacités et notre stratégie en matière de commercialisation, marketing et fabrication ;
- Notre capacité à identifier d'autres produits ou candidats-produits présentant un potentiel commercial significatif ;
- Nos perspectives concernant la suffisance de nos ressources financières et notre capacité à poursuivre notre activité, y compris nos attentes relatives à l'obtention de financements complémentaires, à la réalisation de transactions potentielles ainsi qu'à l'atteinte de jalons et d'objectifs opérationnels ;
- Notre capacité à satisfaire, totalement ou partiellement, les conditions préalables à la réalisation de la troisième tranche du financement structuré en fonds propres pouvant atteindre 348 millions d'euros, annoncé le 14 octobre 2024 (le « **Financement Structuré** »), via l'exercice des bons T3 (tels que définis ci-après), ainsi que le calendrier de cette réalisation ;
- L'éventuel exercice par les investisseurs de nos bons de souscription et de nos bons de souscription préfinancés, y compris les titres émis ou à émettre dans le cadre du Financement Structuré et des BSA attribués aux prêteurs ;
- L'utilisation prévue du produit des opérations de financement, notamment les augmentations de capital, Certificats de Royalties, bons de souscription et l'opération de Financement, ainsi que notre capacité à respecter nos obligations au titre des accords conclus dans le cadre de ces opérations, y compris notre capacité à réaliser les tranches supplémentaires prévues par le contrat de souscription ;
- Notre capacité à attirer, fidéliser et motiver les talents clés ainsi qu'à gérer la succession des dirigeants et les changements organisationnels ;
- Les évolutions et projections relatives à nos concurrents et à notre secteur d'activité ;
- L'impact des lois et réglementations gouvernementales ;
- Les effets d'épidémies ou de pandémies sur nos activités, nos opérations ainsi que sur nos calendriers et plans de développement ;
- Nos attentes concernant notre capacité à obtenir, maintenir et faire respecter la protection de la propriété intellectuelle liée au lanifibranor ainsi que notre capacité à exercer nos activités sans porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- Nos estimations concernant l'évolution future de notre chiffre d'affaires, de nos charges, de nos besoins en capitaux et de nos besoins de financements complémentaires ;
- Les conditions défavorables dans notre secteur, l'économie mondiale ou les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les droits de douane et autres barrières commerciales, les relations commerciales internationales, les troubles politiques, les catastrophes naturelles, les conflits armés (y compris les conflits impliquant la Russie et l'Ukraine, le conflit au Moyen-Orient et le risque d'extension de celui-ci), les conflits en cours et les actes de terrorisme ; et
- Les autres risques et incertitudes, notamment ceux décrits dans la section « Facteurs de risque » du présent document ainsi que dans notre Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous invitons à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque présentés à la rubrique « Facteurs de risques » de notre Document d'Enregistrement Universel 2025 afin d'obtenir une compréhension plus complète des risques et incertitudes significatifs affectant notre activité, y compris

les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts significatifs entre nos résultats réels et ceux exprimés ou suggérés par nos déclarations prospectives.

Compte tenu de ces facteurs, nous ne pouvons garantir que les déclarations prospectives contenues dans le présent document se révéleront exactes. En outre, si ces déclarations prospectives s'avéraient inexactes, les écarts pourraient être significatifs. Compte tenu des importantes incertitudes entourant ces déclarations prospectives, celles-ci ne doivent pas être interprétées comme une garantie ou une déclaration de notre part, ou de toute autre personne, quant à la réalisation de nos objectifs et projets dans un délai déterminé, voire quant à leur réalisation tout court.

Ces déclarations prospectives reflètent uniquement nos plans, objectifs, estimations, attentes et intentions à la date du présent document. Sauf obligation légale contraire, nous ne prenons aucun engagement de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Vous devez lire le présent document ainsi que les documents auxquels il renvoie dans leur intégralité, en gardant à l'esprit que nos résultats futurs réels peuvent différer sensiblement de ceux que nous anticipons. Toutes nos déclarations prospectives sont expressément assorties des mises en garde figurant ci-dessus.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent rapport financier semestriel contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'aux marchés sur lesquels celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes. D'autres informations contenues dans le présent rapport financier semestriel sont des informations publiquement disponibles. La Société considère comme fiables l'ensemble de ces informations mais celles-ci n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Arrondi des chiffres

Certains chiffres (y compris les données exprimées en milliers ou en millions d'euros ou de dollars) et les pourcentages présentés dans le présent rapport financier semestriel ont été arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent rapport financier semestriel peuvent légèrement différer de ceux obtenus par l'addition des valeurs exactes (non arrondis) de ces mêmes chiffres.

Abréviations

Certains chiffres sont donnés en milliers d'euros et en millions d'euros, mentionnés respectivement en K€ et en M€ dans le présent rapport financier semestriel.

1. Rapport semestriel d'activité

1.1 Présentation générale de l'activité

Inventiva S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé au 50 rue de Dijon, 21121 Daix. Les états financiers consolidés de la société Inventiva comprennent Inventiva S.A. et sa filiale Inventiva Inc., créée en janvier 2021 (« **Inventiva** » ou la « **Société** »).

Les actions ordinaires d'Inventiva sont cotées sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris depuis février 2017 et les American Depositary Shares (« **ADS** ») de la Société, représentant chacune une action ordinaire sont admises à la négociation sur le Nasdaq Global Market depuis juillet 2020.

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules actives administrées par voie orale pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« **MASH** »).

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe lanifibranor pour le traitement de la MASH, une maladie hépatique chronique et progressive. En 2020, la Société a annoncé des résultats positifs de l'étude clinique de phase IIb évaluant le lanifibranor chez des patients atteints de MASH, et a indiqué que la Food and Drug Administration (« **FDA** ») des États-Unis avait accordé à la Société le statut de traitement innovant (« Breakthrough Therapy ») ainsi que la désignation Fast Track pour le développement du lanifibranor dans le traitement de la MASH. La Société a lancé l'essai pivot de phase III du lanifibranor dans la MASH (« **NATiv3** ») au second semestre 2021. En mars 2024, la Société a annoncé les résultats positifs de l'étude de Phase IIa combinant lanifibranor et empa-gliflozine chez des patients atteints de la MASH et de diabète de type 2 (« **DT2** ») (« **LEGEND** »).

Le 1^{er} avril 2025, Inventiva a annoncé la fin du recrutement des patients dans son essai clinique de phase III NATiv3, avec la randomisation du dernier patient dans la cohorte principale. La publication des résultats principaux de NATiv3 est prévue pour le quatrième trimestre 2026. Si les résultats sont positifs et sous réserve de l'accord des autorités réglementaires, la Société vise le dépôt potentiel de la demande d'autorisation de mise sur le marché (« **NDA** ») pour le lanifibranor au premier semestre 2027, en vue d'une éventuelle commercialisation en 2028.

1.2 Événements significatifs survenus au cours du premier semestre 2026

Le Document d'Enregistrement Universel 2025 présente les programmes cliniques et précliniques de la Société. Les faits marquants du premier semestre 2026 liés à ces programmes sont les suivants :

1.2.1 Gouvernance

Nominations au sein de l'équipe de direction en préparation de la publication des résultats de Phase III de lanifibranor

Le 22 avril 2026, la Société a annoncé le renforcement de son équipe de direction avec les nominations d'Axel-Sven Malkomes au poste de Directeur financier, de Susan Coles au poste de Directrice juridique et de Pamela Herbster au poste de Directrice des ressources humaines.

Ces recrutements visent à soutenir le développement de l'organisation de la Société en amont de la publication attendue des données préliminaires (« top-line results ») de l'étude NATiV3, ainsi que des éventuels dépôts réglementaires et activités de commercialisation qui pourraient s'ensuivre.

Dans le cadre de ces nominations, Jean Volatier, précédemment Directeur financier, a été nommé Vice-Président Exécutif Finance et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Nomination de trois membres indépendants au Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2026, les actionnaires ont nommé Dr Barbara Krebs-Pohl, Dr Anne Prener et Mme Camilla Soenderby en qualité d'administratrices indépendantes du Conseil d'administration, avec effet au 30 juin 2026.

Ces nominations renforcent le Conseil grâce à une expertise significative dans les domaines des biotechnologies, du développement clinique, de la commercialisation et de la gouvernance d'entreprise, afin de soutenir la poursuite du développement de lanifibranor par la Société.

Par ailleurs, Mme Annick Schwebig a démissionné du Conseil d'administration avant la tenue de l'Assemblée générale.

1.2.2 Opération combinée

Optimisation globale de la structure financière annoncée le 2 juin 2026

En juin 2026, la Société a annoncé et réalisé une opération globale de refinancement destinée à financer la poursuite du développement et la commercialisation potentielle du lanifibranor.

L'Opération Combinée comprenait trois composantes :

- (i) une Offre Equity ;
- (ii) des opérations avec la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »), les « **Opérations BEI** » ; et
- (iii) une Opération de Financement

l'« **Opération Combinée** ».

Chacune de ces composantes est décrite plus en détail ci-dessous.

Le traitement comptable de ces opérations est présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*.

(i) Offre Equity

Le 2 juin 2026, la Société a annoncé une offre portant sur 27 272 727 American Depositary Shares (« **ADS** »), chacune représentant une action ordinaire, à un prix d'offre au public de 4,40 dollars américains par ADS, soit 3,7781 euros par ADS¹ (l'« **Offre Equity** »). Le règlement-livraison est intervenu le 5 juin 2026.

L'Offre Equity a généré un produit brut total de 120,0 millions de dollars américains, soit 103,0 millions d'euros². Après déduction des frais de garantie, des commissions et des autres dépenses relatives à l'offre à la charge de la Société, d'un montant de 9,1 millions de dollars américains, soit 7,8 millions d'euros, le produit net de l'Offre Equity s'est élevé à 110,9 millions de dollars américains, soit 95,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, l'Offre Equity a donné lieu à une augmentation du capital social et de la prime d'émission à hauteur du produit net correspondant, les frais de transaction ayant été comptabilisés en diminution de la prime d'émission.

(ii) Transactions BEI

Le 1er juin 2026, correspondant à la date de conclusion des Opérations BEI, la Société a conclu avec la BEI un contrat-cadre (le « **Contrat-Cadre BEI** »), prévoyant les opérations suivantes :

- a) Remboursement des Prêts BEI existants d'un montant de 50 millions d'euros au titre du Contrat de Financement BEI du 16 mai 2022 (le « **Contrat de Financement** ») : Le 12 juin 2026 (la « **Date de Réalisation des Opérations BEI** »), la Société a remboursé par anticipation et intégralement le principal restant dû et les intérêts courus au titre du Contrat de Financement, pour un montant total de 62,2 millions d'euros. Conformément au Contrat-Cadre BEI, la BEI a renoncé aux indemnités de remboursement anticipé qui auraient autrement été exigibles au titre du Contrat de Financement.

Au 31 décembre 2025, les deux tranches des Prêts BEI, à savoir la « **Tranche A BEI** » et la « **Tranche B BEI** », répondaient à la définition de passifs financiers évalués au coût amorti conformément à IFRS 9. Les montants comptabilisés correspondants s'élevaient à :

- Principal de la Tranche A BEI, y compris les intérêts capitalisés : 27,9 millions d'euros ; et
- Principal de la Tranche B BEI, y compris les intérêts capitalisés : 17,4 millions d'euros.

À la date de conclusion des Opérations BEI, les montants correspondants comptabilisés s'établissaient comme suit :

- Principal de la Tranche A BEI, y compris les intérêts capitalisés : 27,9 millions d'euros ;
- Intérêts courus au titre de la Tranche A BEI : 2,9 millions d'euros ;
- Principal de la Tranche B BEI, y compris les intérêts capitalisés : 23,1 millions d'euros ;
- Intérêts courus au titre de la Tranche B BEI : 2,8 millions d'euros ;
- Ajustement de *catch-up* relatif aux Prêts BEI : 5,0 millions d'euros ; et

¹ Le taux de change à la date de fixation du prix, soit le 1er juin 2026, était de 1,1646 dollar américain pour un euro.

² Le taux de change à la date du règlement-livraison, soit le 5 juin 2026, était de 1,1640 dollar américain pour un euro.

- 0,5 million d'euros résultant de l'effet de désactualisation jusqu'à la Date de Réalisation des Opérations BEI.

Le traitement comptable du remboursement des Prêts BEI est présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* inclus par ailleurs dans le présent rapport.

- b) Rachat et annulation des BSA BEI Initiaux : Le 12 juin 2026, la Société a racheté et annulé l'intégralité des bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI au titre de la Tranche A BEI dans le cadre du Contrat de Financement, les « **BSA BEI Initiaux Tranche A** », ainsi que 700 000 bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI au titre de la Tranche B BEI, les « **BSA BEI Initiaux Tranche B** ». Les BSA BEI Initiaux Tranche A et les BSA BEI Initiaux Tranche B sont désignés ensemble comme les « **BSA BEI Initiaux** ». Ces BSA correspondaient à environ 22,7 millions d'actions sous-jacentes BEI et ont été rachetés pour un prix de rachat total de 50,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les BSA BEI Tranche A et BSA BEI Tranche B étaient classés en tant que passif dérivé évalué à la juste valeur par résultat, pour une valeur comptable totale de 119,4 millions d'euros, dont 74.0 millions d'euros relatifs aux BSA BEI Initiaux rachetés et annulés. Au 30 juin 2026, la juste valeur des BSA rachetés et annulés s'élevait à 66,3 millions d'euros au titre des BSA BEI Initiaux Tranche A ; et 13,7 millions d'euros au titre des BSA BEI Initiaux Tranche B. Voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport).

La variation de juste valeur comptabilisée en produits financiers au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026 s'est élevée à 68,5 millions d'euros. Voir Note 5.4 – *Charges et produits financiers* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport. Ce produit résulte principalement de la conclusion du Contrat-Cadre BEI, ayant conduit au rachat et à l'annulation des BSA BEI Initiaux pour un prix de rachat de 50,0 millions d'euros.

Le traitement comptable du rachat des BSA BEI Initiaux est présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

- c) Restructuration des BSA BEI Initiaux Tranche B restants (les « **BSA BEI Restants** ») : À la suite de l'approbation accordée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2026, la Société a annulé les BSA BEI Initiaux Tranche B restants (représentant 2 444 654 BSA, correspondant à environ 15,7 millions d'actions sous-jacentes), et a émis au profit de la BEI, le 9 juillet 2026, 15 677 573 nouveaux bons de souscription d'actions, les « **Nouveaux BSA BEI** ». Chaque Nouveau BSA BEI donne à la BEI le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Les Nouveaux BSA BEI ne comportent pas les mécanismes contractuels spécifiques de protection anti-dilutive applicables aux BSA BEI Initiaux. Les Nouveaux BSA BEI ont été émis à un prix de souscription unitaire de 0,01 euro, acquitté par la BEI par voie de compensation avec une commission d'arrangement de 0,01 euro par BSA due par la Société à la BEI au titre du Contrat-Cadre BEI. Cette émission n'a donc généré aucun produit net de trésorerie. Le prix d'exercice des Nouveaux BSA BEI a été fixé à 0,01 euro par Nouveau BSA BEI. Le 9 juillet 2026, conformément au Contrat-Cadre BEI et à la suite de l'autorisation accordée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2026, le Directeur Général de la Société a approuvé l'émission de 15 677 573 Nouveaux BSA BEI au profit de la BEI ainsi que la conclusion d'un contrat de souscription avec la BEI

encadrant cette émission. Lors de la souscription des Nouveaux BSA BEI, la BEI a irrévocablement remis à la Société, en vue de leur annulation, l'intégralité des BSA BEI Restants.

La variation de juste valeur comptabilisée en charges financières au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026 s'est élevée à 40,7 millions d'euros (voir Note 5.4 – *Charges et Produits financiers* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport).

À la suite de la restructuration réalisée, aucun passif dérivé relatif aux BSA BEI Initiaux ne subsistait au 30 juin 2026. Voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

La restructuration des BSA BEI Initiaux a donné lieu au traitement comptable présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* et dans la Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

(iii) Opération de Financement

Le 2 juin 2026, la Société a conclu un contrat de souscription avec des fonds et comptes gérés par BlackRock et Claret Capital Partners, ensemble les « **Prêteurs** », prévoyant l'émission de nouveaux instruments de dette senior garantis pour un montant total en principal engagé pouvant atteindre 130,0 millions d'euros, auquel s'ajoute une tranche additionnelle non engagée pouvant atteindre 20,0 millions d'euros, sous réserve du consentement mutuel des parties après l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor, le « **Contrat de Souscription** ». Ces opérations sont désignées ensemble comme l'« **Opération de Financement** ».

L'Opération de Financement comprend :

- La Tranche A des Prêteurs (telle que définie ci-dessous), composée de 35,0 millions d'euros d'obligations senior garanties convertibles en actions, tirée le 12 juin 2026 ;
- La Tranche B des Prêteurs (telle que définie ci-dessous), composée de 40,0 millions d'euros d'obligations senior garanties amortissables, tirée le 12 juin 2026 ;
- La Tranche C des Prêteurs, composée d'un montant maximal de 55,0 millions d'euros d'obligations senior garanties amortissables, non engagée et pouvant être tirée, à la demande de la Société, jusqu'au 15 février 2027, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions suspensives ;
- Une Tranche Additionnelle des Prêteurs pouvant atteindre 20,0 millions d'euros, non engagée et soumise au consentement mutuel des parties après l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor ; et
- Les BSA Prêteurs, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires pour une valeur notionnelle totale pouvant atteindre 9,5 millions d'euros, dont 6,75 millions d'euros au titre des Tranches A et B des Prêteurs et 2,75 millions d'euros au titre de la Tranche C des Prêteurs.

Le Contrat de Souscription inclut certaines clauses restrictives, sous réserve des exceptions usuelles, à savoir notamment des restrictions relatives à l'endettement, à l'octroi de sûretés et de garanties, au versement de dividendes et autres distributions, aux cessions d'actifs, aux fusions, aux acquisitions et

aux joint-ventures. Le Contrat de Souscription comprend également un engagement financier imposant à la Société de maintenir au moins 30,0 millions d'euros sur des comptes mis en garantie. Les obligations découlant de ce financement sont garanties par des sûretés de premier rang sur des actifs spécifiques, y compris certains droits de propriété intellectuelle, des comptes bancaires et des créances.

Une partie du produit a été utilisée pour refinancer les Prêts BEI. Voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport. Le solde est destiné à financer les activités et les programmes de recherche et développement de la Société. Voir Note 3.4 – *Principe de continuité d'exploitation* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

La réalisation de la première tranche, composée d'obligations senior garanties convertibles en actions ordinaires nouvelles, les « **Obligations Convertibles** » ou la « **Tranche A des Prêteurs** », et de la deuxième tranche, composée d'obligations senior garanties amortissables, la « **Tranche B des Prêteurs** », était subordonnée, au remboursement intégral des Prêts BEI, et à la réalisation d'une levée de fonds propres d'un montant d'au moins 90,0 millions d'euros. Cette dernière condition a été satisfaite lors de la clôture de l'Offre Equity le 5 juin 2026.

Le 12 juin 2026, la Société a tiré les deux premières tranches de l'Opération de Financement pour un montant total en principal de 75,0 millions d'euros, correspondant à un produit net de 69,6 millions d'euros :

- Tranche A des Prêteurs : La Tranche A des Prêteurs s'élève à 35,0 millions d'euros et porte intérêt à un taux fixe annuel de 9,90 %. Elle prévoit une période de paiement des seuls intérêts jusqu'au 31 décembre 2028, suivie de seize versements mensuels du principal et des intérêts, jusqu'à son échéance finale le 1er avril 2030. Les Obligations Convertibles ont une valeur nominale d'un euro chacune. Leur prix de conversion correspond à une prime de 40 %, appliquée à la plus basse des valeurs suivantes : le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant le 30 avril 2026, soit 4,6681 euros ; le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant la date d'émission des Obligations Convertibles ; ou le prix d'offre en euros par action ordinaire représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity, soit 3,7781 euros. Le prix de conversion est soumis à un minimum égal au VWAP sur 30 jours immédiatement antérieur à la date d'émission ainsi qu'au prix minimum prévu par les autorisations en vigueur de la Société. En application de la formule décrite ci-dessus, le prix de conversion a été fixé le 12 juin 2026 à 5,2893 euros par action ordinaire, correspondant à un ratio de conversion de 0,18907 action ordinaire par Obligation Convertible d'une valeur nominale d'un euro. Le ratio de conversion est soumis aux ajustements anti-dilution usuels et peut également être ajusté conformément à un mécanisme de réajustement du prix lié aux capitaux propres.
- Tranche B des Prêteurs : La Tranche B des Prêteurs s'élève à 40,0 millions d'euros et porte intérêt à un taux fixe annuel de 9,90 %, majoré d'un intérêt PIK de 2,10 %, capitalisé annuellement. Elle comporte une période initiale de paiement des seuls intérêts jusqu'au 31 mars 2027, pouvant être prolongée, au choix de la Société : jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve : de la réalisation du critère d'évaluation principal de l'essai NATiV3 ; et de la confirmation de l'exercice des bons de souscription d'actions de la troisième tranche, les « BSA T3 », émis dans le cadre du financement structuré d'un montant pouvant atteindre 348,0 millions d'euros, annoncé le 14 octobre 2024, le « **Financement Structuré** », ou de la réalisation préalable d'une levée de fonds propres

d'au moins 100,0 millions d'euros après la publication des résultats de NATiV3, ces deux conditions devant être remplies au plus tard le 15 février 2027 ; puis jusqu'au 31 décembre 2028, sous réserve de l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor, obtenue au plus tard quinze jours ouvrables avant le 31 décembre 2027. La Tranche B des Prêteurs arrive à échéance le 1er avril 2030.

Le tirage des Tranches A et B des Prêteurs a donné lieu au traitement comptable présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

Tranche C des Prêteurs et tranche additionnelle : Une tranche non engagée, la « **Tranche C des Prêteurs** », d'un montant maximal de 55,0 millions d'euros, demeure disponible pour tirage au plus tard le 15 février 2027. Elle porte intérêt à un taux fixe annuel de 8,90 %, majoré d'un intérêt PIK « payment-in-kind » de 2,10 %, capitalisé annuellement. Son tirage est soumis aux conditions suspensives suivantes : (a) l'émission préalable et intégrale des Tranches A et B des Prêteurs ; (b) le respect d'un ratio dette sur capitalisation boursière maximal de 10 %, calculé sur la base d'un VWAP sur 30 jours, la capitalisation boursière incluant les actions ordinaires et les bons de souscription préfinancés émis dans le cadre du Financement Structuré ; (c) la réalisation du critère d'évaluation composite principal de l'essai NATiV3 en cours ; et (d) la confirmation de l'exercice des BSA T3 émis par la Société le 7 mai 2025 pour un montant d'au moins 100,0 millions d'euros, l'« Exercice des BSA T3 », ou la réalisation préalable d'une levée de fonds propres d'au moins 100,0 millions d'euros. L'Opération de Financement comprend enfin une tranche additionnelle facultative d'un montant maximal de 20,0 millions d'euros, non engagée et soumise au consentement mutuel des parties après l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor.

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les conditions (b), (c) et (d) n'étaient pas remplies. En conséquence, ces tranches n'ont aucun impact financier à cette date.

Dans le cadre du Contrat de Souscription, la Société a émis, le 12 juin 2026, des bons de souscription d'actions au profit des Prêteurs, les « **BSA Prêteurs** » :

- 1 624 196 BSA Prêteurs Tranche A/B, au titre des Tranches A et B des Prêteurs, exerçables dès leur émission et représentant une valeur notionnelle totale de 6,75 millions d'euros ; et
- 661 709 BSA Prêteurs Tranche C, au titre de la Tranche C des Prêteurs, exerçables uniquement en cas de tirage futur de la Tranche C et représentant une valeur notionnelle totale de 2,75 millions d'euros.

L'émission des BSA Prêteurs a donné lieu au traitement comptable présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

Chaque BSA Prêteur donne à son porteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Le prix d'exercice a été fixé à 4,1559 euros par action ordinaire, correspondant à une prime de 10 % appliquée à la plus basse des valeurs suivantes (i) le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant le 30 avril 2026, soit 4,6681 euros, (ii) le VWAP sur 30 jours immédiatement avant la réalisation initiale des Tranches A et B des Prêteurs ; et (iii) le prix d'offre en euros par action ordinaire représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity, soit 3,7781 euros. Le ratio d'exercice est soumis aux ajustements anti-dilution usuels et peut également être ajusté,

dans certaines circonstances prévues par le Contrat de Souscription, conformément à un mécanisme de réajustement du prix lié aux capitaux propres.

Les BSA Prêteurs expireront à la première des deux dates suivantes (i) le dixième anniversaire de leur date d'émission ; ou (ii) la date de clôture effective d'une offre publique adressée directement aux actionnaires de la Société conformément aux Sections 14(d) et 14(e) du Securities Exchange Act de 1934.

1.2.3 Événements récents et perspectives

Conformément à IAS 10, Événements postérieurs à la période de reporting, la Société a évalué les transactions et événements survenus entre le 30 juin 2026 et la date à laquelle les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration, soit le 25 septembre 2026.

Finalisation de la restructuration des BSA BEI

Le 9 juillet 2026, la Société a finalisé la restructuration des BSA détenus par la BEI par l'émission de 15 677 573 Nouveaux BSA BEI et la remise ainsi que l'annulation de l'ensemble des BSA BEI Restants. Voir la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2026 inclus par ailleurs dans le présent rapport.

Nomination de Chris Benecchi au poste de Chief Operating Officer

Le 31 août 2026, la Société a annoncé la nomination de Chris Benecchi au poste de Chief Operating Officer. M. Benecchi apporte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie biopharmaceutique, notamment dans les opérations commerciales, la préparation des lancements et la stratégie d'entreprise. Il sera chargé de diriger la préparation opérationnelle de la Société à l'approche de la publication attendue des topline results de l'essai NATiV3 évaluant le lanifibranor au quatrième trimestre 2026 et de préparer une éventuelle commercialisation, sous réserve des autorisations réglementaires.

Finalisation de la dernière visite du dernier patient dans l'essai NATiV3

Le 2 septembre 2026, la Société a annoncé que le dernier patient avait finalisé sa dernière visite à 72 semaines dans le cadre de l'essai clinique NATiV3 évaluant le lanifibranor chez des patients atteints de MASH. À l'issue de la période de traitement, la Société prévoit de communiquer les topline results au cours du quatrième trimestre 2026.

1.3 Facteurs de risques

L'activité de la Société est exposée à des risques importants. Vous devez examiner attentivement toutes les informations présentées dans ce document ainsi que dans les autres documents déposés par la Société auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), y compris les facteurs de risque auxquels la Société et son secteur d'activité sont confrontés, tels que décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 et dans la Partie I, Point 3-D « Facteurs de risque » du rapport annuel de la Société sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sauf évolution décrite ci-après, la Société considère qu'aucun changement significatif n'est intervenu dans ces facteurs de risque depuis la publication de ces documents. Les facteurs de risque présentés ci-dessous mettent à jour et complètent les facteurs de risque correspondants figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 afin d'en faciliter la consultation.

Notre activité, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être gravement affectés par l'un de ces risques.

2.1.5.1 Risques liés à la recherche et la conclusion de financements et risques liés aux financements supplémentaires incertains

La Société estime qu'elle a levé les fonds nécessaires pour financer son activité jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2027, sous réserve de l'évolution de son plan d'affaires et de ses besoins opérationnels. Cependant, la Société aura besoin de fonds supplémentaires notamment, en cas de succès de son étude NATiV3 pour préparer le dossier d'autorisation de mise sur le marché, fabriquer et commercialiser lanifibranor, le cas échéant.

Les bons de souscription d'actions de la Tranche 3 du financement structuré annoncé par la Société le 14 octobre 2024, à hauteur de 116 millions d'euros, sera potentiellement disponible si le critère d'évaluation principal ou le critère d'évaluation secondaire clé de l'étude NATiV3 est atteint au plus tard le 15 juin 2027. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de financement annoncée le 2 juin 2026, la Société pourrait également bénéficier du tirage de la Tranche C pour un montant pouvant atteindre 55 millions d'euros, sous réserve du respect des conditions prévues par la documentation de financement applicable. Il n'existe toutefois aucune garantie que la Tranche C de l'Opération de Financement soit effectivement disponible ou tirée, ni que les bons de souscription d'actions de la Tranche 3 seront exercés, en tout ou partie, ni que le paiement d'un montant brut de 10 millions de dollars dû lors de la publication des Résultats Principaux Positifs (*Positive Topline Data*) au titre du Contrat de licence CTTQ³ deviendra exigible. En conséquence, une partie significative des ressources financières susceptibles de prolonger l'horizon de trésorerie de la Société repose sur des événements futurs incertains, dont certains dépendent notamment des résultats de l'étude NATiV3.

La réalisation de ces différentes hypothèses pourrait ainsi permettre à la Société de financer ses activités jusqu'au début du premier trimestre 2028.

Le financement lié à l'exercice des bons de souscription d'actions de la Tranche 3 n'interviendrait au plus tôt qu'après la publication des Résultats Principaux Positifs (*Positive Topline Data*) et reste toutefois optionnel, les porteurs des bons de souscription d'actions de la Tranche 3 (qui disposent d'un

³ Voir les principes comptables ainsi que la description du Contrat de licence CTTQ et de son avenant dans la Note 3.12 – *Produits des activités ordinaires* et la Note 19.1 – *Produits des activités ordinaires aux états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025*)

délai de quarante-cinq (45) jours calendaires pour exercer les bons de souscription d'actions de la Tranche 3 à compter de la publication par la Société des données de base annonçant que le critère d'évaluation principal ou le critère d'évaluation secondaire clé de l'étude NATiV3 est atteint).

Si aucun autre financement n'est obtenu d'ici la date à laquelle les bons de souscription d'actions de la Tranche 3 cessent d'être disponibles, la Société pourrait, même en cas de réalisation des conditions suspensives, être confrontée à un besoin de financement additionnel afin de couvrir la période comprise entre la fin du deuxième trimestre 2027 et l'exercice potentiel de cette troisième tranche dans l'hypothèse où les investisseurs n'exerceraient pas leurs bons immédiatement. Pour répondre à ses besoins de financement, la Société pourrait ainsi s'appuyer sur une combinaison d'émissions d'actions ou d'*equity linked*, de financements par endettement, la conclusion de partenariats stratégiques, de licences ou d'autres transactions.

Toutefois, la souscription d'un endettement supplémentaire pourrait entraîner une augmentation des charges financières et pourrait également conduire la Société à devoir respecter certaines clauses restrictives supplémentaires, telles que des limitations à la capacité de la Société de contracter des dettes supplémentaires ou d'effectuer certaines opérations.

De même, la conclusion d'accords de financements additionnels pourrait s'accompagner d'engagements limitant la capacité de la Société à acquérir ou à concéder des droits de propriété intellectuelle, notamment si elle doit constituer des sûretés additionnelles et accepter d'autres restrictions opérationnelles qui pourraient avoir un impact négatif sur la poursuite par la Société de ses activités.

Il est précisé que les financements complémentaires, notamment sous forme d'instruments de capital, pourront entraîner des dilutions significatives. De plus, les financements sous forme d'endettements financiers viendraient dégrader la condition financière de la Société. Le besoin et la recherche de financements supplémentaires pourraient en outre détourner la direction de la Société de ses activités quotidiennes, ce qui pourrait affecter le développement et la commercialisation future, le cas échéant, de son candidat médicament.

Dans le cadre du refinancement réalisé en juin 2026, la Société a remboursé par anticipation l'intégralité du financement précédemment conclu avec la BEI. En conséquence, le risque de refinancement lié aux échéances de remboursement prévues en décembre 2026 et janvier 2027 au titre du précédent financement BEI n'existe plus sous cette forme. Néanmoins, la Société demeure soumise aux obligations découlant de ses financements actuellement en vigueur au titre de l'Opération de Financement. Sa capacité à respecter ces obligations dépend notamment de son niveau futur de liquidité, du succès de l'étude NATiV3, et de sa capacité à accéder à des financements complémentaires dans des conditions satisfaisantes dans les délais requis, ou à simplement en obtenir.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à trouver ces financements et/ou refinancements supplémentaires à des conditions acceptables ou en temps opportun, en particulier compte tenu notamment de l'environnement généralement défavorable pour le financement des entreprises du secteur des biotechnologies, son activité, son organisation, ses résultats et son développement pourraient en être affectés, et elle pourrait notamment être contrainte de retarder, d'interrompre ses activités, le développement ou la commercialisation de tout produit approuvé, ne pas être en mesure d'étendre ses activités ou encore de tirer parti de ses opportunités commerciales comme souhaité. La Société pourrait également devoir mettre à nouveau en place un plan de réduction et de gestion de ses coûts fixes ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent, ce qui pourrait nuire à ses perspectives de croissance.

ou à ses activités commerciales, tel que cela est exposé dans le facteur de risque lié à la liquidité au paragraphe 2.1.5.3 ci-dessous.

2.1.5.2 Risques liés aux engagements et conditions attachés au financement conclu avec BlackRock et Claret

Le 2 juin 2026, la Société a conclu un financement structuré avec des fonds et comptes gérés par BlackRock et Claret Capital prévoyant un montant total brut de financement pouvant atteindre 130 millions d'euros sous forme de tranches engagées, auquel pourrait s'ajouter une tranche supplémentaire non engagée de 20 millions d'euros soumise à l'accord des parties. Ce financement comprend notamment (i) une émission de 35 millions d'euros d'obligations convertibles (Tranche A) et (ii) une émission de 40 millions d'euros d'obligations amortissables (Tranche B), toutes deux tirées en juin 2026, ainsi que (iii) une tranche supplémentaire d'obligations amortissables pouvant atteindre 55 millions d'euros (Tranche C), dont la disponibilité demeure soumise à la satisfaction de conditions spécifiques.

La documentation de financement prévoit un ensemble de déclarations, garanties, engagements et restrictions qui encadrent la conduite des activités de la Société. Ces engagements comprennent notamment des restrictions relatives à l'endettement supplémentaire, à l'octroi de sûretés (notamment certains droits de propriété intellectuelle relatifs au lanifibranor dans certaines juridictions, ainsi que des sûretés constituées sur des comptes bancaires), à certaines opérations de restructuration, de fusion ou de cession d'actifs, ainsi qu'au maintien des sûretés consenties aux prêteurs et au respect des autres obligations prévues par la documentation de financement.

La documentation de financement comprend également plusieurs engagements financiers contraignants, imposant à la Société de maintenir au moins 30,0 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sur des comptes garantis spécifiques et, à compter du 30 septembre 2026, de détenir sur des comptes bancaires situés au Luxembourg un montant égal au plus faible des deux montants suivants : (i) 75,0 millions d'euros, diminué de tout remboursement ou paiement anticipé du principal effectué en vertu de la documentation de financement, et (ii) les deux tiers du total des liquidités et équivalents de trésorerie consolidés de la Société à la date considérée.

La documentation de financement contient des cas de défauts habituels. En outre, l'incapacité à atteindre l'un des principaux critères d'évaluation de l'étude NATiV3, ou l'occurrence de toute issue réglementaire défavorable, constituerait un cas de défaut, sous réserve de mécanismes de remédiation spécifiés.

En outre, les Tranches A et B pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire si l'encours total en principal excède 10 % de la capitalisation boursière postérieure aux résultats de NATiV3.

En outre, si le montant total du principal restant dû au titre des Tranches A et B dépasse 10 % de la capitalisation boursière post-résultats, les prêteurs peuvent exiger un remboursement anticipé de la Tranche B (ce remboursement devant être appliqué à égalité entre les différentes tranches) afin de ramener le montant cumulé du principal restant dû des tranches A et B à la plus élevée des deux valeurs suivantes : 50,0 millions d'euros ou 10 % de la capitalisation boursière post-résultats.

En outre, l'accès à une part significative du financement demeure conditionné à la réalisation de certains jalons cliniques et financiers. En particulier, la Tranche C, représentant jusqu'à 55 millions d'euros de

financement supplémentaire, est disponible uniquement sous réserve, notamment (i) du respect d'un ratio dette/capitalisation boursière de 10 %, (ii) de la publication de résultats positifs de l'étude clinique de phase III NATiV3 et (iii) de l'exercice, pour au moins 100 millions d'euros, des BSA émis dans le cadre de la troisième tranche du financement structuré ou la réalisation préalable d'une levée en capital d'un montant d'au moins 100,0 millions d'euros.

Le non-respect des engagements prévus dans la documentation de financement, l'absence de satisfaction des conditions de tirage des tranches futures, ou la survenance d'un événement de défaut ou de résiliation non remédié, pourrait conduire les prêteurs à suspendre la mise à disposition des tranches non tirées, exiger le remboursement anticipé de tout ou partie des montants dus, exercer les sûretés dont ils bénéficient, ou mettre en œuvre les autres recours prévus par la documentation de financement. La Société pourrait alors être contrainte de rechercher des sources de financement alternatives, qui pourraient ne pas être disponibles ou n'être accessibles qu'à des conditions moins favorables.

La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la trésorerie, la situation financière, les activités, le développement clinique des programmes de la Société, ses perspectives et, à terme, sa capacité à poursuivre son activité.

2.1.5.3 Risque de liquidité : la Société estime pouvoir financer ses activités jusqu'à la fin du second trimestre 2027

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 166,1 millions d'euros et ses dépôts à court terme à 67,8 millions d'euros.

À la date du présent document, compte tenu du produit net de l'opération de financement annoncée le 2 juin 2026 (à l'exclusion de la Tranche C), la Société estime que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses dépôts à court terme lui permettent de financer ses activités, conformément à son plan actuel, jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2027⁴. La Société considère que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses dépôts à court terme actuels demeurent insuffisants pour couvrir l'intégralité de ses besoins opérationnels actuellement prévus sur les 12 prochains mois.

Ces événements et conditions indiquent qu'il existe une incertitude significative quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité et, par conséquent, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

Dans l'hypothèse où les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la Tranche 3 du financement structuré annoncé par la Société le 14 octobre 2024 sont exercés dans leur intégralité pour un produit brut pouvant atteindre 116,0 millions d'euros, et en supposant la réalisation intégrale de la Tranche C de l'opération de financement annoncée le 2 juin 2026, représentant un produit brut potentiel pouvant atteindre 55,0 millions d'euros, la Société estime être en mesure de financer ses activités, conformément à son plan actuel, jusqu'au début du premier trimestre 2028.

Ces estimations, qui reposent sur le plan d'affaires actuel de la Société, tiennent compte du produit net de l'opération de financement annoncée le 2 juin 2026 ainsi que la mise à disposition des bons de souscription de la Tranche 3, et excluent tout paiement d'étape potentiel à verser ou à recevoir par la Société, ainsi que toute dépense supplémentaire liée au produit candidat ou résultant de l'octroi de

⁴ Les dépôts à court terme sont classés dans la catégorie "autres actifs courants" dans l'état consolidé de la situation financière selon les normes IFRS.

licences ou de l'acquisition de produits candidats ou de technologies supplémentaires, ou de tout développement associé que la Société pourrait poursuivre. Il est possible que la Société ait fondé ces estimations sur des hypothèses incorrectes ou qu'elle modifie son plan d'affaires dans le futur et qu'elle finisse par utiliser ses ressources plus rapidement que prévu. Ces estimations pourraient être revues à la baisse en cas d'augmentation des dépenses liées aux programmes de développement, supérieures aux estimations de la Société, ou si le programme de développement de la Société progresse plus rapidement que prévu. Par ailleurs, il n'existe aucune garantie que la Tranche C de l'opération de financement annoncée le 2 juin 2026, représentant un montant pouvant atteindre 55,0 millions d'euros, puisse être tirée par la Société, ni que les bons de souscription d'actions de la Tranche 3 seront exercés, ni dans quelle mesure ils le seront, le cas échéant.

La Société devra lever des fonds supplémentaires afin d'atteindre ses objectifs à long terme pour le développement et la commercialisation potentielle du lanifibranor, conformément à son plan actuel, par le biais d'autres offres publiques ou placements privés potentiels, d'offres d'ADS dans le cadre de son programme ATM, ou d'opérations stratégiques potentielles telles que des partenariats de développement commercial et/ou des accords de licence.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir les financements nécessaires ou de réaliser les transactions envisagées, ni qu'elle pourra le faire à des conditions jugées acceptables, voire qu'elle y parvienne du tout, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses perspectives, son activité et sa situation financière. Bien que les opérations de financement récemment réalisées aient amélioré sa situation financière, l'accès futur de la Société à des capitaux supplémentaires restera soumis, notamment, aux conditions de marché et à l'intérêt des investisseurs.

2.1.5.4 Risque de dilution : l'émission d'actions nouvelles et/ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société entraînera une dilution, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société

La Société pourrait être amenée à faire appel au marché moyennant l'émission d'actions nouvelles ou d'instruments financiers donnant accès au capital pour financer tout ou partie des besoins correspondants. Il en résulterait une dilution complémentaire potentielle pour les actionnaires.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, administrateurs et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, mais également dans le cadre de son contrat de financement avec la BEI, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions ("**BSA**"), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("**BSPCE**") et des actions gratuites ("**AGA**")⁵, ce qui pourrait entraîner une dilution supplémentaire potentiellement significative pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre des accords conclus avec la BEI le 1^{er} juin 2026, destinés, entre autres, au refinancement intégral du prêt accordé par la BEI et à la rationalisation de la structure du capital de la Société, la Société a émis 15.677.573 nouveaux BSA au bénéfice de la BEI le 9 juillet 2026, en contrepartie de l'annulation par la Société de l'intégralité des BSA précédemment émis auprès de la BEI. Chaque nouveau BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société. Ces nouveaux

⁵ Présentés à la section 6.2.5 – *Synthèse des instruments dilutifs détenus par les dirigeants, administrateurs et salariés* du document d'enregistrement universel 2025 de la Société

BSA, soumis à une période de blocage de 90 jours arrivée à échéance le 30 août 2026, sont exerçables jusqu'au 4 janvier 2036.

L'exercice de tout ou partie de ces nouveaux BSA est susceptible d'entraîner une dilution supplémentaire des actionnaires existants. L'exercice intégral de ces nouveaux BSA conduirait en effet à l'émission de 15.677.573 actions nouvelles, représentant environ 6,64 % du nombre d'actions actuellement en circulation.

Au 31 août 2026, l'exercice de tous les instruments dilutifs attribués et non encore exercés, détenus par les dirigeants, administrateurs et salariés, représentant 29 816 382 actions entraînerait une dilution d'environ 11,8% sur la base d'un capital social de 2.362.802,02 euros.

De plus, l'exercice (i) de la totalité des instruments dilutifs détenus par les dirigeants, administrateurs et salariés, (ii) des nouveaux BSA émis au profit de la BEI, (iii) des bons de souscription d'actions préfinancés émis en octobre 2024, en décembre 2024 et en mai 2025 (pour un total de 61.747.112 bons de souscription d'actions préfinancés en circulation à la date des présentes qui représenteraient, s'ils étaient exercés, une émission de 61.747.112 actions supplémentaires) entraînerait une dilution de 31,6 % sur la base du capital social actuel de la Société (2.362.802,02 euros) (augmenté des actions susceptibles d'être émises au titre des instruments donnant accès au capital précités et à l'exclusion des actions résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions de la Tranche 3⁶). La Société a en outre mis en place un nouveau programme dit *At-the-Market* (ATM) en octobre 2025 permettant d'émettre et vendre à des investisseurs non sollicités ayant manifesté un intérêt, des actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares* (ADS), pour un montant brut total pouvant aller jusqu'à 100 millions de dollars. Si la Société procède à des émissions d'ADS dans le cadre de son programme ATM, cela pourrait diluer les actionnaires, réduire le prix des actions ordinaires ou des ADS, ou entraver la capacité de la Société à lever des fonds à l'avenir.

Les émissions d'actions susceptibles de résulter de l'exercice de ces instruments dilutifs pourraient être réalisées à des décotes significatives conformément aux conditions fixées par les résolutions votées lors des assemblées générales ayant statué sur les conditions d'attributions des instruments dilutifs.

Dans le cas où les fonds levés par la Société s'avéreraient insuffisants pour lui permettre de mettre en œuvre avec succès son plan de développement, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou à l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, à l'exclusion toutefois de toute émission de BSA à titre gratuit, ou à des conditions de souscription décorrélées de la valeur de marché des BSA, au profit des administrateurs conformément aux dispositions légales en vigueur et ayant fait l'objet par l'AMF d'un communiqué en date du 5 juin 2018⁷. Cela entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

⁶ A la date du présent document, les bons de souscription d'actions de la Tranche 3 représenteraient, en cas d'exercice intégral (sous réserve de conditions spécifiques) 77.333.319 actions ordinaires supplémentaires

⁷ Attribution de bons de souscription d'actions (BSA) aux administrateurs : l'AMF attire l'attention des émetteurs, 5 juin 2018

1.4 Analyse des résultats

1.4.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

	Six mois clos au	
	30-juin-26	30-juin-25
Produits opérationnels		
<i>en milliers d'euros</i>		
Chiffre d'affaires	20	4 454
Chiffre d'affaires	20	4 454
Crédit d'impôt recherche	839	1 125
Subventions	5	-
Autres	442	32
Autres produits d'exploitation	1 286	1 156
Total chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	1 305	5 610

La société a enregistré un chiffre d'affaires minimal au cours du premier semestre de 2026, contre un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros au cours des six premiers mois de 2025. Ce chiffre d'affaires est lié au Contrat de Licence CTTQ.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 0,1 million d'euros, soit 11 %, par rapport aux six mois clos le 30 juin 2025. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de 0,4 million d'euros des autres produits, liée notamment à une hausse de 0,2 million d'euros de la rétrocession des frais de gestion ADS. Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution de 0,3 million d'euros du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), reflétant une proportion plus faible de dépenses de recherche et développement éligibles.

1.4.2 Charges opérationnelles

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

	Six mois clos au	
	30-juin-26	30-juin-25
Charges opérationnelles		
<i>en milliers d'euros</i>		
Frais de recherche et développement	(46 238)	(44 890)
Marketing - Développement commercial	(2 589)	(746)
Frais généraux et administratifs	(22 247)	(14 713)
Total charges opérationnelles	(71 074)	(60 349)

L'augmentation des charges opérationnelles de 10,7 millions d'euros, soit 18 %, par rapport au premier semestre de 2025, est principalement liée à la hausse des frais généraux et administratifs, des dépenses de recherche et développement et des dépenses de marketing et de développement commercial, telles que décrites respectivement aux paragraphes 1.4.2.3 *Frais généraux et administratifs*, 1.4.2.1 *Dépenses de recherche et développement* et 1.4.2.2 *Dépenses de marketing et de développement commercial*.

1.4.2.1 Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se répartissent de la manière suivante :

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

Frais de recherche et développement <i>en milliers d'euros</i>	Six mois clos au	
	30-juin-26	30-juin-25
Etudes	(32 610)	(34 487)
Charges de personnel	(10 396)	(6 811)
Dépréciations, Amortissements et provisions	(1 216)	(1 580)
IT	(569)	(414)
Energie	(114)	(402)
Brevets	(470)	(343)
Maintenance	(51)	(177)
Consommables	(31)	(210)
Honoraires	(173)	(141)
Autres	(609)	(327)
Total frais de recherche et développement	(46 238)	(44 890)

L'augmentation des dépenses de recherche et développement de 1,3 million d'euros, soit 3 %, par rapport au six mois clos le 30 juin 2025, résulte principalement d'une hausse de 3,6 millions d'euros des charges de personnel, dont 2,3 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions (voir la Note 4.8. *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport), reflétant le renforcement de notre organisation de recherche et développement afin de soutenir l'avancement du programme de développement du lanifibranor.

Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution des amortissements, dépréciation et provisions, ainsi que par une baisse des coûts liés aux études. Les principales dépenses engagées dans le cadre de nos activités de recherche et développement au cours des six mois clos le 30 juin 2026 concernent notre unique médicament candidat, le lanifibranor, notamment dans le cadre de l'essai NATiV3 en cours, et de la finalisation des études de phase I et de phase II, comme décrit ci-dessous :

Les coûts liés au lanifibranor sur la période peuvent être répartis en deux grandes catégories :

- (i) Les coûts cliniques liés au lanifibranor incluent principalement l'essai de Phase III NATiV3 en cours, la finalisation de LEGEND et de l'étude BioEquivalence/Food Effect comme détaillé ci-dessous ; et
- (ii) les activités de développement, incluant principalement le développement pharmaceutique, les essais non cliniques et précliniques de pharmacologie et de toxicologie, ainsi que les activités de conseil réglementaire.

Les coûts liés aux activités d'essais cliniques comprennent les développements suivants au cours des six mois clos le 30 juin 2026 :

Essai de Phase III NATiV3 dans la MASH

Nous avons poursuivi la réalisation de l'essai clinique NATiV3, avec toujours des patients sous traitement au cours de la période. Suite à un nouveau amendement de protocole N°8 des soumissions réglementaires ont été réalisées. Une activité importante de nettoyage des données et de réconciliation est en cours ainsi que l'achèvement du recrutement de la cohorte d'extension en Chine en février 2026. Les autres dépenses significatives de l'étude sont la location des équipements Fibroscan, les dépenses liées à la lecture des lames de biopsie, les analyses PK, les honoraires du CEC et du DMC, les collaborations liées à l'évaluation des paramètres histologiques ainsi que les initiatives de fidélisation et de rétention des patients.

Essai de Phase IIa LEGEND

L'étude phase 2 LEGEND est en phase de finalisation et le travail au cours de la période a consisté principalement à la préparation du Trial Master File.

Études de Phase I

Les dépenses de phase I concernaient principalement l'étude de BioEquivalence/Food Effect avec le suivi des volontaires sains et la supervision de l'étude par la CRO. La période a également été marquée par des reprises des provisions pour des études clôturées

Études de Phase II

Les dépenses liées aux études de phase II clôturées concernent la reprise des provisions et les variations de taux de change sur les provisions existantes enregistrées en USD.

Autres activités de Développement :

Concernant les autres activités de développement, les coûts ont principalement porté sur les activités de développement pharmaceutique et de fabrication réalisées en vue d'une potentielle commercialisation du lanifibranor. Ils comprenaient notamment la fabrication de l'API et du produit fini, les activités de conditionnement et de distribution liées à NATiV3, les frais de consulting en matière de CMC, les activités de développement non clinique, les analyses exploratoires de biomarqueurs, les études précliniques, les démarches réglementaires et les échanges avec les autorités de santé aux États-Unis et en Europe, ainsi que le recours à des experts externes dans les fonctions cliniques, réglementaires, d'assurance qualité, de pharmacovigilance et de développement. Les activités médicales ont également connu une hausse au cours de la période.

1.4.2.2 Dépenses de marketing et de développement commercial

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

Marketing – Développement commercial	Six mois clos au	
	30-juin-26	30-juin-25
<i>en milliers d'euros</i>		
Charges de personnel	(955)	(73)
IT	(8)	(10)
Autres charges opérationnelles	(1 626)	(663)
Total dépenses de marketing et de développement commercial	(2 589)	(746)

Les dépenses de marketing et de développement commercial au cours des six premiers mois de 2026 ont augmenté de 1,8 million d'euros par rapport aux six premiers mois de 2025. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 0,9 million d'euros des charges de personnel, dont 0,5 million d'euros liés au paiement fondé sur des actions (voir la Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026) et les 0,4 million d'euros restants étant principalement attribuables aux charges patronales ; ainsi qu'à une hausse de 1,0 million d'euros des autres charges, principalement liées au développement commercial du lanifibranor.

1.4.2.3 Frais généraux et administratifs

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

Frais généraux et administratifs <i>en milliers d'euros</i>	Six mois clos au	
	30-juin-26	30-juin-25
Charges de personnel	(12 970)	(8 300)
Dépréciations, Amortissements et provisions	(190)	(124)
Assurances	(871)	(792)
IT	(39)	(55)
Honoraires	(5 219)	(3 247)
Charges support (dont taxes)	(437)	(330)
Autres frais généraux et administratifs	(2 522)	(1 866)
Total frais généraux et administratifs	(22 247)	(14 713)

Les frais généraux et administratifs au cours des six premiers mois de 2026 ont augmenté de 7,5 millions d'euros par rapport aux six premiers mois de 2025.

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 4,7 millions d'euros des charges de personnel dont 2,3 millions d'euros sont notamment liés au paiement fondé sur des actions (voir la Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 inclus par ailleurs dans le présent rapport) et les 1,6 million d'euros restants étant principalement attribuables aux charges patronales ; ainsi qu'une hausse de 2,0 millions d'euros des honoraires de conseil et une augmentation de 0,7 million d'euros des autres charges liées au développement commercial du lanifibranor.

1.4.3 Autres produits et charges opérationnels

Résultat opérationnel <i>en milliers d'euros</i>	Six mois clos au	
	30-juin-26	30-juin-25
Autres produits opérationnels	151	381
Autres charges opérationnelles	(770)	(8 583)
Autres produits et charges opérationnels	(619)	(8 202)

Pour les six premiers mois de 2026, les autres charges opérationnelles se sont élevées à 0,6 million d'euros et comprennent principalement :

- Une provision complémentaire de 0,6 million d'euros comptabilisée au titre de montants impayés dus dans le cadre d'un contrat existant (voir la Note 4.10 – *Provisions* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 inclus par ailleurs dans le présent rapport) ; et
- Des charges de restructuration s'élevant à 0,1 million d'euros.

(voir la Note 5.3 – *Autres produits et charges opérationnels* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 par ailleurs dans le présent rapport.)

Sur les six premiers mois de 2025, les autres produits d'exploitation se sont élevés à 0,4 million d'euros, correspondant à l'utilisation de la provision sur stocks pour un montant équivalent.

Sur les six premiers mois de 2025, les autres charges d'exploitation se sont élevées à 8,6 millions d'euros, en raison des dépenses de restructuration liées au Projet de réorganisation stratégique, comprenant :

- les indemnités de départ et autres coûts liés au personnel, ainsi que les honoraires de conseil associés à nos activités de restructuration pour un montant de 3,1 millions d'euros comptabilisé en provisions à court terme (voir la Note 4.10 *Provisions* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026),
- les dépenses de restructuration s'élevant à 4,2 millions d'euros, et
- les charges sans incidence sur la trésorerie liée à l'accélération de l'acquisition des actions gratuites pour un montant de 1,3 million d'euros. (voir la Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 par ailleurs dans le présent rapport.).

1.4.4 Résultat financier

Les produits et charges financiers se répartissent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Semestre clos au	
	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des équivalents de trésorerie	2 215	1 246
Gains de change	3 230	1 181
Produit financier sur décomptabilisation des Legacy EIB Warrants	68 454	-
Produit financier sur juste valeur de l'Option de conversion	1 012	-
Total produits financiers	74 910	2 427
Charge d'intérêts financiers	(14 460)	(9 716)
Ajustement de <i>catch-up</i> lié à la réévaluation de la dette EIB	(5 517)	-
Pertes de change	(669)	(3 266)
Charge financière sur réévaluation à la juste valeur des Legacy EIB Warrants	(8 569)	(102 640)
Charge financière sur la décomptabilisation de l'obligation de dénouer les EIB warrants restants	(40 744)	-
Charge financière sur juste valeur des Lenders Warrants	(3 475)	-
Charge financière sur évaluation initiale à la juste valeur du dépôt de garantie de la Tranche B des Prêteurs	(555)	-
Autres charges financières	(15)	(30)
Total charges financières	(74 004)	(115 651)
Résultat financier	907	(113 224)

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026, le produit financier net s'est élevé à 0,9 million d'euros au cours des six premiers mois de 2026, contre une perte financière de 113,2 millions d'euros au cours de la même période en 2025. Cette amélioration résulte principalement des variations de juste valeur des instruments financiers.

Au cours des six premiers mois de 2026, les charges financières comprenaient principalement :

- Des charges d'intérêts, dont :
 - o 5,7 millions d'euros correspondant aux intérêts liés au Contrat de financement, dont 2,9 millions d'euros au titre de la tranche A de la BEI et 2,8 millions d'euros au titre de la tranche B de la BEI ;
 - o 7,4 millions d'euros correspondant aux intérêts liés aux passifs au titre des certificats de Royalties, dont 1,9 million d'euros au titre des Certificats de Royalties 2023 et 5,5 millions d'euros au titre des Certificats de Royalties 2024 ;
 - o 1,3 million d'euros correspondant aux intérêts liés à l'accord de l'Opération de Financement, dont 0,6 million d'euros au titre de la tranche A des Prêteurs et 0,6 million d'euros au titre de la tranche B des Prêteurs ;
 - o 0,1 million d'euros correspondant aux intérêts résiduels liés aux prêts PGE et PPR.
- 5,5 millions d'euros liés à la réévaluation de la dette, comprenant 5,0 millions d'euros correspondant à un ajustement de rattrapage (*catch-up*) visant à refléter la révision des flux de trésorerie résultant du remboursement du prêt BEI existant et 0,5 million d'euros résultant de la désactualisation jusqu'à la Date de Réalisation BEI ;
- 8,6 millions d'euros résultant de la réévaluation des BSA BEI initiaux à la date de réalisation des transactions BEI ;
- 40,7 millions d'euros de perte de juste valeur, comprenant :

- 50,2 millions d'euros liés à la comptabilisation de la juste valeur du contrat à terme sur les Nouveaux BSA BEI (voir Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 par ailleurs dans le présent rapport), partiellement compensé par
- (9,5) millions d'euros provenant de l'extinction du passif financier dérivé suite à la décision de l'Assemblée générale d'émettre les nouveaux bons de souscription de la BEI (voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*).
- 3,5 millions d'euros liés à la variation de juste valeur des BSA des Prêteurs (voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 par ailleurs dans le présent rapport) ;
- 0,6 million d'euros liés à l'évaluation initiale à la juste valeur du dépôt de garantie de la tranche B des Prêteurs (voir Note 4.5 – *Autres actifs non courants* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 par ailleurs dans le présent rapport).
- 0,7 million d'euros des pertes de change

Au cours des six premiers mois de 2026, les produits financiers comprenaient principalement :

- 68,5 millions d'euros de variation positive de juste valeur liée aux BSA BEI existants, dont :
 - 30,0 millions d'euros liés au rachat et à l'annulation des BSA BEI initiaux ;
 - 38,5 millions d'euros liés à la restructuration des BSA BEI initiaux restants.
- 1,0 million d'euros de variation positive de juste valeur liée à l'option de conversion incorporée dans la tranche A des Prêteurs (voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 par ailleurs dans le présent rapport);
- 2,2 millions d'euros liés aux produits d'intérêts des comptes de dépôt;
- 3,2 millions d'euros de gains de change.

1.4.5 Impôts sur les sociétés

En application de la norme IAS 34, la charge d'impôt sur le résultat au titre de chaque période intermédiaire est ajustée sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Impôt courant

Étant donné que l'imputation des avantages fiscaux sur les pertes fiscales d'Inventiva S.A., à court ou moyen terme, est considérée comme peu probable en raison de la phase de croissance de la société et du taux d'imposition projeté nul au 30 juin 2026, aucun impôt courant n'a été comptabilisé à cette date pour Inventiva S.A.

Impôts différés

Inventiva SA enregistre des pertes fiscales sur les six premiers mois de 2026. Le caractère recouvrable de ces pertes n'étant pas considérée comme probable sur les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité de la Société, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre au 30 juin 2026.

1.4.6 Résultat net

La Société a enregistré une perte nette de 69,5 millions d'euros sur les six premiers mois de 2026 contre 175,9 millions d'euros pour les six premiers mois de 2025, ce qui représente une diminution de la perte nette de 106,4 millions d'euros entre les deux périodes.

1.5 Analyse de la situation financière

1.5.1 Actif courant

Actif courant <i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Clients et comptes rattachés	3 734	2 016
Créances d'impôt	3 083	2 281
Autres créances	73 021	140 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166 127	99 312
Actif courant	245 966	244 469

L'actif courant a augmenté de 1,5 millions d'euros (1 %) par rapport au 31 décembre 2025. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 66,8 millions d'euros (67 %) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée à nos activités d'investissement et de financement (voir section 2 *Trésorerie et Capitaux* du présent document). Cette augmentation a été largement compensée par une diminution de 67,8 millions d'euros des autres actifs courants, principalement liée à la clôture de dépôts à court terme auprès de Société Générale pour un montant de 71,8 millions de dollars (63,1 millions d'euros) et auprès de Crédit Agricole pour un montant de 56,5 millions de dollars (49,6 millions d'euros), partiellement compensée par l'ouverture d'un nouveau dépôt à court terme auprès de Société Générale pour un montant de 39,5 millions de dollars (34,7 millions d'euros) et d'un nouveau dépôt à court terme auprès de Crédit Agricole pour un montant de 16,4 millions de dollars (14,4 millions d'euros).

Au 30 juin 2026, les créances fiscales sont principalement constituées d'une créance de CIR d'un montant de 2,3 millions d'euros, correspondant au CIR de 2025, ainsi que d'une créance de 0,8 million d'euros au titre du CIR de 2026.

1.5.2 Actif non courant

L'actif non courant est constitué :

- Des autres actifs non courants comprenant principalement des comptes à terme à taux d'intérêt progressif ;
- Des immobilisations corporelles comprenant principalement les actifs acquis lors de la constitution de la Société et les droits d'utilisation issus de la location des Fibroscans ;
- Investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence liés à l'investissement dans Hepalys ; et
- Des immobilisations incorporelles comprenant principalement la bibliothèque de composés et de logiciels.

Actif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Immobilisations incorporelles	310	182
Immobilisations corporelles	2 360	2 979
Impôts différés actifs	197	191
Participation mise en équivalence	528	527
Autres actifs non courants	1 849	1 162
Actif non courant	5 244	5 042

Les actifs non courants ont augmenté de 0,2 million d'euros (4 %) par rapport au 31 décembre 2025, principalement en raison d'une augmentation de 0,7 million d'euros des autres actifs non courants liée à des dépôts à terme non courants, reflétant un paiement anticipé effectué au titre de la Tranche B du Contrat de financement, récupérable lors du remboursement final. Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution de 0,6 million d'euros des immobilisations corporelles, principalement attribuable à des cessions d'actifs consécutives à l'arrêt de certaines activités de recherche.

1.5.3 Capitaux propres

Capitaux propres <i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Capital	2 363	1 932
Primes d'émission	643 924	528 230
Réserves	(518 278)	(205 182)
Réserves de conversion	460	636
Résultat	(69 467)	(354 138)
Total Capitaux propres	59 002	(28 522)

Les capitaux propres ont augmenté de 87,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025, reflétant principalement les augmentations de capital réalisées au cours de la période, y compris l'Offre Equity, partiellement compensées par la perte nette de la période, qui s'est élevée à 69,5 millions d'euros.

Les variations des capitaux propres au cours des six premiers mois de 2026 sont détaillées dans la Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, ainsi que dans la section 2 – *Trésorerie et capitaux* du présent document.

1.5.4 Passif non courant

Passif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Dettes financières à long terme	53 345	27 551
Passif au titre des certificats de royalties	59 079	51 645
Instruments dérivés	13 051	119 385
Provisions pour retraites	680	755
Passif sur contrats – part long terme	126	126
Autres passifs non courants	1 339	1 193
Passif non courant	127 620	200 655

Au 30 juin 2026, les passifs non courants ont diminué de 73,0 millions d'euros (soit 36 %) par rapport au 31 décembre 2025. Cette baisse résulte principalement d'une diminution de 106,3 millions d'euros de la juste valeur des instruments dérivés liés aux bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI.

Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation de 25,8 millions d’euros de la dette à long terme, principalement liée au remboursement anticipé intégral de la dette BEI existante et à la comptabilisation d’une nouvelle dette à long terme dans le cadre de l’Opération de Financement par dette conclue avec BlackRock et Claret Capital Partners, ainsi que par une augmentation de 7,4 millions d’euros des passifs au titre des Certificats de Royalties.

1.5.5 Passif courant

Passif courant <i>en milliers d’euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Dettes financières à court terme	13 314	32 309
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 532	26 017
Provisions – part court terme	980	1 071
Autres passifs courants	15 761	17 981
Passif courant	64 588	77 378

Les passifs courants ont diminué de 12,8 millions d’euros, soit 17 %, au cours du semestre clos le 30 juin 2026 par rapport au 31 décembre 2025. Cette variation s’explique principalement par une diminution de 19,0 millions d’euros de la dette à court terme, essentiellement liée au règlement des bons de souscription préfinancés émis dans le cadre du Financement Structuré. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation de 8,5 millions d’euros des dettes fournisseurs.

2. Trésorerie et capitaux

Le présent chapitre est consacré à la présentation des informations concernant les capitaux propres, les liquidités et les sources de financement de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.1 Trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Autres équivalents de trésorerie	132 293	82 628
Liquidités	33 835	16 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166 127	99 312

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives, d'emprunts, d'accords de collaboration et de licence et de remboursements de créances de CIR. La Société continue de poursuivre ses activités de recherche et développement de ses produits candidats.

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 166,1 millions d'euros, contre 99,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 66,8 millions d'euros (67 %). (Voir section 2.2 – *Analyse des flux de trésorerie*)

La trésorerie détenue par la Société est généralement investie dans des dépôts à court terme facilement convertibles en montants de liquidités connus.

La trésorerie est utilisée pour financer les activités de l'entreprise, en particulier les dépenses de recherche et développement.

Aucune restriction ne s'applique à l'utilisation des ressources en trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.1.1 Financement par le capital

Au 30 juin 2026, le capital social s'élevait à 2 362 802,02 euros, divisé en 236 280 202 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, contre un capital social de 1 932 369,78 euros divisé en 193 236 978 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune au 31 décembre 2025.

L'augmentation de capital de 430 432 euros au premier semestre 2026 est due à l'exercice de BSA ayant donné lieu à l'émission de 2 059 386 Actions au titre des BSA T1, l'émission de 11 111 111 actions suite à l'exercice de BSA T2, à deux émissions complémentaires de 1 300 000 actions chacune à la suite de l'exercice de BSA T1 les 11 février et 23 avril 2026, ainsi qu'à l'émission de 27 272 727 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée au moyen de l'Offre Equity.

(Voir Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026).

2.1.2 Financement par emprunt bancaires et instruments de marché

<i>en milliers d'euros</i>	Dettes au 1 janvier 2026	Encaissements (+)	Intérêts capitalisés (+)	Coût de l'endettement	Intérêts payés	Remboursements (-)	Variations de juste valeur	Gain sur décomptabilisation	Décomptabilisation de l'obligation de règlement des BSA BEI Restants ⁽¹⁾	Variations de change	Dettes au 30 juin 2026
PGE SG 2020	422	-	-	8	(8)	(422)	-	-	-	-	-
PGE BPI France 2020	604	-	-	5	(5)	(604)	-	-	-	-	-
PGE CA 2020	230	-	-	2	(2)	(230)	-	-	-	-	-
PPR CA 2022	1 780	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 780
PPR SG 2022	1 780	-	-	42	(42)	-	-	-	-	-	1 780
PGE BPI France 2022	1 113	-	-	18	(18)	(223)	-	-	-	-	890
BEI Tranche A 2022	27 900	-	-	4 880	(7 781)	(25 000)	-	-	-	-	-
BEI Tranche B 2024	17 393	-	5 687	6 344	(4 424)	(25 000)	-	-	-	-	-
BlackRock-Claret Tranche A	-	21 894	-	325	(183)	-	-	-	-	-	22 035
BlackRock-Claret Tranche B	-	37 121	-	312	(209)	-	-	-	-	-	37 224
Découvert bancaire	13	(13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total emprunts bancaires	51 233	59 002	5 687	11 935	(12 671)	(51 478)	-	-	-	-	63 710
BEI Bons de souscription Tranche A	61 004	-	-	-	-	(40,624)	5,252	(25,632)	-	-	-
BEI Bons de souscription Tranche B	58 381	-	-	-	-	(9,376)	3,317	(42,822)	(9,500)	-	-
Option de conversion	-	10,588	-	-	-	-	(1,012)	-	-	-	9,576
BSA Prêteurs	-	3,784	-	-	-	-	(309)	-	-	-	3,475
Dérivés	119 385	14,371	-	-	-	(50,000)	7,249	(68,454)	(9,500)	-	13,051
Intérêts à payer sur les prêts	5 855	-	(5,687)	456	-	-	-	-	-	-	624
Certificats de Royalties 2023	13 055	-	-	1,937	-	-	-	-	-	-	14,992
Certificats de Royalties 2024	38 590	-	-	5,497	-	-	-	-	-	-	44,087
Total Certificats de Royalties	51 645	-	-	7,433	-	-	-	-	-	-	59,079
Dettes de loyer	2 771	671	-	48	-	(1,167)	-	-	-	2	2,325
Total dettes financières	230 890	74,044	-	19,873	(12,671)	(102,645)	7,249	(68,454)	(9,500)	2	138,789

⁽¹⁾ La décision de l'Assemblée Générale d'émettre les Nouveaux BSA BEI a entraîné l'extinction du passif de 9,5 millions d'euros, la comptabilisation des Nouveaux BSA BEI en capitaux propres pour un montant de 50,2 millions d'euros et la comptabilisation d'une charge financière de 40,7 millions d'euros (voir Note 1.4.4. – Résultat financier).

Au 30 juin 2026, le coût de l'endettement comprend principalement les charges d'intérêts des emprunts bancaires et des certificats de royalties, calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi qu'un ajustement de *catch-up* lié à la réévaluation du Prêt BEI afin de refléter la révision des flux de trésorerie résultant de son remboursement anticipé (voir Note 1.4.4. – Résultat financier).

Au 30 juin 2026, dans le cadre de la transaction de Financement, la valeur comptable des nouveaux financements accordés par BlackRock et Claret s'élevait à 59,3 millions d'euros, comprenant 22,0 millions d'euros au titre de la Tranche A des Prêteurs et 37,2 millions d'euros au titre de la Tranche B des Prêteurs. Ces montants reflètent leur comptabilisation initiale à la juste valeur et leur évaluation ultérieure au coût amorti. L'option de conversion incorporée dans la Tranche A des Prêteurs a été comptabilisée au passif à la juste valeur de 10,6 millions d'euros, réévaluée à la juste valeur de 9,6 millions d'euros au 30 juin 2026. (voir Note 4.9 – Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport).

L'échéancier de la dette financière au 30 juin 2026 est le suivant :

30/06/2026

<i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans	Dette financière au bilan au 30 juin 2026
Emprunts bancaires	10 716	34 070	18 924	-	63 710
Instruments dérivés	-	13 051	-	-	13 051
Intérêts courus non échus sur emprunts	624	-	-	-	624
Dettes de loyer	1 974	351	-	-	2 325
Passif au titre des certificats de royalties	-	5 860	15 257	37 961	59 079
Total dettes financières	13 314	53 332	34 182	37 961	138 789

2.1.3 Financement par les crédits d'impôts recherche

Grâce à son statut de petite et moyenne entreprise européenne (« **PME** »), la Société reçoit le versement du CIR l'année suivant l'exercice ayant supporté lesdites dépenses de recherche. En conséquence, les flux de trésorerie relatifs au CIR sur un exercice donné correspond au montant du CIR calculé sur les dépenses éligibles supportées pendant l'exercice précédent.

L'évolution du CIR sur les semestres clos les 30 juin 2026 et 30 juin 2025 se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Impact résultat CIR	839	1 125
Impact trésorerie du CIR	-	4 915

Le produit lié au crédit d'impôt recherche (CIR) pour les six premiers mois de 2026 s'élève à 0,8 million d'euros, correspondant au CIR d'Inventiva S.A.

2.2 Analyse des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie de la Société pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 30 juin 2026 :

Flux de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(45 438)	(53 725)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	63 819	(24 799)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	47 699	104 780
Variation de la trésorerie	66 079	26 257

Au cours des six premiers mois de 2026 et de 2025, nos principaux besoins de financement ont concerné nos activités opérationnelles, y compris les besoins en fonds de roulement.

La trésorerie nette utilisée dans les activités opérationnelles s'est élevée à 45,4 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 53,7 millions d'euros au premier semestre 2025. Ces sorties nettes de trésorerie résultaient principalement des activités opérationnelles planifiées liées au programme de développement du lanifibranor.

Sur la même période, la trésorerie nette générée par les activités d'investissement se sont élevés à 63,8 millions d'euros et 24,8 millions d'euros, respectivement. L'incidence nette sur la trésorerie est liée à l'échéance de dépôts à court terme.

Enfin, la trésorerie nette générée par les activités de financement s'est élevée à 47,7 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 104,8 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le détail de ces variations est présenté dans les sections ci-dessous.

2.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net de la période	(69 467)	(175 882)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dépréciations, Amortissements et provisions	1 554	4 109
Valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles sorties	186	14
Impôts différés et impôts courants	(124)	(571)
Crédits d'impôt	(839)	(1 125)
Coût de l'endettement financier	19 874	9 598
Paielements fondés sur les actions	11 753	8 009
Quote-part des pertes (bénéfices) des entreprises mises en équivalence	172	220
Pertes / (gains) de change latents	(819)	908
Variation de juste valeur par le résultat	(16 130)	102 640
Autres	(626)	-
Marge brute d'autofinancement	(54 467)	(52 080)
Diminution / (augmentation) des créances d'exploitation et diverses	(299)	(14 491)
Diminution / (augmentation) des dettes d'exploitation et diverses	6 292	8 438
Crédit d'impôt reçu	-	4 915
Autres	3 036	(507)
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	9 029	(1 645)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	(45 438)	(53 725)

La trésorerie nette utilisée dans les activités opérationnelles s'est élevée à 45,4 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 53,7 millions d'euros sur la même période en 2025. Ces sorties nettes de trésorerie résultaient principalement de nos activités opérationnelles planifiées liées à notre programme de développement du lanifibranor.

2.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les principaux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au cours des périodes présentées sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(168)	(57)
Variation nette des comptes à termes courants	63 987	(24 742)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	63 819	(24 799)

Les flux nets de trésorerie générés par les activités d'investissement se sont élevés à 63,8 millions d'euros au titre des six mois clos le 30 juin 2026, contre des flux nets de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement de 24,8 millions d'euros au titre des six mois clos le 30 juin 2025. Cette variation s'explique principalement par l'évolution des placements à court terme entre les deux périodes.

2.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Augmentation de capital	103 197	57 370
Frais lié à l'augmentation de capital	(8 205)	(7 519)
Souscription d'emprunts	68 338	-
Emission de bons de souscriptions d'actions préfinancés	(303)	58 206
Rachat de BSA préfinancés	(50 000)	
Remboursement d'emprunts	(51 491)	(1 791)
Remboursement des dettes de loyer	(1 167)	(1 317)
Intérêts versés	(12 671)	(168)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	47 699	104 780

Au cours des six premiers mois de 2026, la trésorerie nette générée par les activités de financement s'est élevée à 47,7 millions d'euros, comme décrit ci-dessous, contre 104,8 millions d'euros au cours des six premiers mois de 2025. Au cours des six premiers mois de 2025, la trésorerie nette générée par les activités de financement provenait principalement de la réception de la deuxième tranche du Financement Structuré en mai 2025, représentant un produit brut total de 115,6 millions d'euros, soit un produit net de 108,0 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement comprenaient :

- 103,0 millions d'euros de produit brut levé dans le cadre de l'Offre Equity, qui, après déduction de 7,8 millions d'euros de frais de transaction, a généré un produit net de 95,3 millions d'euros;
- 0,2 million d'euros encaissé au titre de l'exercice des BSA T1 et des BSA T2 émis dans le cadre du Financement Structuré.

Ces entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont été partiellement compensées par :

- 50,0 millions d’euros au titre du rachat des BSA BEI Initiaux ;
- Le remboursement de 50,0 millions d’euros du Prêt BEI au titre du Contrat de Financement ;
- Le remboursement de 1,5 million d’euros au titre des prêts garantis par l’État (« **PGE** ») et des prêts accordés par Bpifrance (« **BPI** ») ;
- 12,7 millions d’euros d’intérêts versés, principalement au titre du Prêt BEI existant conclu dans le cadre du Contrat de Financement ; et
- 0,4 million d’euros de frais de transaction engagés au titre de la précédente offre au public d’American Depositary Shares (« **ADS** »).

Voir Note 4.8 – *Capitaux propres* et Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

2.3 Sources de financement attendues

Depuis notre création, nous avons financé notre croissance par des augmentations de capital successives, des dettes, des accords de collaboration et de licence et des remboursements de créances de Crédit d’Impôt Recherche français (« **CIR** »). Nous poursuivons nos activités de recherche et de développement pour la lanifibranor.

Nous avons enregistré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs depuis notre création en raison de la nature innovante des produits candidats que nous développons, y compris celui que nous continuons de développer, qui nécessite une phase de recherche et de développement s'étendant sur plusieurs années. Nous ne prévoyons pas de générer des revenus de ventes de nos produits dans un avenir proche. Les phases de développement clinique des produits de l'industrie biopharmaceutique nécessitant des investissements croissants, nos besoins de financement continueront d'augmenter au fur et à mesure que les essais cliniques sur le lanifibranor progresseront.

Au 30 juin 2026, nous disposions de trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 166,1 millions d’euros. Ils sont composés de trésorerie et de comptes de dépôt à court terme liquides et facilement convertibles dans un délai de 3 mois sans pénalité ou risque de changement de valeur (Note 4.7 – *Trésorerie et équivalents de trésorerie*) et 67,8 millions d’euros de dépôts à court terme convertibles dans un délai supérieur à 3 mois (Note 4.6 – *Clients, créances d’impôts et autres actifs courants*) dont 30,0 millions d’euros devant être maintenus sous cette forme afin de respecter la clause de trésorerie minimale prévue dans le cadre de l’Opération de Financement (Note 4.6 – *Clients, créances d’impôts et autres actifs courants*)

À la date d’autorisation de publication des présents états financiers consolidés semestriels résumés non audités, sur la base de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie existants ainsi que de nos dépôts à court terme, hors montant maintenu afin de respecter la clause de trésorerie minimale, nous estimons disposer de ressources suffisantes pour financer nos activités telles qu’actuellement planifiées jusqu’à la fin du deuxième trimestre 2027.

En conséquence, notre niveau actuel de trésorerie et d’équivalents de trésorerie ne sera pas suffisant pour couvrir nos besoins d’exploitation pendant au moins les douze prochains mois. Ces événements et circonstances indiquent l’existence d’une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur notre capacité à poursuivre notre exploitation. Dès lors, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser nos actifs et d’honorer nos passifs dans le cours normal de nos activités.

Si les BSA T3 émis dans le cadre de notre Financement Structuré étaient exercés intégralement pour un produit brut pouvant atteindre environ 116,0 millions d’euros et si la Tranche C de l’Opération de

Financement par dette était mise à disposition pour un montant brut pouvant atteindre 55,0 millions d'euros, nous estimons que ces financements additionnels potentiels nous permettraient de financer nos activités jusqu'au début du premier trimestre 2028.

Ces estimations reposent sur notre plan d'affaires actuel, tiennent compte du produit net de l'Opération Combinée annoncée le 2 juin 2026, ainsi que de la disponibilité des bons de souscription T3 et excluent tout paiement potentiel à recevoir ou à verser ainsi que toute dépense supplémentaire liée au candidat médicament ou résultant d'un éventuel accord de licence ou d'acquisition de produits candidats médicaments ou de technologies complémentaires, ou encore de tout développement associé que nous pourrions entreprendre. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui pourraient s'avérer inexactes, nous pourrions modifier notre plan d'affaires à l'avenir et être amenés à consommer nos ressources plus rapidement qu'anticipé. La durée couverte par ces estimations pourrait être réduite en cas d'augmentation des dépenses liées au programme de développement au-delà de nos prévisions ou de modification du calendrier attendu de ce programme. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exercice effectif des BSA T3 ni quant à la mise à disposition de la Tranche C, ni sur leur montant éventuel.

Nous devons lever des fonds supplémentaires pour soutenir nos activités ainsi que nos programmes de recherche et de développement tels qu'envisagés actuellement, à travers :

- des émissions potentielles d'ADS dans le cadre de son programme ATM existant ;
- d'autres offres publiques ou privées potentielles ; et
- des transactions stratégiques potentielles telles que des partenariats de développement commercial et/ou d'autres accords de développement commercial.

Nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure d'obtenir les financements nécessaires ou de réaliser une quelconque transaction, par l'un des moyens mentionnés ci-dessus, ni par tout autre moyen, dans des délais raisonnables, à des conditions acceptables, ou même de manière certaine. En cas d'impossibilité d'obtenir un financement dans les délais requis, nous pourrions être contraint de réduire, reporter ou abandonner significativement un ou plusieurs de nos programmes de recherche ou de développement, ou encore de renoncer à la commercialisation de tout produit approuvé, voire de limiter notre capacité à étendre nos opérations ou à saisir des opportunités commerciales, ce qui nuirait à nos perspectives et à notre activité.

Si nous ne sommes pas en mesure de poursuivre notre activité selon le principe de continuité d'exploitation, nous pourrions être amenés à céder des actifs et à en retirer un produit inférieur à leur valeur comptable dans nos états financiers. Nous pourrions également décider de cesser nos activités ou de demander la protection des lois sur les faillites. Dans chacune de ces situations, il est probable que les investisseurs perdent tout ou partie de leur investissement. Si un doute substantiel persiste quant à notre capacité à poursuivre notre exploitation, les investisseurs ou autres sources de financement pourraient refuser de nous apporter des fonds à des conditions commercialement raisonnables, voire ne pas nous financer du tout.

Les états financiers consolidés résumés non audités pour le semestre se terminant le 30 juin 2026 ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation, en prenant pour hypothèse que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Le principe de continuité d'exploitation suppose la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires. En tant que tels, les états financiers consolidés résumés non audités n'incluent pas d'ajustements liés au montant ou à la

classification des actifs et des passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son activité.

3. Etats financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026

3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes consolidés résumés semestriels de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés résumés semestriels avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.4. de l'annexe des comptes consolidés résumés semestriels.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés résumés semestriels.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 28 septembre 2026

KPMG S.A.

Paris, le 28 septembre 2026

LCA Audit

Philippe Grandclerc

Associé

Lison Dahan Chouraki

Associée

3.2 Comptes consolidés résumés semestriels

Etat de la situation financière intermédiaire consolidée

(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2026	31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	4.1	310	182
Immobilisations corporelles	4.2	2 360	2 979
Impôts différés actifs	4.3	197	191
Participation mise en équivalence	4.4	528	527
Autres actifs non courants	4.5	1 849	1 162
Total Actif non courant		5 244	5 042
Clients et comptes rattachés	4.6	3 734	2 016
Créances d'impôt	4.6	3 083	2 281
Autres actifs courants	4.6	73 021	140 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	166 127	99 312
Total Actif courant		245 966	244 469
Total actif		251 210	249 511
Capital social		2 363	1 932
Primes d'émission		643 924	528 230
Réserves		(518 278)	(205 182)
Réserve de conversion		460	636
Résultat net de la période		(69 467)	(354 138)
Capitaux propres	4.8	59 002	(28 522)
Dettes financières à long terme	4.9	53 345	27 551
Dettes financières long terme - instruments dérivés	4.9	13 051	119 385
Passif au titre des certificats de royalties	4.9	59 079	51 645
Provisions pour retraites	4.11	680	755
Passifs sur contrats – part long terme	4.13	126	126
Autres passifs non courants	4.12	1 339	1 193
Total Passif non courant		127 620	200 655
Dettes financières à court terme	4.9	13 314	32 309
Dettes financières court terme - instruments dérivés		-	-
Provisions - part court terme	4.10	980	1 071
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.13	34 532	26 017
Autres passifs courants	4.12	15 761	17 981
Total Passif courant		64 588	77 378
Total Passif		192 208	278 033
Total passif et capitaux propres		251 210	249 511

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

		30 juin 2026	30 juin 2025
	Notes		
Chiffre d'affaires	5.1	20	4 454
Autres produits d'exploitation	5.1	1 286	1 156
Frais de recherche et développement	5.2	(46 238)	(44 890)
Marketing – Développement commercial	5.2	(2 589)	(746)
Frais généraux et administratifs	5.2	(22 247)	(14 713)
Autres produits (charges) opérationnels	5.3	(619)	(8 202)
Résultat opérationnel		(70 388)	(62 940)
Produits financiers	5.4	74 910	2 427
Charges financières	5.4	(74 004)	(115 651)
Résultat financier		907	(113 224)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et gain de dilution ⁽¹⁾	5.5	117	(220)
Produit (charge) d'impôt	5.6	(104)	503
Résultat Net		(69 467)	(175 882)
Résultat net de base/dilué par action (euros/action)		(0,25)	(1,62)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	5.7	273 582 870	108 839 636

(1) Incluant un gain de dilution de 0,3 million d'euros sur la participation dans une entreprise associée au 30 juin 2026.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat Net	(69 467)	(175 882)
Eléments recyclables en résultat	(175)	(260)
Ecart de conversion - mise en équivalence	(116)	(183)
Variation des écarts de conversion	(59)	(77)
Eléments non recyclables en résultat	73	93
Ecart actuariel sur engagements de retraite (IAS 19)	73	93
Autres Eléments du Résultat global	(102)	(167)
Résultat global	(69 570)	(176 049)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Etat des variations des capitaux propres consolidées

(en milliers d'euros)

	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserve de conversion	Réserves	Capitaux propres
31 décembre 2025		193 236 978	1 932	528 230	(354 138)	636	(205 182)	(28 522)
Résultat net de la période		-	-	-	(69 467)	-	-	(69 467)
Ecart actuariels nets d'impôt différé		-	-	-	-	-	73	73
Variation des écarts de conversion		-	-	-	-	(175)	-	(175)
Résultat global de la période		-	-	-	(69 467)	(175)	73	(69 570)
Affectation du résultat 2025	4,8	-	-	-	354 138	-	(354 138)	-
Emission d'actions ordinaires ⁽¹⁾	4,8	43 043 224	430	123 899	-	-	(21 132)	103 197
Coûts de transaction	4,8	-	-	(8 205)	-	-	-	(8 205)
Emission de bons de souscriptions d'actions préfinancés ⁽²⁾	4,9	-	-	-	-	-	49 933	49 933
Acquisitions définitives d'AGAs	4,8	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	4,8	-	-	-	-	-	11 753	11 753
Titres d'autocontrôle	4,8	-	-	-	-	-	299	299
Autres		-	-	-	-	-	116	116
30 juin 2026		236 280 202	2 363	643 924	(69 467)	460	(518 278)	59 002

⁽¹⁾ La variation du capital social comprend une augmentation de 272 milliers d'euros résultant de l'Offre Equity réalisée le 5 juin 2026, correspondant à l'émission de 27 272 727 actions ordinaires, ainsi qu'une augmentation de 157 milliers d'euros résultant de l'exercice des BSA T1 et T2 émis dans le cadre du Financement Structuré (voir Note 4.8 – Capitaux propres).

⁽²⁾ Les primes liées au capital social comprennent 102,8 millions d'euros de prime d'émission résultant de l'Offre Equity et 21,1 millions d'euros résultant de l'exercice des BSA T1 et T2 émis dans le cadre du Financement Structuré, ainsi que (7,8) millions d'euros de frais de transaction liés à l'Offre Equity et (0,4) million d'euros de frais de transaction comptabilisés le 1er janvier 2026 au titre de l'offre au public réalisée en novembre 2025 (voir Note 4.8 – Capitaux propres).

		Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserve de conversion	Réserves (pertes accumulées)	Capitaux propres
31 décembre 2024		95 662 391	957	249 160	(184 212)	600	(173 151)	(106 647)
Résultat net de la période		-	-	-	(175 882)	-	-	(175 882)
Ecart actuariels nets d'impôt différé		-	-	-	-	-	93	93
Variation des écarts de conversion		-	-	-	-	(260)	-	(260)
Résultat global de la période		-	-	-	(175 882)	(260)	93	(176 049)
Affectation du résultat 2025	4,8	-	-	-	184 212	-	(184 212)	-
Emission d'actions ordinaires ⁽¹⁾	4,8	43 488 883	435	135 115	-	-	-	135 550
Coûts de transaction	4,8	-	-	(7 519)	-	-	-	(7 519)
Emission de bons de souscriptions d'actions préfinancés ⁽²⁾	4,9	-	-	-	-	-	138 130	138 130
Paiements fondés sur des actions	4,8	-	-	-	-	-	8 009	8 009
Titres d'autocontrôle	4,8	-	-	-	-	-	85	85
Autres		-	-	-	-	-	(467)	(467)
30 juin 2025		139 151 274	1 392	376 755	(175 882)	340	(211 513)	(8 909)

⁽¹⁾ Correspondant principalement à l'augmentation de capital constituée par l'émission de nouvelles actions ordinaires (voir Note 4.8 – Capitaux propres)

⁽²⁾ Correspondant à l'émission de bons de souscription d'actions préfinancés (voir Note 4.9 – Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net de la période		(69 467)	(175 882)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Dépréciations, Amortissements et provisions	5,2	1 554	4 109
Valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles sorties		186	14
Impôts différés et impôts courants		(124)	(571)
Crédits d'impôt	5,1	(839)	(1 125)
Coût de l'endettement financier	5,4	19 874	9 598
Paiements fondés sur les actions	5,2	11 753	8 009
Quote-part des pertes (bénéfices) des entreprises mises en équivalence	5,5	172	220
Pertes / (gains) de change latents		(819)	908
Variation de juste valeur par le résultat	5,3	(16 130)	102 640
Autres ⁽¹⁾		(626)	-
Marge brute d'autofinancement		(54 467)	(52 080)
Diminution / (augmentation) des créances d'exploitation et diverses		(299)	(14 491)
Diminution / (augmentation) des dettes d'exploitation et diverses		6 292	8 438
Crédit d'impôt reçu		-	4 915
Autres ⁽²⁾		3 036	(507)
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		9 029	(1 645)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(45 438)	(53 725)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(168)	(57)
Diminution / (augmentation) des comptes à termes courants	4,6	63 987	(24 742)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		63 819	(24 799)
Augmentation de capital	4,8	103 197	57 370
Frais lié à l'augmentation de capital	4,8	(8 205)	(7 519)
Emission de bons de souscriptions d'actions préfinancés	4,9	(303)	58 206
Rachat de BSA préfinancés	4,9	(50 000)	-
Souscription d'emprunts ⁽³⁾	4,9	68 338	-
Remboursement d'emprunts	4,9	(51 491)	(1 791)
Remboursement des dettes de loyer	4,9	(1 167)	(1 317)
Intérêts versés	4,9	(12 671)	(168)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		47 699	104 780
Augmentation/(diminution) de la trésorerie		66 079	26 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4,7	99 312	96 564
Gains / (Pertes) de change		736	(744)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		166 127	122 076

(1) Comprend un gain de 0,3 million d'euros résultant d'une modification de contrat de location ainsi qu'un gain de dilution de 0,3 million d'euros relatif à une participation dans une entreprise associée au 30 juin 2026.

(2) Comprend la variation des charges constatées d'avance, pour un montant de 0,5 million d'euros au 30 juin 2025 et de 2,8 millions d'euros au 30 juin 2026.

(3) Net d'un montant de 1,3 million d'euros correspondant à un paiement anticipé relatif à la Tranche B des prêteurs dans le cadre du contrat de financement par dette au 30 juin 2026 (voir Note 4.5- Autres actifs non courants).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers

Notes aux états financiers consolidés résumés

Table des matières

1.	Informations relatives à la Société.....	47
1.1	Informations relatives à la Société.....	47
1.2	Faits marquants du premier semestre 2026.....	48
2.	Base de préparation et déclaration de conformité.....	54
2.1	Déclaration de conformité	54
2.2	Périmètre et méthode de consolidation	55
2.3	Conversion des monnaies étrangères	56
3.	Principes et méthodes comptables.....	57
3.1	Utilisation d'estimations et d'hypothèses	57
3.2	Estimation à la juste valeur.....	58
3.3	Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires	58
3.4	Principe de continuité d'exploitation.....	59
4.	Notes relatives à l'état de la situation financière intermédiaire consolidée.....	61
4.1	Immobilisations incorporelles	61
4.2	Immobilisations corporelles.....	61
4.3	Impôts différés actifs	61
4.4	Participation mise en équivalence	62
4.5	Autres actifs non courants	63
4.6	Clients, créances d'impôts et autres actifs courants.....	64
4.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	65
4.8	Capitaux propres.....	66
4.9	Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties	74
4.10	Provisions	85
4.11	Provisions pour retraites	86
4.12	Autres passifs courants et non-courants.....	87
4.13	Dettes fournisseurs et passifs sur contrats – part court terme	89
4.14	Actifs et passifs financiers	90
5.	Notes relatives au compte de résultat consolidé	92
5.1	Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation.....	92
5.2	Charges opérationnelles.....	93
5.3	Autres produits (charges) opérationnels	95
5.4	Charges et produits financiers	96
5.5	Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	97
5.6	Charge d'impôt.....	98
5.7	Résultat de base et dilué par action.....	98
6.	Autres informations financières	99
6.1	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	99
6.2	Relations avec les parties liées	100
6.3	Facteurs de risques financiers.....	101
6.4	Événements postérieurs à la clôture.....	102

1. Informations relatives à la Société

1.1 Informations relatives à la Société

Inventiva S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé au 50 rue de Dijon, 21121 Daix. Les états financiers consolidés de la société Inventiva comprennent Inventiva S.A. et sa filiale Inventiva Inc., créée en janvier 2021 (ensemble, « **Inventiva** » ou la « **Société** »).

Les actions ordinaires d’Inventiva sont cotées sur le compartiment B du marché réglementé d’Euronext Paris depuis février 2017 et les American Depositary Shares (« **ADS** ») de la Société, représentant chacune une action ordinaire, sont cotées sur le Nasdaq Global Market depuis juillet 2020.

Inventiva est une société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans la recherche et le développement de thérapies orales à base de petites molécules pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« **MASH** »).

S’appuyant sur son expertise et son expérience dans le domaine des composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva évalue actuellement son produit candidat lanifibranor, un nouvel agoniste pan-PPAR, dans le cadre de l’étude clinique pivot de phase III NATiV3 pour le traitement des patients adultes atteints de MASH, une maladie hépatique fréquente et progressive. En 2020, la Société a annoncé des données préliminaires (« topline ») positives issues de son essai clinique de phase IIb évaluant le lanifibranor pour le traitement des patients atteints de MASH et a annoncé que la Food and Drug Administration américaine (« **FDA** ») avait accordé au lanifibranor la désignation de « Breakthrough Therapy » ainsi que la procédure accélérée (« Fast Track ») pour le traitement de la MASH. La Société a initié l’étude pivot de phase III du lanifibranor dans la MASH (« NATiV3 ») au cours du second semestre 2021. En mars 2024, la Société a annoncé des résultats positifs de son essai de phase IIa évaluant l’association du lanifibranor et de l’empagliflozine chez des patients atteints de MASH et de diabète de type 2 (« **DT2** ») (« **LEGEND** »).

En avril 2025, Inventiva a annoncé l’achèvement du recrutement des patients dans l’étude NATiV3 avec la randomisation du dernier patient de la cohorte principale. La publication des résultats principaux (« topline results ») de l’étude NATiV3 est prévue au quatrième trimestre 2026. Si les résultats sont positifs et sous réserve des autorisations réglementaires, la Société prévoit de déposer une demande d’autorisation de mise sur le marché aux États-Unis (« New Drug Application » ou « **NDA** ») pour le lanifibranor au cours du premier semestre 2027, en vue d’une éventuelle commercialisation en 2028.

1.2 Faits marquants du premier semestre 2026

1.2.1. Gouvernance

Nominations au sein de l'équipe de direction en préparation de la publication des résultats de Phase III de lanifibranor

Le 22 avril 2026, la Société a annoncé le renforcement de son équipe de direction avec les nominations d'Axel-Sven Malkomes au poste de Directeur financier, de Susan Coles au poste de Directrice juridique et de Pamela Herbster au poste de Directrice des ressources humaines.

Ces recrutements visent à soutenir le développement de l'organisation de la Société en amont de la publication attendue des données préliminaires (« top-line results ») de l'étude NATiV3, ainsi que des éventuels dépôts réglementaires et activités de commercialisation qui pourraient s'ensuivre.

Dans le cadre de ces nominations, Jean Volatier, précédemment Directeur financier, a été nommé Vice-Président Exécutif Finance et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Nomination de trois membres indépendants au Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2026, les actionnaires ont nommé Dr Barbara Krebs-Pohl, Dr Anne Prener et Mme Camilla Soenderby en qualité d'administratrices indépendantes du Conseil d'administration, avec effet au 30 juin 2026.

Ces nominations renforcent le Conseil grâce à une expertise significative dans les domaines des biotechnologies, du développement clinique, de la commercialisation et de la gouvernance d'entreprise, afin de soutenir la poursuite du développement de lanifibranor par la Société.

Par ailleurs, Mme Annick Schwebig a démissionné du Conseil d'administration avant la tenue de l'Assemblée générale.

1.2.2 Opération combinée

Optimisation globale de la structure financière annoncée le 2 juin 2026

En juin 2026, la Société a annoncé et réalisé une opération globale de refinancement destinée à financer la poursuite du développement et la commercialisation potentielle du lanifibranor.

L'Opération Combinée comprenait trois composantes :

- (i) une Offre Equity ;
- (ii) des opérations avec la Banque Européenne d'Investissement (« **BEI** »), les « **Opérations BEI** » ; et
- (iii) une Opération de Financement,

l'« **Opération Combinée** ».

Chacune de ces composantes est décrite plus en détail ci-dessous.

Le traitement comptable de ces opérations est présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*.

(i) Offre Equity

Le 2 juin 2026, la Société a annoncé une offre portant sur 27 272 727 American Depositary Shares (« ADSs »), chacune représentant une action ordinaire, à un prix d'offre au public de 4,40 dollars américains par ADS, soit 3,7781 euros par ADS⁸

(l'« **Offre Equity** »). Le règlement-livraison est intervenu le 5 juin 2026.

L'Offre Equity a généré un produit brut total de 120,0 millions de dollars américains, soit 103,0 millions d'euros⁹

. Après déduction des frais de garantie, des commissions et des autres dépenses relatives à l'offre à la charge de la Société, d'un montant de 9,1 millions de dollars américains, soit 7,8 millions d'euros, le produit net de l'Offre Equity s'est élevé à 110,9 millions de dollars américains, soit 95,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, l'Offre Equity a donné lieu à une augmentation du capital social et de la prime d'émission à hauteur du produit net correspondant, les frais de transaction ayant été comptabilisés en diminution de la prime d'émission.

(ii) Transactions BEI

Le 1er juin 2026, correspondant à la date de conclusion des Opérations BEI, la Société a conclu avec la BEI un contrat-cadre (le « **Contrat-Cadre BEI** »), prévoyant les opérations suivantes :

- a) Remboursement des Prêts BEI existants d'un montant de 50 millions d'euros au titre du Contrat de Financement BEI du 16 mai 2022 (le « **Contrat de Financement** ») : Le 12 juin 2026 (la « **Date de Réalisation des Opérations BEI** »), la Société a remboursé par anticipation et intégralement le principal restant dû et les intérêts courus au titre du Contrat de Financement, pour un montant total de 62,2 millions d'euros. Conformément au Contrat-Cadre BEI, la BEI a renoncé aux indemnités de remboursement anticipé qui auraient autrement été exigibles au titre du Contrat de Financement.

Au 31 décembre 2025, les deux tranches des Prêts BEI, à savoir la « **Tranche A BEI** » et la « **Tranche B BEI** », répondaient à la définition de passifs financiers évalués au coût amorti conformément à IFRS 9. Les montants comptabilisés correspondants s'élevaient à :

- Principal de la Tranche A BEI, y compris les intérêts capitalisés : 27,9 millions d'euros ; et
- Principal de la Tranche B BEI, y compris les intérêts capitalisés : 17,4 millions d'euros.

À la date de conclusion des Opérations BEI, les montants correspondants comptabilisés s'établissaient comme suit :

- Principal de la Tranche A BEI, y compris les intérêts capitalisés : 27,9 millions d'euros ;
- Intérêts courus au titre de la Tranche A BEI : 2,9 millions d'euros ;
- Principal de la Tranche B BEI, y compris les intérêts capitalisés : 23,1 millions d'euros ;
- Intérêts courus au titre de la Tranche B BEI : 2,8 millions d'euros ;

⁸ Le taux de change à la date de fixation du prix, soit le 1er juin 2026, était de 1,1646 dollar américain pour un euro.

⁹ Le taux de change à la date du règlement-livraison, soit le 5 juin 2026, était de 1,1640 dollar américain pour un euro.

- Ajustement de *catch-up* relatif aux Prêts BEI : 5,0 millions d'euros ; et
- 0,5 million d'euros résultant de l'effet de désactualisation jusqu'à la Date de Réalisation des Opérations BEI.

Le traitement comptable du remboursement des Prêts BEI est présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* inclus par ailleurs dans le présent rapport.

- b) Rachat et annulation des BSA BEI Initiaux : Le 12 juin 2026, la Société a racheté et annulé l'intégralité des bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI au titre de la Tranche A BEI dans le cadre du Contrat de Financement, les « **BSA BEI Initiaux Tranche A** », ainsi que 700 000 bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI au titre de la Tranche B BEI, les « **BSA BEI Initiaux Tranche B** ». Les BSA BEI Initiaux Tranche A et les BSA BEI Initiaux Tranche B sont désignés ensemble comme les « **BSA BEI Initiaux** ». Ces BSA correspondaient à environ 22,7 millions d'actions sous-jacentes BEI et ont été rachetés pour un prix de rachat total de 50,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les BSA BEI Tranche A et BSA BEI Tranche B étaient classés en tant que passif dérivé évalué à la juste valeur par résultat, pour une valeur comptable totale de 119,4 millions d'euros, dont 74,0 millions d'euros relatifs aux BSA BEI Initiaux rachetés et annulés. Au 30 juin 2026, la juste valeur des BSA rachetés et annulés s'élevait à 66,3 millions d'euros au titre des BSA BEI Initiaux Tranche A ; et 13,7 millions d'euros au titre des BSA BEI Initiaux Tranche B. Voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport).

La variation de juste valeur comptabilisée en produits financiers au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026 s'est élevée à 68,5 millions d'euros. Voir Note 5.4 – *Charges et produits financiers* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport. Ce produit résulte principalement de la conclusion du Contrat-Cadre BEI, ayant conduit au rachat et à l'annulation des BSA BEI Initiaux pour un prix de rachat de 50,0 millions d'euros.

Le traitement comptable du rachat des BSA BEI Initiaux est présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

- c) Restructuration des BSA BEI Initiaux Tranche B restants (les « **BSA BEI Restants** ») : À la suite de l'approbation accordée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2026, la Société a annulé les BSA BEI Initiaux Tranche B restants (représentant 2 444 654 BSA, correspondant à environ 15,7 millions d'actions sous-jacentes), et a émis au profit de la BEI, le 9 juillet 2026, 15 677 573 nouveaux bons de souscription d'actions, les « **Nouveaux BSA BEI** ». Chaque Nouveau BSA BEI donne à la BEI le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Les Nouveaux BSA BEI ne comportent pas les mécanismes contractuels spécifiques de protection anti-dilutive applicables aux BSA BEI Initiaux. Les Nouveaux BSA BEI ont été émis à un prix de souscription unitaire de 0,01 euro, acquitté par la BEI par voie de compensation avec une commission d'arrangement de 0,01 euro par BSA due par la Société à la BEI au titre du Contrat-Cadre BEI. Cette émission n'a donc généré aucun produit net de trésorerie. Le prix d'exercice des Nouveaux BSA BEI a été fixé à 0,01 euro par Nouveau BSA BEI. Le 9 juillet 2026, conformément au Contrat-Cadre BEI et à la suite de l'autorisation accordée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2026, le Directeur Général de la Société a approuvé l'émission de 15 677 573 Nouveaux

BSA BEI au profit de la BEI ainsi que la conclusion d'un contrat de souscription avec la BEI encadrant cette émission. Lors de la souscription des Nouveaux BSA BEI, la BEI a irrévocablement remis à la Société, en vue de leur annulation, l'intégralité des BSA BEI Restants.

La variation de juste valeur comptabilisée en charges financières au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026 s'est élevée à 40,7 millions d'euros (voir Note 5.4 – *Charges et Produits financiers* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport).

À la suite de la restructuration réalisée, aucun passif dérivé relatif aux BSA BEI Initiaux ne subsistait au 30 juin 2026. Voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

La restructuration des BSA BEI Initiaux a donné lieu au traitement comptable présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* et dans la Note 4.8 – *Capitaux propres* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

(iii) Opération de Financement

Le 2 juin 2026, la Société a conclu un contrat de souscription avec des fonds et comptes gérés par BlackRock et Claret Capital Partners, ensemble les « **Prêteurs** », prévoyant l'émission de nouveaux instruments de dette senior garantis pour un montant total en principal engagé pouvant atteindre 130,0 millions d'euros, auquel s'ajoute une tranche additionnelle non engagée pouvant atteindre 20,0 millions d'euros, sous réserve du consentement mutuel des parties après l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor, le « **Contrat de Souscription** ». Ces opérations sont désignées ensemble comme l'« **Opération de Financement** ».

L'Opération de Financement comprend :

- La Tranche A des Prêteurs (telle que définie ci-dessous), composée de 35,0 millions d'euros d'obligations senior garanties convertibles en actions, tirée le 12 juin 2026 ;
- La Tranche B des Prêteurs (telle que définie ci-dessous), composée de 40,0 millions d'euros d'obligations senior garanties amortissables, tirée le 12 juin 2026 ;
- La Tranche C des Prêteurs, composée d'un montant maximal de 55,0 millions d'euros d'obligations senior garanties amortissables, non engagée et pouvant être tirée, à la demande de la Société, jusqu'au 15 février 2027, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions suspensives ;
- Une Tranche Additionnelle des Prêteurs pouvant atteindre 20,0 millions d'euros, non engagée et soumise au consentement mutuel des parties après l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor ; et
- Les BSA Prêteurs, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires pour une valeur notionnelle totale pouvant atteindre 9,5 millions d'euros, dont 6,75 millions d'euros au titre des Tranches A et B des Prêteurs et 2,75 millions d'euros au titre de la Tranche C des Prêteurs.

Le Contrat de Souscription inclut certaines clauses restrictives, sous réserve des exceptions usuelles, à savoir notamment des restrictions relatives à l'endettement, à l'octroi de sûretés et de garanties, au versement de dividendes et autres distributions, aux cessions d'actifs, aux fusions, aux acquisitions et aux joint-ventures. Le Contrat de Souscription comprend également un engagement financier imposant

à la Société de maintenir au moins 30,0 millions d'euros sur des comptes mis en garantie. Les obligations découlant de ce financement sont garanties par des sûretés de premier rang sur des actifs spécifiques, y compris certains droits de propriété intellectuelle, des comptes bancaires et des créances.

Une partie du produit a été utilisée pour refinancer les Prêts BEI. Voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport. Le solde est destiné à financer les activités et les programmes de recherche et développement de la Société. Voir Note 3.4 – *Principe de continuité d'exploitation* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

La réalisation de la première tranche, composée d'obligations senior garanties convertibles en actions ordinaires nouvelles, les « **Obligations Convertibles** » ou la « **Tranche A des Prêteurs** », et de la deuxième tranche, composée d'obligations senior garanties amortissables, la « **Tranche B des Prêteurs** », était subordonnée, au remboursement intégral des Prêts BEI, et à la réalisation d'une levée de fonds propres d'un montant d'au moins 90,0 millions d'euros. Cette dernière condition a été satisfaite lors de la clôture de l'Offre Equity le 5 juin 2026.

Le 12 juin 2026, la Société a tiré les deux premières tranches de l'Opération de Financement pour un montant total en principal de 75,0 millions d'euros, correspondant à un produit net de 69,6 millions d'euros :

- **Tranche A des Prêteurs** : La Tranche A des Prêteurs s'élève à 35,0 millions d'euros et porte intérêt à un taux fixe annuel de 9,90 %. Elle prévoit une période de paiement des seuls intérêts jusqu'au 31 décembre 2028, suivie de seize versements mensuels du principal et des intérêts, jusqu'à son échéance finale le 1er avril 2030. Les Obligations Convertibles ont une valeur nominale d'un euro chacune. Leur prix de conversion correspond à une prime de 40 %, appliquée à la plus basse des valeurs suivantes : le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant le 30 avril 2026, soit 4,6681 euros ; le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant la date d'émission des Obligations Convertibles ; ou le prix d'offre en euros par action ordinaire représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity, soit 3,7781 euros. Le prix de conversion est soumis à un minimum égal au VWAP sur 30 jours immédiatement antérieur à la date d'émission ainsi qu'au prix minimum prévu par les autorisations en vigueur de la Société. En application de la formule décrite ci-dessus, le prix de conversion a été fixé le 12 juin 2026 à 5,2893 euros par action ordinaire, correspondant à un ratio de conversion de 0,18907 action ordinaire par Obligation Convertible d'une valeur nominale d'un euro. Le ratio de conversion est soumis aux ajustements anti-dilution usuels et peut également être ajusté conformément à un mécanisme de réajustement du prix lié aux capitaux propres.
- **Tranche B des Prêteurs** : La Tranche B des Prêteurs s'élève à 40,0 millions d'euros et porte intérêt à un taux fixe annuel de 9,90 %, majoré d'un intérêt PIK de 2,10 %, capitalisé annuellement. Elle comporte une période initiale de paiement des seuls intérêts jusqu'au 31 mars 2027, pouvant être prolongée, au choix de la Société : jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve : de la réalisation du critère d'évaluation principal de l'essai NATiV3 ; et de la confirmation de l'exercice des bons de souscription d'actions de la troisième tranche, les « **BSA T3** », émis dans le cadre du financement structuré d'un montant pouvant atteindre 348,0 millions d'euros, annoncé le 14 octobre 2024, le « **Financement Structuré** », ou de la réalisation préalable d'une levée de fonds propres d'au moins 100,0 millions d'euros après la publication des résultats de NATiV3, ces

deux conditions devant être remplies au plus tard le 15 février 2027 ; puis jusqu'au 31 décembre 2028, sous réserve de l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor, obtenue au plus tard quinze jours ouvrables avant le 31 décembre 2027. La Tranche B des Prêteurs arrive à échéance le 1er avril 2030.

Le tirage des Tranches A et B des Prêteurs a donné lieu au traitement comptable présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

Tranche C des Prêteurs et tranche additionnelle : Une tranche non engagée, la « **Tranche C des Prêteurs** », d'un montant maximal de 55,0 millions d'euros, demeure disponible pour tirage au plus tard le 15 février 2027. Elle porte intérêt à un taux fixe annuel de 8,90 %, majoré d'un intérêt PIK « payment-in-kind » de 2,10 %, capitalisé annuellement. Son tirage est soumis aux conditions suspensives suivantes : (a) l'émission préalable et intégrale des Tranches A et B des Prêteurs ; (b) le respect d'un ratio dette sur capitalisation boursière maximal de 10 %, calculé sur la base d'un VWAP sur 30 jours, la capitalisation boursière incluant les actions ordinaires et les bons de souscription préfinancés émis dans le cadre du Financement Structuré ; (c) la réalisation du critère d'évaluation composite principal de l'essai NATiV3 en cours ; et (d) la confirmation de l'exercice des BSA T3 émis par la Société le 7 mai 2025 pour un montant d'au moins 100,0 millions d'euros, l'« Exercice des BSA T3 », ou la réalisation préalable d'une levée de fonds propres d'au moins 100,0 millions d'euros. L'Opération de Financement comprend enfin une tranche additionnelle facultative d'un montant maximal de 20,0 millions d'euros, non engagée et soumise au consentement mutuel des parties après l'approbation par la FDA de la NDA du lanifibranor.

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les conditions (b), (c) et (d) n'étaient pas remplies. En conséquence, ces tranches n'ont aucun impact financier à cette date.

Dans le cadre du Contrat de Souscription, la Société a émis, le 12 juin 2026, des bons de souscription d'actions au profit des Prêteurs, les « **BSA Prêteurs** » :

- 1 624 196 BSA Prêteurs Tranche A/B, au titre des Tranches A et B des Prêteurs, exerçables dès leur émission et représentant une valeur notionnelle totale de 6,75 millions d'euros ; et
- 661 709 BSA Prêteurs Tranche C, au titre de la Tranche C des Prêteurs, exerçables uniquement en cas de tirage futur de la Tranche C et représentant une valeur notionnelle totale de 2,75 millions d'euros.

L'émission des BSA Prêteurs a donné lieu au traitement comptable présenté dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026, inclus par ailleurs dans le présent rapport.

Chaque BSA Prêteur donne à son porteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Le prix d'exercice a été fixé à 4,1559 euros par action ordinaire, correspondant à une prime de 10 % appliquée à la plus basse des valeurs suivantes (i) le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant le 30 avril 2026, soit 4,6681 euros, (ii) le VWAP sur 30 jours immédiatement avant la réalisation initiale des Tranches A et B des Prêteurs ; et (iii) le prix d'offre en euros par action ordinaire représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity, soit 3,7781 euros. Le ratio d'exercice est soumis aux ajustements anti-dilution usuels et peut également être ajusté, dans certaines circonstances prévues par le Contrat de Souscription, conformément à un mécanisme de réajustement du prix lié aux capitaux propres.

Les BSA Prêteurs expireront à la première des deux dates suivantes (i) le dixième anniversaire de leur date d'émission ; ou (ii) la date de clôture effective d'une offre publique adressée directement aux actionnaires de la Société conformément aux Sections 14(d) et 14(e) du Securities Exchange Act de 1934.

2. Base de préparation et déclaration de conformité

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », qui prévoit la présentation de notes explicatives sélectionnées. Les notes annexes ci-jointes ne comprennent pas l'ensemble des informations requises pour des états financiers annuels et doivent, par conséquent, être lues conjointement avec les états financiers de la Société préparés conformément aux normes comptables IFRS® pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 25 septembre 2026.

Référentiel comptable IFRS® appliqué

Les méthodes comptables appliquées par la Société pour l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités relatifs à la période de six mois close le 30 juin 2026 sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels préparés conformément aux normes comptables IFRS® au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'exception des dispositions spécifiques applicables à la préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2026

L'application des normes, amendements aux normes existantes et interprétations dont l'application est devenue obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1er janvier 2026 concerne principalement :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers – applicables à compter du 1er janvier 2026 ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à une électricité dépendante de facteurs naturels – applicables à compter du 1er janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS, applicables à compter du 1er janvier 2026, comprenant des amendements à :
 - IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière ;
 - IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ainsi qu'au guide d'application d'IFRS 7 ;
 - IFRS 9 Instruments financiers ;
 - IFRS 10 États financiers consolidés ; et
 - IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société relatifs à la période de six mois close le 30 juin 2026.

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes existantes publiés mais non encore applicables sont les suivants :

- Amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères – applicables à compter du 1er janvier 2027 ;
- Amendements à IAS 28 – Évaluation à la juste valeur des participations dans des entreprises associées et des coentreprises – applicables à compter du 1er janvier 2027 ;
- Nouvelle norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers – applicable à compter du 1er janvier 2027 ;
- Nouvelle norme IFRS 19 – Filiales n’ayant pas d’obligation d’information du public : informations à fournir – applicable à compter du 1er janvier 2027 ;
- Nouvelle norme IFRS 20 – Actifs et passifs réglementaires – applicable à compter du 1er janvier 2029.

La Société poursuit son évaluation des impacts potentiels liés à l’adoption d’IFRS 18. À ce stade, elle ne s’attend pas à ce que l’application de cette nouvelle norme ait un impact significatif sur ses états financiers.

La Société évalue actuellement l’applicabilité et l’impact des autres nouvelles normes, interprétations et amendements.

2.2 Périmètre et méthode de consolidation

- *Principes comptables*

Conformément à la norme IFRS 10 – États financiers consolidés, une entité (filiale) est consolidée lorsqu’elle est contrôlée par une société (la mère).

Toutes les entités sur lesquelles la Société exerce le contrôle sont des filiales. La Société contrôle une entité lorsqu’elle est exposée, ou qu’elle a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l’entité et qu’elle a la capacité d’influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu’elle détient sur celle-ci. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées lorsque la Société en perd le contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre les sociétés du groupe sont éliminés. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction fait apparaître une dépréciation de l’actif transféré. Les méthodes comptables appliquées par les filiales sont identiques à celles adoptées par la société mère.

- *Entités consolidées*

Au 30 juin 2026, le périmètre de consolidation est composé de deux entités : la société mère, Inventiva S.A., et sa filiale détenue à 100 %, Inventiva Inc., pour laquelle aucun intérêt minoritaire n’est comptabilisé.

	Date de création	Pourcentage de participation détenu	Méthode de consolidation
INVENTIVA Inc.	05/01/2021	100%	Intégration globale

- *Participations* dans les entreprises associées et les coentreprises

La Société détient 13,68 % du capital et des droits de vote de Hepalys, constituée et exerçant principalement ses activités au Japon. Conformément à la norme IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, Hepalys est considérée comme une entreprise associée de la Société et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (voir Note 4.4 – *Participation mise en équivalence*).

2.3 Conversion des monnaies étrangères

- *Monnaie fonctionnelle et de présentation*

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en euros, qui constitue également la monnaie fonctionnelle de la société mère, Inventiva S.A. La monnaie fonctionnelle d’Inventiva Inc. est le dollar américain. Tous les montants présentés dans les présentes notes aux états financiers consolidés sont libellés en euros, sauf indication contraire.

- *Conversion des états financiers des filiales étrangères*

Les résultats et la situation financière des activités à l’étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, monnaie de présentation, comme suit:

- les actifs et passifs de chaque état de la situation financière présenté sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges de chaque compte de résultat et état du résultat global sont convertis au cours moyen de la période (ce cours moyen constitue une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l’absence de fluctuations significatives ; dans le cas contraire, les produits et charges sont convertis aux cours de change aux dates des transactions) ; et
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Taux de change (USD par EUR)	30 juin 2026	31 décembre 2025	30 juin 2025
Taux de change moyen de la période	1.1667	1.1300	1.0927
Taux de change en fin de période	1.1394	1.1750	1.1720

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction de la Société l'exercice d'un jugement, la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les jugements importants et les principales estimations utilisés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités par rapport à ceux décrits dans les états financiers annuels établis conformément aux normes comptables IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Toutefois, au cours du semestre clos le 30 juin 2026, la Société a finalisé plusieurs opérations de financement significatives, notamment les Transactions BEI et l'Opération de Financement par Dette, qui ont conduit à l'émission de nouveaux instruments dérivés et d'instruments de capitaux propres, comme décrit dans la Note 1.2 – *Faits marquants du premier semestre 2026*.

Instruments dérivés

L'évaluation à la juste valeur des BSA BEI Historiques reposait sur un modèle d'évaluation des options de type Longstaff-Schwartz. L'évaluation des Nouveaux BSA BEI et des BSA des Prêteurs reposait sur une approche de type Black & Scholes intégrant notamment des hypothèses relatives au cours de l'action de la Société, à la volatilité attendue, à la durée de vie attendue des instruments, aux taux d'intérêt sans risque ainsi qu'à d'autres paramètres de marché.

Par ailleurs, l'évaluation à la juste valeur de l'option de conversion incorporée aux Obligations Convertibles a nécessité que la direction estime séparément la valeur de la composante conversion de celle de l'instrument d'emprunt hôte. Ces évaluations impliquent un degré significatif de jugement ainsi qu'une incertitude importante en matière d'estimation.

La comptabilisation de ces opérations a conduit la direction à exercer un jugement significatif, notamment pour l'analyse du classement de certains instruments financiers au regard des normes IAS 32 et IFRS 9, l'identification et l'évaluation des instruments dérivés ainsi que des instruments émis. Ces estimations et jugements sont décrits dans la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient n'ont pas entraîné de modifications significatives des estimations ou des jugements effectués par la direction dans la préparation des états financiers consolidés de la Société.

3.2 Estimation à la juste valeur

La méthode d'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur s'articule autour des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : Cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 30 juin 2026 :

<i>Au 30 juin 2026 - en milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</i>			
Dettes financières long terme - Instruments dérivés	-	-	13,051
Total passif	-	-	13,051

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 31 décembre 2025 :

<i>Au 31 décembre 2025 - en milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</i>			
Dettes financières long terme - Instruments dérivés	-	-	119,385
Total passif	-	-	119,385

3.3 Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Saisonnalité des opérations

Les activités de la Société ne sont pas soumises à des variations saisonnières significatives.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au titre de chaque période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Les montants à payer au titre de l'impôt sur le résultat d'une période intermédiaire peuvent devoir être ajustés lors d'une période intermédiaire ultérieure du même exercice si l'estimation relative au taux d'impôt annuel change.

3.4 Principe de continuité d'exploitation

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, des dettes, y compris des certificats de royalties, des accords de collaboration et de licence ainsi que des remboursements de créances de Crédit d'Impôt Recherche français (« CIR »). La Société poursuit ses activités de recherche et de développement relatives au lanifibranor.

La Société a enregistré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs depuis sa création en raison de la nature innovante des produits candidats qu'elle développait et du produit candidat qu'elle continue de développer, lequel nécessite une phase de recherche et de développement s'étendant sur plusieurs années. La Société ne prévoit pas de générer des revenus issus de ventes de produits dans un avenir proche. Les phases de développement clinique des produits de l'industrie biopharmaceutique nécessitant des investissements croissants, les besoins de financement de la Société continueront d'augmenter au fur et à mesure de l'avancement des essais cliniques du lanifibranor.

Au 30 juin 2026, la Société disposait de 166,1 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, composés de trésorerie et de comptes de dépôts à court terme liquides et facilement convertibles dans un délai de trois mois sans pénalité ni risque de variation de valeur (voir Note 4.7 – *Trésorerie et équivalents de trésorerie*), ainsi que de 67,8 millions d'euros de dépôts à court terme convertibles dans un délai supérieur à trois mois, dont 30,0 millions d'euros doivent être maintenus sous cette forme afin de respecter le covenant de trésorerie minimum prévu par l'Opération de Financement par Dette (voir Note 4.6 – *Clients, créances d'impôts et autres actifs courants*).

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, sur la base de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie existants ainsi que de ses dépôts à court terme, à l'exclusion des montants maintenus afin de respecter le covenant de trésorerie minimum, la Société estime être en mesure de financer ses activités telles qu'actuellement planifiées jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2027.

En conséquence, la trésorerie et les équivalents de trésorerie actuellement disponibles de la Société ne seront pas suffisants pour couvrir ses besoins opérationnels pendant au moins les douze prochains mois. Ces événements et circonstances indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. En conséquence, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et d'honorer ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Dans l'hypothèse où les BSA T3 émis dans le cadre du Financement Structuré annoncé le 14 octobre 2024 seraient exercés en totalité, générant un produit brut pouvant atteindre environ 116,0 millions d'euros, et où la Tranche C de l'Opération de Financement par Dette serait mise en place pour un produit brut pouvant atteindre 55,0 millions d'euros, la Société estime que ces ressources additionnelles potentielles lui permettraient de financer ses activités jusqu'au début du premier trimestre 2028.

Ces estimations reposent sur le plan d'affaires actuel de la Société et tiennent compte du produit net de l'Opération Combinée annoncée le 2 juin 2026, ainsi que de la disponibilité des bons de souscription T3 et ne tiennent compte ni des éventuels montants susceptibles d'être reçus ou versés par la Société, ni des dépenses supplémentaires liées au produit candidat, ni de celles qui pourraient résulter d'une éventuelle prise sous licence ou acquisition de produits candidats ou de technologies complémentaires, ou encore de tout développement associé que la Société pourrait entreprendre. La Société peut avoir fondé ces estimations sur des hypothèses erronées ou pourrait modifier son plan d'affaires à l'avenir, ce qui pourrait l'amener à utiliser ses ressources plus rapidement qu'anticipé. Ces estimations pourraient être revues à la baisse en cas d'augmentation des dépenses liées au programme de développement au-delà

des attentes de la Société ou si ce programme progressait plus rapidement que prévu. Il n'existe aucune garantie quant à l'exercice, total ou partiel, des BSA T3, ni quant à la mise en place effective de la Tranche C.

La Société devra lever des financements complémentaires afin de soutenir ses activités ainsi que ses programmes de recherche et de développement tels qu'actuellement envisagés, notamment au travers :

- d'émissions potentielles d'ADS dans le cadre de son programme ATM existant ;
- d'éventuelles offres au public ou placements privés supplémentaires ; et
- d'opérations stratégiques potentielles telles que des partenariats de développement commercial et/ou d'autres accords stratégiques.

La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir les financements nécessaires ou de réaliser une quelconque transaction, par l'un des moyens mentionnés ci-dessus ou par tout autre moyen, afin de répondre à ses besoins, ni qu'elle pourra obtenir des financements à des conditions acceptables, dans les délais requis, voire obtenir de tels financements. Si la Société n'est pas en mesure d'obtenir des financements dans des délais compatibles avec ses besoins, elle pourrait être contrainte de réduire significativement, retarder ou abandonner un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, ou encore la commercialisation d'un produit approuvé, ou être dans l'incapacité d'étendre ses activités ou de saisir des opportunités de développement, ce qui serait préjudiciable à ses perspectives et à son activité. Bien que les opérations de financement récemment réalisées aient renforcé la situation financière de la Société, son accès futur à des capitaux supplémentaires demeure tributaire des conditions de marché et de l'intérêt des investisseurs.

Si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation, elle pourrait être amenée à céder des actifs pour un montant inférieur à leur valeur comptable figurant dans ses états financiers. La Société pourrait également décider de cesser ses activités ou demander à bénéficier d'une procédure de protection au titre du droit des faillites applicable. Dans un tel scénario, il est probable que les investisseurs perdent tout ou partie de leur investissement. Si un doute substantiel subsiste quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, les investisseurs ou autres sources de financement pourraient ne pas être disposés à fournir des financements à la Société à des conditions commercialement raisonnables, voire à fournir un quelconque financement.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation, en retenant l'hypothèse que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. En conséquence, ils ne comprennent aucun ajustement relatif au montant ou au classement des actifs et des passifs qui pourrait s'avérer nécessaire si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation.

4. Notes relatives à l'état de la situation financière intermédiaire consolidée

4.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur brute	4 230	4 094
Amortissements et dépréciations	(3 920)	(3 911)
Immobilisations incorporelles	310	182

4.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur brute	17 952	19 939
Amortissements et dépréciations	(15 592)	(16 960)
Immobilisations corporelles	2 360	2 979

Au 30 juin 2026, la valeur brute comptable a diminué de 2,0 millions d'euros, principalement en raison (i) d'une diminution de 3,0 millions d'euros liée aux cessions d'actifs, résultant principalement de l'arrêt de certaines activités de recherche, partiellement compensée par (ii) une augmentation de 1,0 million d'euros résultant de la réévaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation relatif aux Fibroscans à la suite de l'avenant au contrat de location conclu avec Echosens, entré en vigueur le 1er janvier 2026.

Les amortissements et dépréciations ont diminué de 1,4 million d'euros, reflétant à la fois l'augmentation de la charge d'amortissement associée à la réévaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation comptabilisé conformément à IFRS 16 et la sortie de 2,8 millions d'euros d'amortissements cumulés relatifs aux actifs cédés au cours de la période.

En conséquence, la valeur nette comptable a diminué de 0,6 million d'euros.

4.3 Impôts différés actifs

Inventiva S.A. et Inventiva Inc. sont imposées comme deux entités distinctes et ne peuvent appliquer la consolidation fiscale. Pour chaque entité, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans les états financiers consolidés. Les actifs d'impôts différés n'ont été comptabilisés que pour les entités ayant fourni des preuves suffisantes attestant qu'elles disposeront d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les pertes fiscales inutilisées dans un avenir prévisible.

La récupération de ces pertes dans des périodes futures étant considérée comme improbable en raison de l'incertitude inhérente à l'activité d'Inventiva S.A., des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés sur cette base au 30 juin 2026 uniquement pour Inventiva Inc.

4.4 Participation mise en équivalence

Le 26 septembre 2023, la Société a exercé une option d'achat de 30 % (1 500 000 actions ordinaires) de Hepalys pour un prix d'exercice total de ¥300 (soit 1,90 €). À la suite de la réception de l'avis d'exercice, le Conseil d'administration de Hepalys a autorisé le transfert des 1 500 000 actions ordinaires de Catalys vers la Société le 11 octobre 2023.

La Société n'a pas pris part aux augmentations de capital de Hepalys en 2023 et 2024. Il en a résulté une dilution de la participation de la Société au capital de Hepalys à hauteur de 15 %. (Voir la Note 7 – *Participation mise en équivalence* des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025).

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026, la société mise en équivalence de la Société, Hepalys, a réalisé deux augmentations de capital auxquelles la Société n'a pas participé. Ces augmentations de capital ont entraîné une dilution mécanique de la participation de la Société dans Hepalys selon les modalités suivantes :

Le 14 janvier 2026 et le 24 février 2026, Hepalys a réalisé deux augmentations de capital réservées aux actionnaires existants, pour des montants respectifs de 1,7 million d'euros et 0,6 million d'euros. L'absence de participation de la Société à ces opérations a entraîné une dilution de sa participation, passée de 14,64 % à 13,92 % au 14 janvier 2026, puis à 13,68 % au 24 février 2026.

La Société a analysé sa participation dans Hepalys et a conclu qu'au 30 juin 2026, elle exerce une influence notable, mais sans contrôle ni contrôle conjoint sur Hepalys, conformément à la conclusion retenue au 31 décembre 2025.

La Société conservant une influence notable sur Hepalys malgré cette dilution, l'investissement continue d'être comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

L'effet cumulé de ces opérations de dilution a généré un profit de dilution total de 0,3 million d'euros, comptabilisé au compte de résultat consolidé au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la Société détient 13,68 % du capital de Hepalys.

Les tableaux ci-dessous présentent l'état de la situation financière résumé de Hepalys. Les informations présentées correspondent aux montants figurant dans les états financiers de Hepalys et non à la quote-part de la Société dans ces montants. Elles ont été retraitées afin de refléter les ajustements effectués par la Société dans le cadre de l'application de la méthode de la mise en équivalence, en l'occurrence les ajustements à la juste valeur. Les tableaux ci-dessous présentent également le rapprochement entre l'état de la situation financière de Hepalys et la valeur comptable de la participation figurant dans l'état de la situation financière de la Société.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Total des actifs non courants	11,556	12,729
Total des actifs courants	1,966	183
Total de l'actif	13,522	12,912
Capitaux propres	13,389	12,766
Total des passifs courants	133	146
Total des capitaux propres et du passif	13,522	12,912
Actif net d'ouverture	12,766	18,368
Perte de l'exercice ⁽¹⁾	(1,642)	(3,816)
Autres éléments du résultat global	(70)	(1,786)
Variations de capital	2,335	0
Actif net de clôture	13,389	12,766
Part du Groupe en %	14%	15%
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Part du Groupe	1,832	1,869
Élimination des plus-values latentes sur ventes aval	(1,340)	(1,378)
Écarts d'acquisition	37	37
Valeur comptable	528	527

⁽¹⁾ voir la Note 5.5 – Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

4.5 Autres actifs non courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Comptes à terme non courants	836	115
Dépréciation clients douteux	(33)	-
Avances fournisseurs - non courant	1 047	1 047
Autres actifs non courants	1 849	1 162

Au 30 juin 2026, les autres actifs non courants ont augmenté de 0,7 million d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette variation est principalement liée aux comptes de dépôts à terme non courants, qui s'élèvent à 0,8 million d'euros au 30 juin 2026 contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation résulte d'un dépôt de garantie effectué dans le cadre de la tranche B du Contrat de Financement, comptabilisé initialement à sa juste valeur pour un montant de 0,7 million d'euros. Ce montant est contractuellement recouvrable lors du remboursement final du financement concerné.

Les autres avances versées demeurent stables à 1,0 million d'euros et correspondent à l'avance versée au titre du contrat conclu avec l'organisation de recherche sous contrat (« **CRO** ») Pharmaceutical Research Associates Group B.V. (« **PRA** ») (voir Note 6.1 – Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles).

4.6 Clients, créances d'impôts et autres actifs courants

Clients et comptes rattachés

Le solde des créances clients à la clôture se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Jusqu'à 3 mois	3 734	2 016
Clients et comptes rattachés	3 734	2 016

Le délai moyen de règlement est de 30 jours.

Au 30 juin 2026, les créances clients et autres créances ont augmenté de 1,7 million d'euros, principalement en raison de la refacturation à Chia Tai Tianqing Pharmaceutical Group Co., Ltd. (« CTTQ ») d'une partie des coûts d'études supportés par la Société.

Créances d'impôts et Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Crédit Impôt Recherche (CIR)	3 080	2 267
Autres	3	14
Créances d'impôt	3 083	2 281
Charges constatées d'avance	1 660	3 952
Comptes à terme courants	67 765	131 558
Produit à recevoir court terme	862	1 575
Contrat de liquidité - Compte espèce	-	527
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 677	3 148
Autres créances diverses	57	101
Autres créances	73 021	140 861
Autres actifs courants	76 104	143 142

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Au 30 juin 2026, les créances fiscales sont principalement constituées de la créance de CIR 2025 pour un montant de 2,3 millions d'euros et du CIR estimé au titre de 2026 pour un montant de 0,8 million d'euros.

Au 31 décembre 2025, les créances fiscales s'élevaient à 2,3 millions d'euros et correspondaient principalement au CIR 2025 pour un montant de 2,3 millions d'euros.

Charges constatées d'avance

Au 30 juin 2026, les charges constatées d'avance, en diminution de 2,3 millions d'euros, sont principalement composées de coûts d'essais relatifs à NATiV3 ainsi que de 0,4 million d'euros de frais de transaction liés principalement au programme ATM au titre des six premiers mois de 2026 (voir Note 1.2 – *Faits marquants du premier semestre 2026*).

Au 31 décembre 2025, les charges constatées d'avance étaient principalement composées de coûts d'essais relatifs à NATiV3 ainsi que de 1,3 million d'euros de frais liés au nouveau programme ATM.

Comptes de dépôts à terme à court terme

Ces dépôts présentent une échéance initiale supérieure à trois mois et ne répondent donc pas à la définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7.

Au 30 juin 2026, les comptes de dépôts à terme à court terme ont diminué de 63,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette variation est principalement liée à la clôture de dépôts à terme auprès de Société Générale pour 71,8 millions de dollars américains (63,1 millions d'euros) et de Crédit Agricole pour 56,5 millions de dollars américains (49,6 millions d'euros), partiellement compensée par l'ouverture d'un nouveau dépôt à terme auprès de Société Générale pour 39,5 millions de dollars américains (34,7 millions d'euros) et d'un nouveau dépôt à terme auprès de Crédit Agricole pour 16,4 millions de dollars américains (14,4 millions d'euros).

Les dépôts à terme à court terme comprennent un montant de 30,0 millions d'euros placé en dépôts à terme afin de satisfaire à l'obligation de trésorerie minimale prévue par le Contrat de Financement. Ces dépôts sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dès lors qu'ils sont détenus principalement afin de respecter cette obligation contractuelle.

Au 31 décembre 2025, les comptes de dépôts à terme à court terme s'élevaient à 131,6 millions d'euros et étaient principalement composés de dépôts à terme souscrits au cours du quatrième trimestre auprès de Crédit Agricole pour 43,0 millions d'euros et 14,6 millions de dollars américains (12,4 millions d'euros), ainsi qu'auprès de Société Générale pour 53,0 millions d'euros et 26,5 millions de dollars américains (22,5 millions d'euros).

Produits à recevoir

Au 30 juin 2026, les produits à recevoir s'élèvent à 0,9 million d'euros et sont liés à la refacturation de coûts relatifs à NATiV3.

Contrat de liquidité – Trésorerie

Au 30 juin 2026, aucun montant de trésorerie n'était détenu dans le cadre du contrat de liquidité, contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2025. Cette diminution est liée à la résiliation du contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux au cours du premier semestre 2026 (voir Note 4.8 – *Capitaux propres*).

4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Autres équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	132 293	82 628
Liquidités	33 835	16 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	166 127	99 312
Découverts bancaires	-	-
Solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie	166 127	99 312

⁽¹⁾ Les autres équivalents de trésorerie correspondant aux dépôts bancaires à court terme

⁽²⁾ Soldes présentés dans l'état de situation financière

4.8 Capitaux propres

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires, la perte nette de 354,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été affectée au report à nouveau (pertes accumulées). Aucune dotation aux réserves légales ou aux autres réserves n'a été effectuée.

Capital émis

Au 30 juin 2026, le capital social s'élève à 2 362 802,02 euros, divisé en 236 280 202 actions entièrement autorisées, souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

La variation du capital social au cours des six premiers mois de 2026 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Date	Nature des opérations	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
Solde au 31 décembre 2025		1,932,370	528,230,262	193,236,978	0.01
01/01/2026	Frais de transaction sur l'offre au public aux Etats-Unis (American Depositary Shares) du 18 novembre 2025	-	-428,028	-	-
14/01/2026	Financement Structuré, Conversion de BSA T1bis	20,594	2,759,577	2,059,386	0.01
23/01/2026	Financement Structuré, Conversion de BSA T2	111,111	14,888,889	11,111,111	0.01
11/02/2026	Financement Structuré, Conversion de BSA T1	13,000	1,742,000	1,300,000	0.01
23/04/2026	Financement Structuré, Conversion de BSA T1	13,000	1,742,000	1,300,000	0.01
05/06/2026	Augmentation de capital (Offre Equity)	272,727	94,989,798	27,272,727	0.01
Solde au 30 juin 2026		2,362,802	643,924,498	236,280,202	0,01

L'augmentation du capital social et des primes d'émission au cours des six premiers mois de 2026 résulte des opérations suivantes :

- La comptabilisation au 1er janvier 2026 de frais de transaction liés à une augmentation de capital pour un montant de 0,4 million d'euros, enregistrés en diminution de la prime d'émission ;
- L'exercice, le 14 janvier 2026, des bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la tranche 1bis du Financement Structuré (les « BSA T1bis »), préfinancés lors de leur émission, ayant donné lieu à l'émission de 2 059 386 actions ordinaires nouvelles pour un produit brut de 20 594 euros. Compte tenu d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, l'augmentation du capital social s'est élevée à 20 594 euros, avec une augmentation corrélative de la prime d'émission de 2,8 millions d'euros, par reclassement depuis les réserves ;
- L'exercice, le 23 janvier 2026, des bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la deuxième tranche du Financement Structuré (les « BSA T2 »), préfinancés lors de leur émission, ayant donné lieu à l'émission de 11 111 111 actions ordinaires nouvelles pour un produit brut de 111 111 euros. Compte tenu d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, l'augmentation du capital social s'est élevée à 111 111 euros, avec une augmentation corrélative de la prime d'émission de 14,9 millions d'euros, par reclassement depuis les réserves ;

- L'exercice, le 11 février 2026, des bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la première tranche du Financement Structuré (les « BSA T1 »), préfinancés lors de leur émission, ayant donné lieu à l'émission de 1 300 000 actions ordinaires nouvelles pour un produit brut de 13 000 euros. Compte tenu d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, l'augmentation du capital social s'est élevée à 13 000 euros, avec une augmentation corrélative de la prime d'émission de 1,7 million d'euros, par reclassement depuis les réserves ;
- L'exercice, le 23 avril 2026, de BSA T1, préfinancés lors de leur émission, ayant donné lieu à l'émission de 1 300 000 actions ordinaires nouvelles. Compte tenu d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, l'augmentation du capital social s'est élevée à 13 000 euros, avec une augmentation corrélative de la prime d'émission de 1,7 million d'euros, par reclassement depuis les réserves ;
- L'augmentation de capital réalisée le 5 juin 2026 dans le cadre de l'Offre Equity, ayant donné lieu à l'émission de 27 272 727 actions ordinaires nouvelles. Compte tenu d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, l'augmentation du capital social s'est élevée à 272 727 euros, avec une augmentation corrélative de la prime d'émission de 95,0 millions d'euros, nette des frais de transaction. Les frais de transaction liés à cette opération se sont élevés à 7,8 millions d'euros.

Contrat de liquidité

Le 19 janvier 2018, la Société a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux, en remplacement du précédent contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF. Ce contrat avec Kepler Cheuvreux, tel qu'amendé en 2019, est reconduit automatiquement par périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Aux termes de ce contrat, le prestataire de services d'investissement (« PSI ») est autorisé à acheter et à vendre les actions propres de la Société, en toute indépendance vis-à-vis de cette dernière, afin d'assurer la liquidité du titre sur le marché Euronext. Au 30 juin 2026, ce contrat a été résilié par la Société, mettant ainsi fin à la collaboration avec Kepler Cheuvreux.

Options et bons de souscription d'actions

Caractéristiques des plans BSA et BSPCE

Au 30 juin 2026, un plan BSPCE et neuf plans BSA sont en cours (voir ci-dessous).

Les plans BSPCE et BSA sont décrits dans la note 12.3 – *Plans de bons de souscription d'actions* des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le 30 juin 2026, la Société a attribué 300 000 BSA aux membres du Conseil d'administration au titre du plan BSA 2026. Les BSA attribués dans ce cadre présentent un prix de souscription de 0,68 euro et un prix d'exercice de 3,28 euros.

Mouvements des BSA et BSPCE (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Décision d'émission du conseil d'administration	Date octroi	Prix d'exercice	En cours 1 janvier 2026	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2026	Nombre d'actions exerçables
BSPCE - Plan 2021	16/04/2021	16/04/2021	11,74	430 000	-	-	-	430 000	430 000
	TOTAL BSPCE	TOTAL BSPCE		430 000				430 000	430 000
BSA - Plan 2017	29/05/2017	29/05/2017	6,67	130 000	-	-	-	130 000	130 000
BSA - Plan 2018	14/12/2018	14/12/2018	6,07	116 000	-	-	-	116 000	116 000
BSA 2019	28/06/2019	28/06/2019	2,20	10 000	-	-	-	10 000	10 000
BSA 2019 bis	09/03/2020	09/03/2020	3,68	10 000	-	-	-	10 000	10 000
BSA 2019 ter	09/03/2020	09/03/2020	3,68	36 000	-	-	-	36 000	36 000
BSA 2021	16/04/2021	16/04/2021	11,74	14 333	-	-	-	14 333	14 333
BSA 2023	25/05/2023	25/05/2023	2,51	10 000	-	-	-	10 000	-
BSA 2023 - 2	15/12/2023	15/12/2023	3,91	20 000	-	-	-	20 000	-
BSA 2026	30/06/2026	30/06/2026	3,28	-	300 000	-	-	300 000	300 000
	TOTAL BSA	TOTAL BSA		346 333	300 000	-	-	646 333	616 333
Total Options de souscription d'actions				776 333	300 000	-	-	1 076 333	1 046 333

Au 30 juin 2026, 430 000 BSPCE (donnant droit, en cas d'exercice, à 430 000 actions) et 646 333 BSA (donnant droit, en cas d'exercice, à 646 333 actions) étaient en circulation, soit un total de 1 076 333 actions susceptibles d'être émises, correspondant au nombre maximal d'actions pouvant être émises sous réserve du respect de l'ensemble des conditions applicables.

Attributions gratuites d'actions

Caractéristiques des plans d'Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Au 30 juin 2026, treize plans d'attribution gratuite d'actions sont en cours : AGA 2023-1, AGA 2024-1, AGA 2024-2, AGA 2024-3, AGA 2024-4, AGA 2025-1, AGA 2025-2, AGA 2025-4, AGA 2025-5, AGA 2026-1, AGA 2026-1bis, AGA 2026-2 et AGA 2026-2bis.

Le 27 mars 2026, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 434 000 actions gratuites dont 134 000 actions gratuites aux salariés bénéficiaires et 300 000 actions gratuites à Susan Coles, Directrice juridique, dans le cadre du nouveau plan AGA 2026-1 ; et
- 38 000 actions gratuites aux salariés bénéficiaires dans le cadre du nouveau plan AGA 2026-1bis.

Le 1er mai 2026, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 137 500 actions gratuites aux salariés bénéficiaires au titre du nouveau plan AGA 2026-2 ;
- 450 000 actions gratuites à Axel-Sven Malkomes, Directeur financier, dans le cadre du nouveau plan AGA 2026-2bis.

Mouvements des AGA (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Décision d'émission du conseil d'administration	Date octroi	Cours de référence à la date d'attribution (en euros)	En cours 1 janvier 2026	Créés	Acquis	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2026
AGA 2023-1	25/05/2023	25/05/2023	2,60	385 706	-	-	-	385 706
AGA 2024-1 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	13/12/2024	06/01/2025	2,30	276 849	-	-	-	276 849
AGA 2024-2 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	13/12/2024	06/01/2025	2,30	113 173	-	-	-	113 173
AGA 2024-3 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	13/12/2024	06/01/2025	2,30	975 043	-	-	(29 749)	945 294
AGA 2024-4 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	13/12/2024	17/01/2025	2,30	113 000	-	-	(23 183)	89 817
AGA 2025-1 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	26/09/2025	30/09/2025	3,67 - 4,92	1 588 663	-	-	-	1 588 663
AGA 2025-1 (Tr4)	30/09/2025	30/09/2025	3,61 - 4,76	630 070	-	-	-	630 070
AGA 2025-2	26/09/2025	26/09/2025	4,95	2 298 000	-	-	(74 601)	2 223 399
AGA 2025-4	15/12/2025	15/12/2025	3,79	68 000	-	-	(5 000)	63 000
AGA 2025-5	15/12/2025	15/12/2025	3,79	500 000	-	-	-	500 000
AGA 2026-1	27/03/2026	27/03/2026	5,15	-	434 000	-	(5 000)	429 000
AGA 2026-1bis	27/03/2026	27/03/2026	5,15	-	38 000	-	-	38 000
AGA 2026-2	01/05/2026	01/05/2026	4,31	-	137 500	-	-	137 500
AGA 2026-2bis	01/05/2026	01/05/2026	4,31	-	450 000	-	-	450 000
TOTAL attribution gratuites d'actions				6 948 504	1 059 500	-	(137 533)	7 870 471

Au 30 juin 2026, 7 870 471 actions gratuites (AGA) étaient en circulation. Au cours des six premiers mois de 2026, 137 533 AGA ont été annulées, principalement à la suite de départs de salariés.

Au titre des six premiers mois de 2026, la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux AGA et aux BSA s'est élevée à 4,4 millions d'euros, contre 2,2 millions d'euros au titre de la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique principalement par les nouveaux plans d'AGA mis en place entre les deux périodes.

Ces charges sont comptabilisées en charges de personnel (voir Note 5.2 – *Charges opérationnelles*).

Les principales caractéristiques des plans d'AGA attribués au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026 sont présentées ci-après.

	AGA 2026-1 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	AGA 2026-1bis (Tr1 - Tr2 - Tr3)	AGA 2026-2 (Tr1 - Tr2 - Tr3)	AGA 2026-2bis (Tr1 - Tr2 - Tr3)
Décision d'émission par le Conseil d'administration	27/03/2026	27/03/2026	01/05/2026	01/05/2026
Date d'attribution	27/03/2026	27/03/2026	01/05/2026	01/05/2026
Bénéficiaire	Employés et Susan Coles (Directrice juridique)	Employés	Employés	Axel-Sven Malkomes (Directeur financier)
Période d'acquisition (année)	3	3	3	3
Période de détention (année)	-	-	-	-
Condition de service	Oui	Oui	Oui	Oui
Condition de performance	Non	Non	Non	Non
Nombre d'AGA octroyées	434 000	38 000	137 500	450 000
Nombre d'actions par AGA	1	1	1	1
Méthode d'évaluation utilisée	Prix de l'action	Prix de l'action	Prix de l'action	Prix de l'action
Juste valeur par AGA à la date d'attribution	5,15	5,15	4,31	4,31
Volatilité attendue	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée de vie moyenne (années)	N/A	N/A	N/A	N/A
Taux sans risque	N/A	N/A	N/A	N/A
Dividendes attendus	—	—	—	—
Référence au cours de l'action	N/A	N/A	N/A	N/A
Décote non transférable	N/A	N/A	N/A	N/A

Stock-Options (« SO »)

Au 30 juin 2026, sept plans d'options de souscription d'actions sont en cours : SO 2024-1, SO 2024-2, SO 2025-1, SO 2025-2, SO 2025-3, SO 2026-1 et SO 2026-2.

Le 9 juin 2026, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 067 000 options de souscription d'actions , dont 517 000 options de souscription d'actions aux salariés bénéficiaires et 550 000 options de souscription d'actions à Pamela Herbster, Directrice des ressources humaines, dans le cadre du nouveau plan SO 2026-1;

Le 30 juin 2026, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 3 000 000 options de souscription d'actions à Mark Pruzanski, Président du Conseil d'administration, dans le cadre du nouveau plan SO 2026-2.

Type	Décision d'émission du conseil d'administration	Date octroi	Juste valeur à la date d'attribution (en euros)	En cours 1 janvier 2026	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2026
SO 2024-1	20/12/2024	23/01/2025	1,10	12 898 116	-	-	-	12 898 116
SO 2024-2	20/12/2024	23/01/2025	1,10	213 000	-	-	-	213 000
SO 2025-1	10/10/2025	10/10/2025	1,77	1 865 750	-	-	(7 500)	1 858 250
SO 2025-2	02/12/2025	04/12/2025	1,78	6 000 000	-	-	-	6 000 000
SO 2025-3	15/12/2025	26/01/2026	3,68	1 145 500	-	-	-	1 145 500
SO 2026-1	09/06/2026	09/06/2026	1,68	-	1 067 000	-	-	1 067 000
SO 2026-2	30/06/2026	07/07/2026	1,83	-	3 000 000	-	-	3 000 000
TOTAL Stock options				22 122 366	4 067 000	-	(7 500)	26 181 866

Au 30 juin 2026, un total de 26 181 866 options de souscription d'actions était en circulation.

Les justes valeurs des options de souscription d'actions sont estimées à 14,2 millions d'euros pour le plan SO 2024-1, 0,2 million d'euros pour le plan SO 2024-2, 3,3 millions d'euros pour le plan SO 2025-1, 10,7 millions d'euros pour le plan SO 2025-2, 4,2 millions d'euros pour le plan SO 2025-3, 1,8 million d'euros pour le plan SO 2026-1 et 5,5 millions d'euros pour le plan SO 2026-2.

Au titre des six premiers mois de 2026, la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux options de souscription d'actions s'est élevée à 7,3 millions d'euros.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre du plan SO 2026-2 au cours de la période, la date d'attribution du 7 juillet 2026 étant postérieure à la date de clôture du 30 juin 2026.

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions attribués au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026 sont présentées ci-après.

	SO 2025-3	SO 2026-1	SO 2026-2
Décision d'émission par le Conseil d'administration..	15/12/2025	09/06/2026	30/06/2026
Date d'attribution.....	26/01/2026	09/06/2026	07/07/2026
Bénéficiaire.....	Employés	Employés et Pamela Herbster (Directrice des Ressources Humaines)	Mark Pruzanski (Président du Conseil d'administration)
Période d'acquisition (année).....	3	3	1,5
Période de détention (année).....	1	1	–
Condition de service.....	Oui	Oui	Oui
Condition de performance.....	Non	Non	Oui
Nombre de SO octroyées.....	1 145 500	1 067 000	3 000 000
Nombre d'actions par SO	1	1	1
Méthode d'évaluation utilisée.....	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Juste valeur par SO à la date d'attribution.....	3,68	1,68	1,83
Volatilité attendue.....	57,3%	59,0%	58,7%
Durée de vie moyenne (années).....	5	5	5
Taux sans risque.....	2,7%	3,1%	3,1%
Dividendes attendus.....	–	–	–
Référence au cours de l'action.....	3,63 €	3,26 €	3,33 €
Décote non transférable.....	N/A	N/A	N/A

Contrat à terme relatif aux Nouveaux BSA BEI

La juste valeur du contrat à terme relatif aux Nouveaux BSA BEI a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, appliqué aux bons de souscription d'actions sous-jacents.

Cette évaluation reflète les caractéristiques contractuelles des bons de souscription d'actions sous-jacents, notamment leur prix d'exercice, leur durée de vie attendue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue ainsi que le cours de marché des actions ordinaires de la Société à la date d'évaluation.

Les Nouveaux BSA BEI sous-jacents au contrat à terme présentent un prix d'exercice de 0,01 euro par bon et une échéance contractuelle fixée au 4 janvier 2036.

Les hypothèses retenues et les résultats de l'évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nouveaux BSA BEI	Au 30 juin 2026 (date d'approbation par les actionnaires et date d'évaluation)
Nombre de BSA en circulation	15 677 573
Nombre d'actions par BSA	1,00
Cours de l'action (€)	3,22
Maturité (années)	9,5
Volatilité	58,6%
Prix d'exercice (€)	0,01
Taux d'intérêt sans risque	3,7%
Dividendes attendus	—
Juste valeur(k€)	50 400
Juste valeur unitaire (€)	3,21

Sur la base de l'analyse réalisée par la Société, l'engagement d'émettre les Nouveaux BSA BEI satisfaisait au critère du « *fixed-for-fixed* » au sens de la norme IAS 32 et a donc été classé en instrument de capitaux propres. En conséquence, le passif dérivé précédemment comptabilisé au titre des BSA BEI Restants a été décomptabilisé et remplacé par un instrument de capitaux propres.

Pour plus d'informations sur les BSA BEI Restants ayant fait l'objet de cette décomptabilisation et ayant été remplacés, voir la Note 4.8 – Capitaux propres.

Le contrat à terme a été évalué à sa juste valeur, correspondant à la juste valeur des Nouveaux BSA BEI devant être émis (50,4 millions d'euros), diminuée de leur prix de souscription¹⁰(0,2 million d'euros).

Au 30 juin 2026, la juste valeur du contrat à terme comptabilisée en capitaux propres (Réserves) s'élevait à 50,2 millions d'euros, avant déduction des frais de transaction de 0,3 million d'euros, sans qu'aucune variation ultérieure ne doive être comptabilisée (voir Note 4.8 – Capitaux propres).

Pour plus d'informations concernant l'émission des Nouveaux BSA BEI, se référer à la Note 6.4 – Événements postérieurs à la clôture.

¹⁰ Les Nouveaux BSA BEI ont été émis à un prix de souscription unitaire de 0,01 euro

4.9 Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties

30 juin 2026

en milliers d'euros

	Court terme	Long terme	Dettes inscrites au bilan au 30 juin 2026
Emprunts bancaires	10 716	52 994	63 710
Intérêts courus sur emprunts bancaires	624	-	624
Dettes de loyer	1 974	351	2 325
Dettes	13 314	53 345	66 659
Instruments dérivés	-	13 051	13 051
Passif au titre des certificats de royalties	-	59 079	59 079
Total	13 314	125 475	138 789

31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

	Court terme	Long terme	Dettes inscrites au bilan au 31 décembre 2025
Emprunts bancaires	29 836	21 398	51 234
Intérêts courus sur emprunts bancaires	436	5 418	5 855
Dettes de loyer	2 036	735	2 771
Dettes	32 309	27 551	59 860
Instruments dérivés	-	119 385	119 385
Passif au titre des certificats de royalties	-	51 645	51 645
Total	32 309	198 581	230 890

Le tableau ci-dessous présente les variations des passifs liés aux activités de financement, en distinguant les flux de trésorerie et les autres variations sans effet de trésorerie.

<i>en milliers d'euros</i>	Emprunts bancaires				Intérêts courus à payer sur emprunts	Dettes locatives	Instruments dérivés			Passif au titre des certificats de royalties	Total
	Décou-vert bancaire	Prêts PGE et PPI	Prêt BEI	BlackRock - Claret Tranches A et B			BSA BEI	Option de conversion	BSA Prêteurs		
Au 31 décembre 2025	13	5 928	45 292	-	5 855	2 771	119 385	-	-	51 645	230 890
Principal reçu	(13)	0	0	59 015	-	-	-	10 588	-	-	69 589
Remboursement des emprunts	-	(1 478)	(50 000)	-	-	-	(50 000)	-	-	-	(101 478)
Intérêts payés	-	(75)	(12 204)	(392)	-	-	-	-	-	-	(12 671)
Païement des dettes locatives	-	-	-	-	-	(1 167)	-	-	-	-	(1 167)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13)	(1 553)	(62 204)	58 623	-	(1 167)	(50 000)	10 588	-	-	(45 726)
Nouveaux contrats de location / réévaluation	-	-	-	-	-	671	-	-	-	-	671
Evaluation initiale à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	3,784	-	3,784
Variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	(69,385)	(1,012)	(309)	-	(70,705)
Variation des intérêts courus	-	75	11 394	637	(5 231)	48	-	-	-	7 433	14 374
Effet de <i>catch-up</i> lié à la réévaluation de la dette	-	-	5 517	-	-	-	-	-	-	-	5 500
Gain (perte) de change	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Éléments non cash liés aux activités de financement	-	75	16 912	637	(5 231)	721	(69 385)	(1 012)	3 475	7 433	(46 375)
Au 30 juin 2026	-	4 450	-	59 260	624	2 325	-	9 576	3 475	59 079	138 789

<i>en milliers d'euros</i>	Emprunts bancaires				Intérêts courus à payer sur emprunts	Dettes locatives	Instruments dérivés		Passif au titre des certificats de royalties	Total
	Découvert bancaire	Prêts PGE et PPI	Prêt BEI				Options d'achat sur les Actions Nouvelles T2 et les BSA T2	BSA BEI		
Au 31 décembre 2024	9	9 195	35 993		4 477	4 654	73 400	24 315	29 207	181 250
Principal reçu	3	-	-		-	-	-	-	-	3
Remboursement des emprunts	-	(1 791)	-		-	-	-	-	-	(1 791)
Païement des dettes locatives	-	-	-		-	(1 317)	-	-	-	(1 317)
Flux de trésorerie provenant des / (utilisés dans les) activités de financement	3	(1 791)	-		-	(1 317)	-	-	-	(3 104)
Nouveaux contrats de location / réévaluation	-	-	-		-	739	-	-	-	739
Variation de juste valeur	-	-	-		-	-	(73 400)	17 936	-	(55 464)
Variation des intérêts courus sur emprunts	-	-	4 286		933	-	-	-	4 208	9 427
Gain (perte) de change	-	-	-		-	(49)	-	-	-	(49)
Éléments non cash liés aux activités de financement	-	-	4 286		933	690	(73 400)	17 936	4 208	(45 347)
Au 30 juin 2025	12	7 404	40 279		5 410	4 027	-	42 251	33 415	132 798

L'analyse des échéances des passifs financiers fondés sur les flux de trésorerie contractuels non actualisés est présentée à la Note 5.3 – *Facteurs de risques financiers*.

Prêts garantis par l'Etat (« PGE ») et prêts participatifs relance ("PPR")

En mai 2020, la Société a conclu trois conventions de crédit en vertu desquelles elle a reçu 10,0 millions d'euros sous la forme de Prêts Garantis par l'Etat (« **PGE** »), qui sont fournis par un syndicat de banques françaises et garantis par l'Etat français dans le cadre de la pandémie de COVID-19 avec une échéance initiale en mai 2021. Ces prêts ont été prolongés jusqu'au troisième trimestre de 2022. Les avenants prévoient que les remboursements s'étalent sur quatre ans à compter de juillet 2022 pour le prêt souscrit auprès de Crédit Agricole et de septembre 2022 pour les prêts souscrits auprès de Bpifrance et Société Générale.

En juin 2022, la Société a souscrit trois contrats de prêts auprès d'un syndicat de banques françaises pour un montant total de 5,3 millions d'euros. L'un d'entre eux était mis en œuvre dans le cadre d'un PGE avec Bpifrance et les deux autres étaient des prêts participatifs relance (« **PPR** ») accordés par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et la Société Générale.

Le PGE accordé par Bpifrance en 2022 bénéficiait d'une garantie de l'Etat français à hauteur de 90 % et présentait une durée initiale de douze mois. Les PGE souscrits en 2020 et en 2022 ont atteint leur échéance contractuelle en mai 2026 et ont depuis été intégralement remboursés. Les deux PPR bénéficiaient principalement d'une garantie de l'Etat français et étaient assortis d'une durée de financement de huit ans ainsi que d'une période de remboursement de quatre ans.

Les remboursements de PGE et de PPR effectués au cours du premier semestre 2026 se sont élevés à 1,5 million d'euros, portant le montant cumulé des remboursements depuis leur mise en place à 11,6 millions d'euros au 30 juin 2026. Les remboursements de PGE et de PPR effectués au cours du premier semestre 2025 s'étaient élevés à 1,8 million d'euros.

Contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement

Le 16 mai 2022, Inventiva a conclu le Contrat de Financement avec la Banque Européenne d'Investissement (« **BEI** ») pour un montant maximum de 50 millions d'euros composé de deux tranches de 25 millions d'euros chacune.

- Le 8 décembre 2022, la Société a reçu le décaissement de la première tranche (« **Tranche A** »). Les intérêts capitalisés pour la Tranche A sont de 8 % et le remboursement est prévu pour décembre 2026, quatre ans après son décaissement.
- Le 18 janvier 2024, la Société a reçu le décaissement de la deuxième tranche (« **Tranche B** »). Les intérêts capitalisés s'élèvent à 7% et dont l'échéance interviendra en janvier 2027, 3 ans après le décaissement.

La Tranche A BEI de 25 millions d'euros a été enregistrée comme une dette financière au coût amorti, lequel prend en compte la juste valeur de l'instrument dérivé (BSA Tranche A BEI) au commencement ainsi que les coûts d'emprunt de 0,1 million d'euros. Le coût amorti du prêt s'élevait à 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, avec un taux d'intérêt effectif de 21,9 %.

La Tranche B BEI de 25 millions d'euros a été enregistrée comme une dette financière au coût amorti, lequel prend en compte la juste valeur de l'instrument dérivé (BSA Tranche B BEI) au commencement

ainsi que les coûts d'emprunt de 0,1 million d'euros. Le coût amorti du prêt s'élevait à 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2025, avec un taux d'intérêt effectif de 32,7 %.

À la Date de transaction des BEI, la Société a conclu le Contrat-Cadre BEI, prévoyant le remboursement intégral des Prêts BEI et la restructuration des accords conclus entre la Société et la BEI.

À la Date de transaction des BEI, le coût amorti de la Tranche A BEI s'élevait à 27,9 millions d'euros et les intérêts courus y afférents s'élevaient à 2,9 millions d'euros. Le coût amorti de la Tranche B BEI s'élevait à 23,1 millions d'euros, après capitalisation de 5,7 millions d'euros d'intérêts, et les intérêts courus y afférents s'élevaient à 2,8 millions d'euros.

Conformément à IFRS 9, la Société a réévalué la valeur comptable des Prêts BEI afin de refléter les flux de trésorerie attendus révisés résultant de l'exercice probable de l'option contractuelle de remboursement anticipé. La Société a comptabilisé une charge financière de 5,0 millions d'euros correspondant à l'ajustement de rattrapage (*catch-up*) au titre d'IFRS 9, ainsi qu'une charge complémentaire de 0,5 million d'euros résultant de la désactualisation entre la Date de transaction des BEI et la Date de Réalisation des BEI.

À la Date de Réalisation des BEI, la Société a remboursé par anticipation et intégralement le principal restant dû et les intérêts courus relatifs à la Tranche A BEI et à la Tranche B BEI, pour un montant total de 62,2 millions d'euros. Conformément au Contrat-Cadre BEI, la BEI a renoncé aux frais de remboursement anticipé qui auraient autrement été dus au titre du Contrat de Financement.

À la suite de ce règlement, la Société a décomptabilisé de son état de la situation financière au 30 juin 2026 les passifs financiers relatifs à la Tranche A BEI et à la Tranche B BEI.

Au 30 juin 2026, la Société n'avait plus aucun montant restant dû au titre du Contrat de Financement conclu avec la BEI.

Contrat de financement par emprunt avec BlackRock et Claret Capital Partners

Le 12 juin 2026, la Société a conclu avec les Prêteurs un contrat de financement par emprunt portant sur un financement par dette senior garantie d'un montant de 75,0 millions d'euros.

Le financement comprend les tranches suivantes :

- Tranche A des Prêteurs : 35,0 millions d'euros d'obligations senior garanties convertibles, tirés le 12 juin 2026 ;
- Tranche B des Prêteurs : 40,0 millions d'euros d'obligations senior garanties non convertibles amortissables, tirés le 12 juin 2026 ;
- Tranche C des Prêteurs : jusqu'à 55,0 millions d'euros d'obligations senior garanties non convertibles amortissables, non engagée et pouvant être tirée jusqu'au 15 février 2027, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives ;

- Tranche Additionnelle des Prêteurs : jusqu'à 20,0 millions d'euros d'instruments de dette supplémentaires, non engagée et soumise au consentement mutuel des parties à la suite de l'approbation par la FDA de la NDA relative au lanifibranor.

À la date d'autorisation de publication, les conditions suspensives relatives à la Tranche C n'étaient pas remplies (voir Note 1.2 – *Faits marquants du premier semestre 2026*).

Le 12 juin 2026, la Société a tiré les deux premières tranches de l'Opération de Financement par Dette, pour un montant nominal total de 75,0 millions d'euros et un produit net de 69,6 millions d'euros :

- Tranche A des Prêteurs, d'un montant de 35,0 millions d'euros, portant intérêt à un taux fixe annuel de 9,90 %, avec une période de paiement des seuls intérêts jusqu'au 31 décembre 2028, suivie de seize échéances mensuelles en principal et intérêts, jusqu'à l'échéance finale du 1er avril 2030. Les Obligations Convertibles ont une valeur nominale d'un euro chacune et un prix de conversion correspondant à une prime de 40 % appliquée au plus faible des montants suivants: (i) le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris précédant immédiatement le 30 avril 2026, soit 4,6681 euros, (ii) le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris précédant immédiatement la date d'émission des Obligations Convertibles, ou (iii) le prix d'offre en euros par action ordinaire représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity, soit 3,7781 euros. Le prix de conversion est soumis à un prix minimum correspondant au VWAP sur 30 jours précédant immédiatement la date d'émission ainsi qu'au prix minimum prévu par les autorisations en vigueur de la Société. En application de la formule de détermination du prix de conversion décrite ci-dessus, le prix de conversion a été fixé le 12 juin 2026 à 5,2893 euros par action ordinaire, correspondant à une parité de conversion de 0,18907 action ordinaire par Obligation Convertible d'une valeur nominale d'un euro. Le prix de conversion pourra être ultérieurement révisé conformément au mécanisme d'ajustement du prix lié aux capitaux propres ;
- Tranche B des Prêteurs, d'un montant de 40,0 millions d'euros, portant intérêt à un taux fixe annuel de 9,90 %, auquel s'ajoutent des intérêts capitalisés annuellement au taux de 2,10 %, avec une période initiale de paiement des seuls intérêts prenant fin le 31 mars 2027. Cette période peut être prolongée, à la discrétion de la Société, jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve (i) de l'atteinte du critère d'évaluation principal de NATiV3 et (ii) de la confirmation de l'exercice des BSA T3 ou de la réalisation préalable d'une levée de fonds en capitaux propres d'un montant d'au moins 100 millions d'euros à la suite de la publication des résultats de NATiV3, les conditions (i) et (ii) devant être remplies au plus tard le 15 février 2027. Cette période peut ensuite être prolongée jusqu'au 31 décembre 2028, sous réserve de l'approbation par la FDA de la NDA relative au lanifibranor, au plus tard quinze jours ouvrés avant le 31 décembre 2027. L'échéance finale est fixée au 1er avril 2030.

La Tranche A des Prêteurs et la Tranche B des Prêteurs comprennent également des droits de remboursement anticipé au bénéfice de l'émetteur et des porteurs, notamment des droits de remboursement anticipé volontaire pouvant être exercés par la Société ainsi que des droits d'exigibilité anticipée pouvant être exercés par les porteurs en cas de survenance de certains cas de défaut ou événements de résiliation spécifiés.

La Tranche A des Prêteurs est comptabilisée comme un instrument hybride selon une méthode de comptabilisation séparée comprenant :

- Une composante dette, initialement comptabilisée à la juste valeur, nette des coûts de transaction qui lui sont attribuables, puis évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; et
- Un dérivé incorporé composé correspondant à l'option de conversion.

La Tranche A des Prêteurs, d'un montant de 35,0 millions d'euros, a été comptabilisée comme un passif financier, avec une composante dette initialement comptabilisée à sa juste valeur au 12 juin 2026, nette des coûts de transaction attribuables d'un montant de 2,5 millions d'euros et de la juste valeur de l'option de conversion composée. Cette option ne satisfait pas au critère « *fixed-for-fixed* » au sens de la norme IAS 32 et est, par conséquent, comptabilisée séparément à la juste valeur par résultat.

La composante conversion comprend (i) des droits de conversion pouvant être exercés par les porteurs des Obligations Convertibles et (ii) un mécanisme de conversion forcée pouvant être exercé par la Société en cas de réalisation de certaines conditions de marché. En outre, les modalités de conversion sont soumises aux ajustements anti-dilution usuels ainsi qu'à un mécanisme d'ajustement du prix lié aux capitaux propres susceptible d'entraîner des ajustements ultérieurs du prix de conversion et de la parité de conversion correspondante. Par conséquent, le nombre d'actions ordinaires pouvant être remises lors de la conversion n'est pas fixe et la composante conversion est comptabilisée séparément comme un dérivé incorporé composé, évalué à la juste valeur par résultat.

L'option de conversion est séparée du contrat hôte de dette et comptabilisée comme un dérivé incorporé composé évalué à la juste valeur par résultat. Lors de sa comptabilisation initiale le 12 juin 2026, l'option de conversion a été évaluée à une juste valeur de 10,6 millions d'euros et comptabilisée en tant que passif financier dérivé. Le montant résiduel a été affecté à la composante dette hôte, après déduction des coûts de transaction attribuables d'un montant de 2,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, la valeur comptable de la composante dette de la Tranche A s'élevait à 22,0 millions d'euros et a été évaluée sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 32,2 %. La juste valeur de l'option de conversion incorporée s'élevait à 9,6 millions d'euros et est comprise dans les passifs dérivés à long terme (voir Note 5.4 – *Charges et produits financiers*). Les variations de la juste valeur de l'option de conversion sont comptabilisées en produits ou charges financiers dans le compte de résultat (voir Note 5.4 – *Charges et produits financiers*). Au 30 juin 2026, la juste valeur de l'emprunt s'élevait à 22,2 millions d'euros, sur la base d'un taux de marché de 32,2 %.

La Tranche B des Prêteurs, d'un montant de 40,0 millions d'euros, a été comptabilisée comme un passif financier, initialement comptabilisé à sa juste valeur le 12 juin 2026, nette des coûts de transaction attribuables d'un montant de 2,9 millions d'euros, puis évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 30 juin 2026, le coût amorti de l'emprunt s'élevait à 37,2 millions d'euros, sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 17,2 %. Au 30 juin 2026, la juste valeur de l'emprunt s'élevait à 37,4 millions d'euros, sur la base d'un taux de marché de 17,2 %.

Dettes de loyer

Au 30 juin 2026, les dettes de location s'élèvent à 2,3 millions d'euros, en diminution de 0,4 million d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette variation résulte de la modification d'un contrat de location intervenue le 1er janvier 2026, ayant conduit à une réévaluation de 0,7 million d'euros au titre des Fibroscans loués dans le cadre du contrat amendé conclu avec Echosens, partiellement compensée par des remboursements de 1,2 million d'euros au cours du premier semestre 2026.

Les dettes de location relatives aux Fibroscans sont comptabilisées lors de la location de nouvelles unités, sur la base de la durée considérée comme raisonnablement certaine par la Société.

Les dettes de location sont calculées en utilisant des taux d'actualisation spécifiques, déterminés en fonction d'un environnement économique similaire, de la maturité de la dette et de la date de commencement du contrat, selon la méthode décrite dans la Note 3.2 – *Contrats de location* des états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Les taux applicables aux contrats de location en cours au 30 juin 2026 sont compris entre 3,01 % et 4,66 %.

Produits dérivés – Long terme

BSA BEI Initiaux

Le 1er juillet 2022, dans le cadre du Contrat de Financement (voir la section ci-dessus *Contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement*), la Société a conclu avec la BEI un contrat d'émission de bons de souscription d'actions (le « **Contrat BSA BEI** »), comme condition préalable au financement potentiel des deux tranches du crédit. Chaque bon de souscription d'actions émis en vertu du Contrat BSA BEI avait un prix de souscription de 0,01 euro et donnait le droit de souscrire à une action.

En vertu de ce contrat, la Société a émis 2 266 023 BSA Tranche A BEI en novembre 2022 et 3 144 654 BSA Tranche B BEI en janvier 2024. Chaque BSA donnait à la BEI le droit de souscrire à des actions ordinaires de la Société, sous réserve des ajustements anti-dilution contractuels.

Avant le 1er juin 2026, les BSA BEI Initiaux ne répondaient pas au critère « *fixed-for-fixed* » prévu par IAS 32 en raison de leurs modalités de règlement et de leurs mécanismes anti-dilution. En conséquence, ils étaient classés en tant que passifs financiers dérivés et évalués à la juste valeur par résultat.

Approche d'évaluation

La juste valeur des BSA BEI Initiaux a été estimée sur la base d'une approche Longstaff-Schwartz, incluant l'option de vente et le plafond attaché. Cette approche permet d'estimer la valeur des options américaines, qui peuvent être exercées pendant une période spécifique, assorties de modalités d'exercice complexes. Le détenteur des bons de souscription d'actions peut exercer les BSA sur le marché sur la base du cours de l'action de la Société ou exercer l'option de vente sur la base du cours moyen de l'action de la Société sur 90 jours.

Les hypothèses et les résultats sont détaillés dans les tableaux suivants :

	Tranche A BSA BEI (2022)	Tranche B BSA BEI (2024)
Date d'attribution	28/11/2022	04/01/2024
Date d'expiration	28/11/2034	04/01/2036
Nombre de BSA émis	2 266 023	3 144 654
Nombre d'actions par BSA	1	1
Prix de la prime de souscription par action (€)	0,01	0,01
Prix d'exercice par action (€)	4.02	3.95
Méthode de valorisation	Longstaff Schwartz	Longstaff Schwartz

Tranche A BSA BEI (2022)	Au 28 novembre 2022 (date d'octroi)	Au 31 décembre 2025	Au 1er juin 2026 (BEI date de conclusion)
Nombre de BSA en circulation	2 266 023	2,266,023	2 266 023
Nombre d'actions par BSA	1,00	6,46	6,46
Cours de l'action (€)	4,13	3,95	4,19
Maturité (années)	12	8.9	8,5
Volatilité	68%	56%	56,8%
Plafond de l'option de vente (k€)	25,0	25.0	25.0
Taux sans risque	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M
Dividendes attendus	—	—	—
Juste valeur (k€)	9 469	61 004	66 256
Juste valeur unitaire	4,18	26,92	29,24

Tranche B BSA BEI (2024)	Au 4 janvier 2024 (date d'octroi)	Au 31 décembre 2025	Au 1er juin 2026 (BEI date de conclusion)
Nombre de BSA en circulation	3 144 654	3,144,654	3 144 654
Nombre d'actions par BSA	1,00	5,05	5.05
Cours de l'action (€)	4,12	3,95	4,19
Maturité (années)	12	10,0	9,6
Volatilité	62%	56%	56.8%
Plafond de l'option de vente (k€)	25,0	25.0	25.0
Taux sans risque	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M
Dividendes attendus	—	—	—
Juste valeur (k€)	11 809	58 381	61 698
Juste valeur unitaire	3,76	18,57	19,62

À la suite de la conclusion du Contrat-Cadre BEI le 1er juin 2026, la juste valeur de ces instruments dérivés a été réévaluée sur la base des conditions convenues avec la BEI. Le passif dérivé a ensuite été éteint lors de la réalisation des Opérations BEI le 12 juin 2026. En conséquence, aucun BSA BEI Initial ne restait en circulation au 30 juin 2026.

Rachat des BSA BEI Initiaux

À la Date de Conclusion des Opérations BEI, la Société a conclu le Contrat-Cadre BEI, prévoyant :

- Le rachat et l'annulation de l'intégralité des BSA Tranche A BEI et de 700 000 BSA Tranche B BEI, moyennant une contrepartie fixe de 50,0 millions d'euros ;
- La renonciation aux mécanismes anti-dilution historiques applicables aux BSA BEI Restants ;
- Le remplacement des 2 444 654 BSA BEI Restants par les Nouveaux BSA BEI, sous réserve de l'approbation des actionnaires, laquelle a été obtenue le 30 juin 2026.

Le droit contractuel obtenu par la Société de racheter les BSA pour un montant fixe constituait un actif financier dérivé évalué à la juste valeur par résultat jusqu'à la réalisation des conditions suspensives concernées. À la Date de Conclusion des Opérations BEI, la juste valeur de cet actif financier dérivé s'élevait à 43,9 millions d'euros, correspondant à la différence entre la juste valeur de 93,9 millions d'euros des BSA devant être rachetés et le prix de rachat fixe de 50,0 millions d'euros.

À la Date de transaction des BEI, la Société a décomptabilisé les passifs dérivés correspondant aux BSA rachetés à leur juste valeur et a comptabilisé un passif financier correspondant au prix de rachat fixe. À cette même date, la différence entre la juste valeur des BSA et le passif financier a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (voir Note 5.4 – *Charges et produits financiers*).

À la Date de Réalisation des BEI, le passif financier a été décomptabilisé en contrepartie du paiement en trésorerie, sans incidence complémentaire sur le compte de résultat consolidé.

Restructuration des BSA BEI Restants

À la Date de transaction des BEI, les 2 444 654 BSA BEI Restants ont été décomptabilisés et remplacés par un nouveau passif financier dérivé reflétant l'obligation de la Société soit d'effectuer un paiement en numéraire plafonné à 9,5 millions d'euros, soit d'émettre des BSA de remplacement, selon l'issue du vote des actionnaires de la Société.

Le 30 juin 2026, les actionnaires de la Société ont approuvé l'émission d'un nombre maximal de 15 677 573 Nouveaux BSA BEI. À la suite de cette approbation, l'obligation de la Société d'émettre les Nouveaux BSA BEI répondait au critère « *fixed-for-fixed* » prévu par IAS 32 et a donc été classée en tant qu'instrument de capitaux propres. En conséquence, la Société a décomptabilisé le passif financier et comptabilisé un contrat à terme, classé en tant qu'instrument de capitaux propres et évalué à sa juste valeur de 9,5 millions d'euros à cette date. La différence entre la valeur comptable du passif dérivé et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (voir Note 5.4 – *Charges et produits financiers*).

Au 30 juin 2026, aucun montant relatif aux BSA BEI Initiaux ne restait comptabilisé au sein des passifs dérivés de l'état de la situation financière intermédiaire consolidé au 30 juin 2026.

Pour plus d'informations concernant les BSA de remplacement, à savoir les Nouveaux BSA BEI, se référer à la Note 4.8 – *Capitaux propres*.

BSA Prêteurs

Dans le cadre de l'Opération de Financement, la Société a émis 1 624 196 BSA au profit des Prêteurs au titre des Tranches A et B et 661 709 BSA au titre de la Tranche C. Chaque BSA Prêteur donne à son porteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Le prix d'exercice a été fixé à 4,1559 euros par action ordinaire, correspondant à une prime de 10 % appliquée à la plus basse des valeurs suivantes : (i) le VWAP sur 30 jours des actions ordinaires sur Euronext Paris immédiatement avant le 30 avril 2026 (4,6681 euros), (ii) le VWAP sur 30 jours immédiatement avant la clôture initiale des Tranches A et B, et (iii) le prix d'offre en euros par action ordinaire représentée par chaque ADS cédée dans le cadre de l'Offre Equity (3,7781 euros).

Les BSA ne répondant pas au critère « *fixed-for-fixed* » prévu par IAS 32, notamment parce que le ratio d'exercice peut être ajusté en application du mécanisme « *Equity-Linked Pricing Reset* » et parce que les BSA comprennent une option de vente ou un mécanisme d'exercice sans décaissement susceptible d'avoir une incidence sur le nombre d'actions émises, l'émission des BSA Prêteurs donne lieu à la comptabilisation de passifs financiers dérivés évalués à leur juste valeur à la date d'émission. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les BSA Prêteurs expireront à la première des deux dates suivantes : (i) le dixième anniversaire de leur date d'émission et (ii) la date de clôture effective d'une offre publique conformément aux Sections 14(d) et 14(e) du *Securities Exchange Act* de 1934.

Approche d'évaluation

La juste valeur a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, sur la base des hypothèses et des résultats détaillés dans le tableau suivant :

BSA prêteurs	Au 12 juin 2026 (date d'attribution)	Au 30 juin 2026 (date de valorisation)
Nombre de BSA en circulation	1 624 196	1 624 196
Nombre d'actions par BSA	1,00	1,00
Cours de l'action (€)	3,42	3,22
Maturité (années)	10,0	10,0
Volatilité	58,9%	58,6%
Prix d'exercice (€)	4,16	4,16
Taux sans risque	3,9%	3,7%
Dividendes attendus	—	—
Juste valeur (k€)	3 784	3 476
Juste valeur unitaire	2,33	2,14

La juste valeur des BSA Prêteurs s'élevait à 3,8 millions d'euros à leur date d'émission et à 3,5 millions d'euros au 30 juin 2026 (voir Note 4.14 – *Actifs et passifs financiers*). Au 30 juin 2026, la variation de juste valeur de 0,3 million d'euros a été comptabilisée en résultat dans les produits financiers (voir Note 5.4 – *Produits et charges financiers*).

Produits dérivés – Court terme

Le 14 octobre 2024, la Société a annoncé avoir conclu un Financement Structuré, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, afin de financer la poursuite de l'essai NATiV3 ainsi que la préparation du dépôt potentiel d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et de la commercialisation du lanifibranor.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des options d'achat relatives aux actions nouvelles émises dans le cadre de la deuxième tranche du Financement Structuré (les « Actions Nouvelles T2 ») et aux BSA T2, constituant des instruments financiers dérivés, s'élevait à 73,4 millions d'euros. La variation de juste valeur entre le 31 décembre 2024 et la date de transaction, le 14 mai 2025, a été comptabilisée en résultat. À la date de transaction, la juste valeur des options d'achat relatives aux Actions Nouvelles T2 et aux BSA T2, d'un montant de 158,1 millions d'euros, a été décomptabilisée par le biais des capitaux propres.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026, certains BSA T2 émis dans le cadre du Financement Structuré ont été exercés, entraînant l'émission de nouvelles actions ordinaires. Les mouvements correspondants du capital social, de la prime d'émission et des réserves sont présentés dans la Note 4.8 – *Capitaux propres*.

Approche d'évaluation

La juste valeur des options d'achat relatives aux Actions Nouvelles T2 et aux BSA T2 avait été estimée sur la base d'une approche Black-Scholes. Cette approche permet d'estimer la valeur des options européennes pouvant être exercées à leur échéance. Les caractéristiques économiques et les modalités des deux instruments ont été analysées comme étant similaires à celles d'une option d'achat.

L'approche Black-Scholes repose également sur la valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent à la date d'évaluation, la volatilité observée du cours historique de l'action de la Société et la durée de vie contractuelle des instruments de capitaux propres associés.

Passif au titre des Certificats de Royalties

Le 31 août 2023, la Société a annoncé l'émission de certificats de royalties (les « **Certificats de Royalties 2023** ») pour un montant total de 5,1 millions d'euros.

Les Certificats de Royalties 2023 ont été comptabilisés initialement à leur juste valeur, soit 5,1 millions d'euros au 31 août 2023, puis évalués au coût amorti, soit 15,0 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2025, sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 31,9 %.

Le 18 juillet 2024, la Société a annoncé l'émission de certificats de royalties (les « **Certificats de Royalties 2024** ») pour un montant brut total de 20,1 millions d'euros.

Les Certificats de Royalties 2024 ont été comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts d'émission de 0,5 million d'euros, soit 19,7 millions d'euros au 18 juillet 2024, puis évalués au coût amorti, soit 44,1 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 38,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 30,5 %.

Juste valeur au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la juste valeur des Certificats de Royalties 2023, déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, s'élève à 32,6 millions d'euros, contre 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2025. La juste valeur des Certificats de Royalties 2024, déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, s'élève à 121,8 millions d'euros, contre 122,9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

La juste valeur correspond à la valeur actualisée nette des royalties, laquelle dépend des hypothèses retenues par la Société concernant la probabilité de succès de ses études, les ventes de lanifibranor sur le marché et le taux d'actualisation de 15,0 %.

4.10 Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	1 ^{er} janvier 2026	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30 juin 2026
Provisions - part court terme	1 071	614	(705)	-	980
Total Provisions	1 071	614	(705)	-	980

En 2025, la Société a mis en œuvre son Projet de réorganisation stratégique afin de se concentrer exclusivement sur le développement du lanifibranor (voir Note 1.2 – *Faits marquants de l'exercice 2025* des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025). Dans le cadre du Projet de réorganisation stratégique, la Société a comptabilisé une provision résiduelle pour restructuration et charges liées à la restructuration de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2025, dont 0,4 million d'euros restait comptabilisé au 30 juin 2026. Cette provision résiduelle concerne principalement des indemnités de départ et autres coûts liés aux employés, ainsi que des honoraires de conseil associés aux activités de restructuration de la Société.

Au 30 juin 2026, la Société a comptabilisé une provision complémentaire de 0,6 million d'euros au titre de montants impayés dus dans le cadre d'un contrat existant.

La Société estime que les sorties de trésorerie résiduelles associées aux coûts de restructuration interviendront sur une période inférieure à un an.

4.11 Provisions pour retraites

L'engagement lié aux indemnités de fin de carrière est déterminé sur la base des droits décrits dans la convention collective de l'industrie pharmaceutique française (IDCC 176 / Brochure 3104) et en conformité avec les dispositions de la norme IAS 19 - Avantages du personnel. Ces droits sont exprimés en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Société à la date de départ en retraite et de son salaire de fin de carrière

Provision nette de la période

Le tableau suivant donne le montant de la provision au titre des régimes à prestations définies à la fin de chaque période :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	680	755
Total provisions pour retraites	680	755

En l'absence d'actifs de couverture au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le montant de la provision correspond au montant de l'engagement estimé à ces dates.

Variation de la provision nette

La variation de la provision au titre des régimes à prestations définies s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Provision à l'ouverture de la période	(755)	(1 762)
Charge totale de la période	2	778
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	73	93
Provision à la clôture de la période	(680)	(891)

Détail de la charge comptabilisée

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Coût des services rendus de l'exercice	(64)	(106)
Charge d'intérêts de l'exercice	(15)	(30)
Coût des services passés	-	747
Prestations de la période	82	167
Total	2	778

Au 30 juin 2026, la charge totale de la période s'élève à un produit de 2 milliers d'euros, correspondant à l'effet net du coût des services rendus de l'exercice et de la charge d'intérêts de l'exercice (79 milliers d'euros), largement compensés par les prestations de la période (82 milliers d'euros).

4.12 Autres passifs courants et non-courants

Autres passifs non-courants

Au 30 juin 2026, les autres passifs non courants s'élèvent à 1,3 million d'euros, contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2025. Ils correspondent principalement à une avance reçue de CTTQ au titre de la refacturation des coûts liés à NATiV3.

Autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Personnel	2 960	2 734
Organismes sociaux	11 212	10 739
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 116	1 622
Autres dettes fiscales sociales	284	148
Autres dettes diverses	190	2 738
Total	15 761	17 981

Aucun effet d'actualisation n'a été comptabilisé au titre des autres passifs courants, leur échéance étant inférieure à un an à compter de la date de clôture.

Au 30 juin 2026, les autres passifs courants ont diminué de 2,3 millions d'euros, principalement en raison de la diminution de 2,5 millions d'euros des autres dettes diverses et de 0,5 million d'euros de la TVA à payer, partiellement compensée par l'augmentation de 0,3 million d'euros des charges sociales à payer, de 0,2 million d'euros des dettes envers le personnel et de 0,2 million d'euros des autres dettes fiscales et sociales.

Les charges sociales à payer concernent principalement les dettes envers les organismes de sécurité sociale et de prévoyance, notamment l'URSSAF, KLESIA et APGIS, dont 1,0 million d'euros au titre des contributions patronales relatives aux plans de rémunération fondés sur des actions au cours des six premiers mois de 2026.

Au 30 juin 2026, les autres dettes diverses ont diminué de 2,5 millions d'euros, principalement à la suite de l'émission des deux avoirs devant être émis par la Société en faveur de CTTQ, consécutivement à la réalisation des conditions suspensives relatives à la deuxième tranche du Financement Structuré (la « Transaction T2 »). Les trois avoirs d'un montant de 2,0 millions de dollars, 1,5 million de dollars et 1,5 million de dollars ont été émis respectivement le 1er juin 2025, le 1er janvier 2026 et le 1er juin 2026.

Au 31 décembre 2025, les autres dettes diverses comprenaient principalement des avoirs à émettre par la Société en faveur de CTTQ à la suite de la réalisation de la condition suspensive relative à la Transaction T2, pour un montant total de 3,0 millions de dollars, soit 2,6 millions d'euros (voir Note 1.2

– *Faits marquants de l'exercice 2025* des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025).

Au 30 juin 2026, les autres dettes diverses s'élèvent à 0,2 million d'euros. Elles correspondent principalement à la troisième note de crédit à émettre, consécutivement à l'émission de la deuxième note de crédit le 1er janvier 2026.

Les autres dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions relatives aux taxes assises sur les salaires, notamment la contribution à la formation professionnelle, la taxe d'apprentissage, la participation de l'employeur à l'effort de construction en France et la taxe sur les salaires.

4.13 Dettes fournisseurs et passifs sur contrats – part court terme

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 532	26 017
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	34 532	26 017

Aucune actualisation n'a été effectuée sur les dettes fournisseurs, leur règlement étant exigible dans un délai inférieur à un an à compter de la date de clôture.

Les dettes fournisseurs comprenaient 12,6 millions d'euros de factures non parvenues au 30 juin 2026, contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les échéances des dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
A 30 jours	32 811	24 770
De 30 à 60 jours	215	1 247
> à 60 jours	1 506	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 532	26 017

Au 30 juin 2026, les dettes fournisseurs comprennent 12,6 millions d'euros de factures non parvenues, dont 12,1 millions d'euros au titre des projets scientifiques.

Au 30 juin 2026, les dettes fournisseurs ont augmenté de 8,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025. La variation des dettes fournisseurs est principalement liée à l'augmentation des dépenses de recherche et développement dans le cadre de l'essai NATiV3.

4.14 Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique les valeurs comptables au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9 :

30 juin 2026

	Valeur comptable au bilan	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers					
Comptes à terme non courants ⁽²⁾	836	-	836	-	836
Produits à recevoir courants ⁽¹⁾	862	-	862	-	862
Comptes à terme courants ⁽¹⁾	67 765	-	67 765	-	67 765
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	3 734	-	3 734	-	3 734
Autres créances diverses ⁽¹⁾	57	-	57	-	57
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	166 127	-	166 127	-	166 127
Total	238 381	-	239 381	-	239 381
Passifs financiers					
Dettes financières à long terme ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	53 345	-	-	53 345	53 981
Instruments dérivés ⁽⁶⁾	13 051	13 051	-	-	13 051
Passif au titre des certificats de royalties ⁽⁴⁾	59 079	-	-	59 079	154 396
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	13 314	-	-	13 314	13 314
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	34 532	-	-	34 532	34 532
Autres dettes divers ⁽¹⁾	190	-	-	190	190
Total	173 512	13 051	-	160 460	269 465

- (1) La valeur comptable des actifs et passifs financiers à court terme évalués au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur, conformément à IFRS 7.29.
- (2) La juste valeur des comptes de dépôt à long terme est déterminée au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur le montant contractuel remboursable et le taux d'actualisation de marché estimé applicable. Elle est par conséquent classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 13.
- (3) La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie repose sur une valorisation de niveau 1 et correspond à leur juste valeur.
- (4) La juste valeur des certificats de royalties, de la Tranche A des Prêteurs et de la Tranche B des Prêteurs, comptabilisés au coût amorti, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 3 reposant sur des données non observables, telles que décrites dans la Note 4.9 – Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties.
- (5) La classification des autres emprunts bancaires dans la hiérarchie des justes valeurs prévue par IFRS 13 correspond à une valorisation de niveau 3.
- (6) La juste valeur des instruments dérivés, y compris l'option de conversion incorporée dans les Obligations Convertibles ainsi que les BSA des Prêteurs, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données significatives non observables. À ce titre, ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 13. Des informations complémentaires sont présentées dans la Note 4.9 – Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties.

en milliers d'euros

31 décembre 2025

Actifs financiers	Valeur comptable au bilan	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur
Comptes à terme non courants	115	-	115	-	115
Produits à recevoir courants(1)	1 575	-	1 575	-	1 575
Comptes à terme courants(1)	131 558	-	131 558	-	131 558
Clients et comptes rattachés(1)	2 016	-	2 016	-	2 016
Autres créances diverses(1)	1 919	-	1 919	-	1 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie(2)	99 312	-	99 312	-	99 312
Total	236 494	-	236 494	-	236 494
Passifs financiers					
Dette financière à long terme(3)(4)	27 609	-	-	27 609	27 609
Instruments dérivés(5)	119 385	119 385	-	-	119 385
Passif au titre des certificats de royalties(3)	51 645	-	-	51 645	154 996
Dettes financières à court terme(1)	32 309	-	-	32 309	32 309
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(1)	26 017	-	-	26 017	26 017
Autres dettes divers(1)	2 738	-	-	2 738	2 738
Total	259 704	119 385	-	140 319	363 055

(1) La valeur comptable des actifs et passifs financiers à court terme au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur, conformément à IFRS 7.29.

(2) La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est basée sur une valorisation de niveau 1 et correspond à la juste valeur des actifs.

(3) La juste valeur des certificats de royalties et de la dette financière de la BEI, comptabilisée au coût amorti, est déterminée à l'aide d'une évaluation de niveau 3 fondée sur des données non observables, comme décrit dans la note 4.9 – Dettes financières, instruments dérivés et passif au titre des certificats de royalties

(4) La classification des autres emprunts bancaires dans la hiérarchie de juste valeur IFRS 13 correspond à une valorisation de niveau 2.

(5) La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide d'une évaluation de niveau 3 fondée sur des données non observables, comme décrit dans la note 4.9 – Dettes financières, instruments dérivés et passif au titre des certificats de royalties

La juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti n'est pas fournie lorsque la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de la juste valeur.

5. Notes relatives au compte de résultat consolidé

5.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

<i>en milliers d'euros</i>	Semestre clos au	
	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	20	4 454
Produit des activités ordinaires	20	4 454
Crédits d'impôt	839	1 125
Subventions	5	-
Autres	442	32
Autres produits opérationnels	1 286	1 156
Total produits	1 305	5 610

Chiffre d'affaires

Pour la période close le 30 juin 2026, aucun produit n'a été comptabilisé au titre du Contrat de Licence CTTQ du 30 juin 2021 et de ses avenants.

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, un produit de 4,4 millions d'euros avait été comptabilisé principalement en raison de la réalisation du paiement lié à la Transaction T2 prévu par le Contrat de licence CTTQ (voir les principes comptables ainsi que la description du Contrat de licence CTTQ et de son avenant dans la Note 3.12 – *Produits des activités ordinaires* et la Note 19.1 – *Produits des activités ordinaires aux états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025*).

Autres produits opérationnels

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) généré au cours des six premiers mois de l'exercice 2026 s'élève à 0,8 million d'euros, contre 1,1 million d'euros pour la même période en juin 2025. Cette diminution résulte d'une proportion plus faible de dépenses de recherche et développement éligibles, en raison de la mise en œuvre du Projet de réorganisation stratégique initié en 2025.

5.2 Charges opérationnelles

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

Semestre clos au 30 juin 2026				
	Frais de recherche et développement	Marketing et développement commercial	Frais généraux et administratifs	Total
<i>en milliers d'euros</i>				
Etudes	(32 610)	-	-	(32 610)
Charges de personnel	(10 396)	(955)	(12 970)	(24 321)
Honoraires	(173)	-	(5 219)	(5 392)
Amortissements et provisions	(1 216)	-	(190)	(1 406)
Charges support (dont taxes)	0	-	(437)	(436)
Assurances	-	-	(871)	(871)
IT	(569)	(8)	(39)	(617)
Brevets	(470)	-	-	(470)
Energie	(114)	-	-	(114)
Maintenance	(51)	-	-	(51)
Consommables	(31)	-	-	(31)
Autres (1)	(609)	(1 626)	(2 522)	(4 757)
Total charges opérationnelles	(46 238)	(2 589)	(22 247)	(71 074)

⁽¹⁾ Les autres charges comprennent principalement les coûts liés au développement commercial du lanifibranor. Ces charges sont différentes des « autres produits et charges opérationnels » présentés dans la Note 5.3 – Autres produits et charges opérationnels.

Semestre clos au 30 juin 2025				
	Frais de recherche et développement	Marketing - Business développement	Frais généraux et administratifs	Total
<i>en milliers d'euros</i>				
Etudes	(34 487)	-	-	(34 487)
Charges de personnel	(6 811)	(73)	(8 300)	(15 184)
Honoraires	(141)	-	(3 247)	(3 387)
Amortissements et provisions	(1 580)	-	(124)	(1 704)
Charges support (dont taxes)	-	-	(330)	(330)
Assurances	-	-	(792)	(792)
IT	(414)	(10)	(55)	(479)
Brevets	(343)	-	-	(343)
Energie	(402)	-	-	(402)
Maintenance	(177)	-	-	(177)
Consommables	(210)	-	-	(210)
Autres	(327)	(663)	(1 866)	(2 855)
Total charges opérationnelles	(44 890)	(746)	(14 713)	(60 349)

Charges de personnel et effectifs

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026

	Semestre clos au 30 juin 2026			
	Frais de recherche et développement	Marketing - Business développement	Frais généraux et administratifs	Total
<i>en milliers d'euros</i>				
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(5 155)	(417)	(3 308)	(8 880)
Charges sociales	(1 694)	(79)	(1 834)	(3 606)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(37)	-	(44)	(82)
Paielement fondé sur des actions	(3 509)	(460)	(7 784)	(11 753)
Total charges de personnel	(10 396)	(955)	(12 970)	(24 321)

La Société emploie 87 personnes au 30 juin 2026, dont 60 personnes employées au sein d'Inventiva S.A. et 27 personnes au sein d'Inventiva Inc. Au 30 juin 2026, les paiements fondés sur des actions s'élèvent à 11,8 millions d'euros, contre 6,7 millions d'euros au 30 juin 2025, principalement lié aux plans de rémunération fondés sur des actions attribués entre les deux périodes (Voir Note 4.8 – *Capitaux propres*).

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2025

	Semestre clos au 30 juin 2025			
	Frais de recherche et développement	Marketing - Business développement	Frais généraux et administratifs	Total
<i>en milliers euros</i>				
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(4 139)	(65)	(1 716)	(5 920)
Charges sociales	(1 675)	(8)	(1 549)	(3 232)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	255	-	435	690
Paielement fondé sur des actions	(1 251)	-	(5 470)	(6 721)
Total charges de personnel	(6 811)	(73)	(8 300)	(15 184)

La Société emploie 84 personnes au 30 juin 2025, dont 75 personnes employées au sein d'Inventiva S.A. et 9 personnes au sein d'Inventiva Inc. Dans le cadre du Projet de réorganisation stratégique, 6,5 millions d'euros ont été versés ou provisionnés (voir note 5.3 – *Autres produits (charges) opérationnels*) principalement relatifs aux indemnités de départs et des charges significatives liées aux paiements fondés sur des actions ont été générées au cours du premier semestre 2025.

5.3 Autres produits (charges) opérationnels

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

Les autres produits (charges) opérationnels se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2026	30 juin 2025
Produit - cessions d'immobilisations	151	381
Total autres produits opérationnels	151	381
Pénalités	(1)	-
Charges de restructuration	(122)	(4 190)
Dotations aux provisions et dépréciations - Restructuration	-	(3 106)
Dotations aux provisions et dépréciations - Litiges	(614)	-
Charge réorganisation plan AGA	-	(1 288)
Dotations pour clients douteux	(33)	-
Total autres charges opérationnelles	(769)	(8 583)
Autres produits (charges) opérationnels	(619)	(8 202)

Au 30 juin 2026, les charges de restructuration se sont élevées à 0,1 million d'euros au titre du semestre clos à cette date. Elles concernent principalement les indemnités de départ et autres coûts liés au personnel, ainsi que les honoraires de conseil associés aux activités de restructuration de la Société. Par ailleurs, un montant de 0,6 million d'euros a été comptabilisé en provisions à court terme (voir Note 4.10 – *Provisions*).

En février 2025, la Société a annoncé le Projet de réorganisation stratégique visant à concentrer exclusivement ses ressources sur le développement du lanifibranor (voir Note 1.2 – *Événements significatifs de 2025 des états financiers consolidés annuels clos le 31 décembre 2025*).

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, les charges de restructuration s'élevaient à 4,2 millions d'euros. Elles comprenaient principalement des indemnités de départ et autres coûts liés au personnel, ainsi que des honoraires de conseil associés aux activités de restructuration de la Société. Sur ce montant, 3,1 millions d'euros ont été comptabilisés en provisions à court terme et 1,3 million d'euros correspondaient à des charges sans incidence sur la trésorerie liée à l'accélération de l'acquisition des actions gratuites (voir Note 4.8 – *Capitaux propres*).

5.4 Charges et produits financiers

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

<i>en milliers d'euros</i>	Semestre clos au	
	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des équivalents de trésorerie	2 215	1 246
Gains de change	3 230	1 181
Produit financier sur décomptabilisation des Legacy EIB Warrants	68 454	-
Produit financier sur juste valeur de l'Option de conversion	1 012	-
Total produits financiers	74 910	2 427
Charge d'intérêts financiers	(14 460)	(9 716)
Ajustement de <i>catch-up</i> lié à la réévaluation de la dette EIB	(5 517)	-
Pertes de change	(669)	(3 266)
Charge financière sur réévaluation à la juste valeur des Legacy EIB Warrants	(8 569)	(102 640)
Charge financière sur la décomptabilisation de l'obligation de dénouer les EIB warrants restants	(40 744)	-
Charge financière sur juste valeur des Lenders Warrants	(3 475)	-
Charge financière sur évaluation initiale à la juste valeur du dépôt de garantie de la Tranche B des Prêteurs	(555)	-
Autres charges financières	(15)	(30)
Total charges financières	(74 004)	(115 651)
Résultat financier	907	(113 224)

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026, le produit financier net s'est élevé à 0,9 million d'euros au cours des six premiers mois de 2026, contre une perte financière de 113,2 millions d'euros au cours de la même période en 2025. Cette amélioration résulte principalement des variations de juste valeur des instruments financiers.

Au cours des six premiers mois de 2026, les charges financières comprenaient principalement :

- Des charges d'intérêts, dont :
 - 5,7 millions d'euros correspondant aux intérêts liés au Contrat de financement, dont 2,8 millions d'euros au titre de la tranche A de la BEI et 2,9 millions d'euros au titre de la tranche B de la BEI ;
 - 7,4 millions d'euros correspondant aux intérêts liés aux passifs au titre des certificats de Royalties, dont 1,9 million d'euros au titre des Certificats de Royalties 2023 et 5,5 millions d'euros au titre des Certificats de Royalties 2024 ;
 - 1,3 million d'euros correspondant aux intérêts liés à l'accord de l'opération de financement, dont 0,6 million d'euros au titre de la tranche A des Prêteurs et 0,6 million d'euros au titre de la tranche B des Prêteurs ;
 - 0,1 million d'euros correspondant aux intérêts résiduels liés aux prêts PGE et PPR.
- 5,5 millions d'euros liés à la réévaluation de la dette, comprenant 5,0 millions d'euros correspondant à un ajustement de *catch-up* visant à refléter la révision des flux de trésorerie résultant du remboursement du prêt BEI existant et 0,5 million d'euros résultant de la désactualisation jusqu'à la Date de Réalisation BEI ;
- 8,6 millions d'euros résultant de la réévaluation des BSA BEI initiaux à la date de réalisation des transactions BEI ;
- 40,7 millions d'euros de perte de juste valeur, comprenant :
 - 50,2 millions d'euros liés à la comptabilisation de la juste valeur du contrat à terme sur les Nouveaux BSA BEI (voir Note 4.8 – *Capitaux propres*) ;

- (9,5) millions d'euros provenant de l'extinction du passif financier dérivé suite à la décision de l'Assemblée générale d'émettre les nouveaux bons de souscription de la BEI (voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*).
- 3,5 millions d'euros liés à la variation de juste valeur des BSA des Prêteurs (voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*) ;
- 0,6 million d'euros liés à l'évaluation initiale à la juste valeur du dépôt de garantie de la tranche B des Prêteurs (voir Note 4.5 – *Autres actifs non courants*).
- 0,7 million d'euros des pertes de change

Au cours des six premiers mois de 2026, les produits financiers comprenaient principalement :

- 68,5 millions d'euros de variation positive de juste valeur liée aux BSA BEI existants, dont :
 - 30,0 millions d'euros liés au rachat et à l'annulation des BSA BEI initiaux ;
 - 38,5 millions d'euros liés à la restructuration des BSA BEI initiaux restants.
- 1,0 million d'euros de variation positive de juste valeur liée à l'option de conversion incorporée dans la tranche A des Prêteurs (voir Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties*) ;
- 2,2 millions d'euros liés aux produits d'intérêts des comptes de dépôt;
- 3,2 millions d'euros de gains de change.

5.5 Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

Les tableaux ci-dessous présentent un résumé du compte de résultat d'Hepalys. Les informations fournies reflètent les montants présentés dans les états financiers d'Hepalys et non la part de la Société dans ces montants. Ils ont été modifiés pour refléter les ajustements effectués par la Société lorsqu'elle utilise la méthode de la mise en équivalence, en l'occurrence les ajustements de juste valeur. Les tableaux ci-dessous présentent également la réconciliation entre le résultat d'Hepalys et la quote-part du résultat net comptabilisée dans le compte de résultat de la Société.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Frais généraux et administratifs	(1 624)	(2 155)
Perte nette d'exploitation	(1 624)	(2 155)
Produits financiers	32	2
Charges financières	(49)	(5)
Produits financiers nets	(17)	(3)
Perte nette de la période	(1 642)	(2 158)
Écart de change sur conversion des activités à l'étranger	(70)	(573)
Éléments reclassés ultérieurement en résultat	(70)	(573)
Perte globale totale	(1 712)	(2 732)
Part du Groupe en %	14%	15%
Quote-part de la perte nette	(227)	(334)
Élimination des ventes en aval	54	113
Quote-part de la perte nette - Méthode de la mise en équivalence	(172)	(220)

Au 30 juin 2026, Hepalys n'a généré aucun revenu.

5.6 Charge d'impôt

Le calcul de l'impôt sur le résultat pour les périodes intermédiaires est présenté dans la Note 3.3 – *Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires*.

Étant donné que l'imputation des avantages fiscaux sur les pertes fiscales d'Inventiva S.A. à court ou moyen terme a été jugée peu probable en raison de la phase de croissance de la Société et compte tenu du taux d'imposition projeté nul au 31 décembre 2026, aucun impôt courant n'a été comptabilisé au 30 juin 2026 pour Inventiva S.A.

5.7 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période clôturant au 30 juin 2026.

Pour les six premiers mois clos au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025

<i>en euros sauf résultat net (en milliers d'euros)</i>	Semestre clos au	
	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net	(69 467)	(175 882)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action ⁽¹⁾	273 582 870	108 839 636
Résultat de base/dilué par action	(0,25)	(1,62)

⁽¹⁾ Conformément à IAS 33.19, le résultat de base/dilué par action exclu les titres auto-détenus par le Groupe au 31 décembre 2025. Conformément à IAS 33.24, les BSA T1, BSA T1bis et BSA T2 émis sont compris dans le dénominateur du fait qu'ils sont exerçables pour un prix d'exercice faible ou nul après leur acquisition.

La Société ayant enregistré une perte au 30 juin 2026 ainsi qu'au 30 juin 2025, le résultat net (perte) dilué par action est identique au résultat net (perte) de base par action.

Les plans de rémunération fondés sur des actions (BSA, BSPCE, AGA et stock-options) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action, leur effet étant anti-dilutif.

6. Autres informations financières

6.1 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Engagements au titre des contrats de sous-traitance

Pour les besoins de son activité, la Société conclut des contrats avec des CROs, ainsi qu'avec des organismes de fabrication sous contrat (*contract manufacturing organizations* ou « CMO ») pour la fabrication de fournitures cliniques et commerciales, les activités commerciales et pré commerciales, les activités de recherche et de développement et d'autres services et produits à des fins d'exploitation. Les accords de la Société prévoient généralement la résiliation avec des périodes de préavis spécifiées.

Ces accords sont généralement des contrats résiliables et ne sont pas inclus dans la description des obligations contractuelles et des engagements de la Société.

Engagement reçus et donnés

<i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
CRO ⁽¹⁾	65 247	93 553
CMO	6 846	7 464
Locations Fibroscans	-	1 041
Autres	34 249	31 576
Total engagements donnés	106 342	133 633
Accords concernant la mise à disposition d'installations	226	383
Total engagements reçus	226	383

⁽¹⁾ Inclut le CRO avec Pharmaceutical Research Associates B.V.

Contrat de CRO avec Pharmaceutical Research Associates B.V.

En avril 2021, dans le cadre de NATiV3, la Société a conclu un contrat, avec effet rétroactif à partir de janvier 2021, avec PRA, agissant en tant que CRO. Le contrat vise à soutenir l'obtention des autorisations réglementaires du lanifibranor chez les patients adultes en Europe et aux Etats-Unis.

La Société a signé un contrat de CRO avec PRA dans le cadre de la conduite de l'étude clinique de Phase IIa LEGEND, prenant effet au 14 janvier 2022. Le contrat confie à PRA la réalisation d'un essai clinique destiné à évaluer le bénéfice pour les patients de la combinaison du lanifibranor avec empagliflozine, un inhibiteur SGLT2, chez des patients atteints de DT2 et de MASH non cirrhotique. Le montant de l'engagement de la Société envers PRA au titre de ce contrat s'élève à 13,3 millions d'euros.

Le 26 juin 2023, dans le cadre de l'étude NATiV3, la Société a signé un nouvel avenant au contrat conclu en avril 2021 avec PRA, avec effet rétroactif à compter de janvier 2021. Cet avenant révisé les dispositions relatives aux informations de l'étude à la suite des modifications apportées au protocole de l'essai.

En décembre 2025, la Société a conclu un nouvel avenant, avec effet rétroactif au 12 décembre 2023. En tenant compte de ce nouvel avenant, l'engagement total envers PRA au titre de NATiV3 s'élève à 277,6 millions d'euros, assorti d'un bonus ou d'un malus de 0,7 million d'euros. Cet engagement comprend un montant de 23,9 millions d'euros spécifiquement alloué à la région Chine. Le budget de la Société (hors Chine) demeure inchangé, mais le calendrier et les livrables ont été précisés dans la

mise à jour de l'échéancier des jalons. L'ensemble des autres dispositions contractuelles demeure inchangé.

Au 30 juin 2026, le montant global restant à verser au titre du contrat est de 61,3 millions d'euros.

Autres

Les 34,2 millions d'euros d'engagements « Autres » donnés à la fin du premier semestre 2026 (contre 31,6 millions d'euros à fin 2025) correspondent aux commandes passées auprès des fournisseurs (hors CRO, CMO et bailleurs), pour lesquels un engagement avait été pris à la fin de la période.

Au 30 juin 2026, cela comprend un engagement de 6,2 millions d'euros auprès du fournisseur Fisher Clinical et un engagement de 4,9 millions d'euros auprès du fournisseur Marken SAS, contre un engagement de 8,3 millions d'euros auprès du fournisseur Fisher Clinical et un engagement de 5,3 millions d'euros auprès du fournisseur Marken SAS au 30 juin 2025.

Fisher Clinical est responsable du conditionnement et de l'approvisionnement clinique de l'essai NATiV3 et assure la distribution des kits de traitement contenant soit le principe actif lanifibranor, soit un placebo, destinés aux centres investigateurs et aux patients.

Marken SAS est mandatée par Inventiva pour réaliser des visites d'étude en laboratoire à domicile pour les patients inclus dans l'étude NATiV3.

6.2 Relations avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont décrites dans les états financiers établis conformément aux normes IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (voir Note 27 – *Relations avec les parties liées* des états financiers consolidés annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025), à l'exception des accords conclus avec les anciens dirigeants Pierre Broqua et Frédéric Cren qui, à la suite de la cessation de leurs fonctions respectives en 2025, ne constituent plus des transactions avec des parties liées.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026, le Conseil d'administration a autorisé la Société à conclure des accords d'indemnisation avec certains membres du Conseil d'administration, notamment Mark Pruzanski, Renée Aguiar-Lucander, Srinivas Akkaraju, Heinz Maeusli, André Turenne et Annick Schweibig. Aux termes de ces conventions, la Société s'engage, dans les limites autorisées par les lois et réglementations applicables, à indemniser les administrateurs au titre de certaines pertes encourues dans le cadre de réclamations ouvrant droit à indemnisation, dans la mesure où ces pertes ne sont pas couvertes par l'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux (*D&O Insurance*) en vigueur au sein de la Société, y compris, notamment, toute franchise ou tout autre montant demeurant à leur charge, ainsi que certaines dépenses engagées dans le cadre de procédures, dans les limites autorisées par la loi.

En outre, certains membres de l'équipe dirigeante et du Conseil d'administration ont bénéficié de dispositifs de rémunération fondés sur des actions. Pour de plus amples informations, voir la Note 4.8 – *Capitaux propres*.

À l'exception des transactions décrites ci-dessus, aucune transaction significative avec une partie liée n'est intervenue au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026.

6.3 Facteurs de risques financiers

Du fait de ses activités, la Société est exposée à des risques financiers de différente nature : risque de change, risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt, valuation à la juste valeur – risque lié aux instruments dérivés, risque d'inflation.

Les risques financiers sont ceux décrits dans les états financiers préparés conformément aux normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le risque de liquidité a également été mis à jour dans la note 3.4 – *Principe continuité de l'exploitation*.

L'analyse de maturité des passifs financiers basée sur les flux de trésorerie contractuels non actualisés est la suivante :

En juin 2026, la Société a réalisé une opération globale de refinancement comprenant une augmentation de capital, des transactions avec la Banque européenne d'investissement et la mise en place d'un nouveau financement par dette senior garantie accordé par des fonds gérés par BlackRock et Claret Capital Partners (voir la Note 1.2- *Événements significatifs survenus au cours du premier semestre 2026*).

À la suite de ces opérations, la Société est exposée à des risques financiers supplémentaires, notamment :

- Un risque de liquidité lié à la disponibilité future de sources de financement complémentaires, notamment l'exercice potentiel des BSA T3 et le tirage de la tranche C de financement non engagée d'un montant de 55,0 millions d'euros. Ce tirage est soumis, entre autres conditions, à la confirmation de l'exercice des BSA T3 ou à la réalisation préalable d'une levée de fonds en capitaux propres d'un montant au moins égal à 100 millions d'euros, ainsi qu'au respect d'un niveau minimal de trésorerie prévu par le Contrat de Souscription ;
- Un risque de juste valeur découlant de l'option de conversion composée des Obligations Convertibles et des BSA Prêteurs, dont l'évaluation peut générer une volatilité significative du résultat net ;
- Un risque de dilution associé à la conversion potentielle des Obligations Convertibles ainsi qu'à l'exercice des BSA Prêteurs et des Nouveaux BSA BEI.

La Société surveille en permanence le respect des conditions de ces accords de financement et réévalue périodiquement ses besoins de financement ainsi que ses perspectives de liquidité.

L'analyse des échéances des passifs financiers fondés sur les flux de trésorerie contractuels non actualisés se présente comme suit :

30 juin 2026 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires incluant les intérêts	11 803	52 047	38 882	-
Intérêts courus autres emprunts bancaires	624	-	-	-
Dettes de loyer	2 100	783	-	-
Passif au titre des certificats de royalties	-	14 448	58 814	463 578
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 532	-	-	-
Autres dettes diverses	190	-	-	-
Total dettes financières	49 250	67 278	97 697	463 578

31 décembre 2025 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires incluant les intérêts	33 429	29 197	1 558	-
Intérêts courus autres emprunts bancaires	597	1 867	-	-
Dettes de loyer	2 031	661	-	-
Passif au titre des certificats de royalties	-	6 485	45 150	485 206
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 017	-	-	-
Autres dettes diverses	2 738	-	-	-
Total dettes financières	64 812	38 211	46 707	485 206

6.4 Événements postérieurs à la clôture

Conformément à la norme IAS 10, la Société a évalué les transactions et événements survenus entre le 30 juin 2026 et la date à laquelle les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration, soit le 25 septembre 2026.

Finalisation de la restructuration des BSA BEI

Le 9 juillet 2026, la Société a finalisé la restructuration des BSA détenus par la BEI par l'émission de 15 677 573 Nouveaux BSA BEI et la remise ainsi que l'annulation de l'ensemble des BSA BEI Restants. Voir la Note 4.9 – *Dettes financières, instruments dérivés et passifs relatifs aux certificats de royalties* des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2026 inclus par ailleurs dans le présent rapport.

Nomination de Chris Benecchi au poste de Chief Operating Officer

Le 31 août 2026, la Société a annoncé la nomination de Chris Benecchi au poste de Chief Operating Officer. M. Benecchi apporte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie biopharmaceutique, notamment dans les opérations commerciales, la préparation des lancements et la stratégie d'entreprise. Il sera chargé de diriger la préparation opérationnelle de la Société à l'approche de la publication attendue des topline results de l'essai NATiV3 évaluant le lanifibranor au quatrième trimestre 2026 et de préparer une éventuelle commercialisation, sous réserve des autorisations réglementaires.

Finalisation de la dernière visite du dernier patient dans l'essai NATiV3

Le 2 septembre 2026, la Société a annoncé que le dernier patient avait finalisé sa dernière visite à 72 semaines dans le cadre de l'essai clinique NATiV3 évaluant le lanifibranor chez des patients atteints de MASH. À l'issue de la période de traitement, la Société prévoit de communiquer les topline results au cours du quatrième trimestre 2026.

4. Autres informations

Tableau des délégations

Le 30 juin 2026, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte afin de déterminer les autorisations financières à consentir au Conseil d'Administration¹¹.

Les délégations en vigueur au 30 juin 2026, et leur utilisation, sont présentées dans le tableau suivant :

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'acheter les actions de la Société.	Vingtième résolution	18 mois	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées : 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit ¹² .	N/A	Prix unitaire maximal d'achat : 40 EUR hors frais, ajustable en cas d'opérations sur le capital.	Aucune

¹¹ Se référer au Document d'enregistrement universel 2025 pour les informations relatives aux anciennes autorisations financières telles qu'approuvées par les Assemblées Générales Mixtes en dates des 22 mai 2025 et 27 novembre 2025.

¹² Ce pourcentage s'applique à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 30 juin 2026 et lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.	Vingt-et-unième résolution	18 mois	Limite du montant pouvant être annulé : 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois. ¹³	N/A	N/A	Aucune

faite du nombre d'actions revendues pendant la période d'autorisation. Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

¹³ Étant rappelé que cette limite de 10 % s'applique à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 30 juin 2026.

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Vingt-deuxième résolution	26 mois	Augmentation de capital : 2.000.000 EUR Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR	Augmentation de capital : 2.000.000 EUR Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR	N/A	Aucune
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	Vingt-troisième résolution	26 mois	Augmentation de capital : 2.000.000 EUR Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR		Voir (1) en fin de tableau	Aucune

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	Vingt-quatrième résolution	26 mois	Augmentation de capital : 1.000.000 EUR et dans la limite de 30 % du capital social par an. Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR		Voir (1) en fin de tableau	Aucune

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ¹⁴ .	Vingt-cinquième résolution	18 mois	Augmentation de capital : 2.000.000 EUR Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR		Voir (2) en fin de tableau	Aucune ¹⁵

¹⁴ Les catégories de bénéficiaires doivent présenter l'une des caractéristiques suivantes : (i) des personnes physiques ou morales, (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou des technologies médicales et /ou (ii) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le domaine pharmaceutique, cosmétique ou chimique ou des dispositifs et/ou technologies médicaux ou de la recherche dans ces domaines ; et/ou (iii) des prestataires de service d'investissement français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

¹⁵ Cette délégation est venue priver d'effet et remplace, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, la délégation de même nature autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025 dans sa 27^{ème} résolution. Cette dernière a été utilisée au cours de l'exercice 2026 dans le cadre de l'Opération Combinée, telle que décrite par la Société dans son communiqué de presse en date du 2 juin 2026, et comprenant notamment l'émission de 27.272.727 ADS réservée à certaines catégories d'investisseurs, dans le cadre d'une offre enregistrée garantie (*underwritten offer*) aux États-Unis, ainsi que l'émission de 35.000.000 d'obligations convertibles et de 2.285.905 BSA attribués à des fonds et comptes gérés par BlackRock et Claret Capital Partners.

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes à désigner par le Conseil d'Administration.	Vingt-sixième résolution	18 mois	Augmentation de capital : 1.000.000 EUR et dans la limite de 30 % du capital social par an. Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR		Le prix d'émission des titres émis en vertu de la présente délégation sera fixé par le Conseil d'Administration selon les modalités prévues par les dispositions réglementaires applicables à la date de l'utilisation de la présente délégation ¹⁶ .	Aucune

¹⁶ Conformément aux articles L. 22-10-52-1 et R. 22-10-32 du Code de commerce, le prix d'émission des titres émis dans le cadre de la présente délégation devra être au moins égal au cours de clôture de la dernière séance de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre d'un contrat de financement en fonds propres sur le marché américain dit « <i>At-the-market</i> » ou « ATM ».	Vingt-septième résolution	18 mois	Augmentation de capital : 1.000.000 EUR	Augmentation de capital : 2.000.000 EUR	Voir (3) en fin de tableau	Aucune
Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre.	Vingt-huitième résolution	26 mois, sauf pour les résolutions 25 à 27, pour lesquelles la présente délégation est valable pour une durée de 18 mois.	15 % de l'émission initiale.	Se référer au plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale pour chacune des émissions décidées en application des résolutions 22 à 27.	Aucune

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	Vingt-neuvième résolution	26 mois	Augmentation de capital : 1.000.000 EUR Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR	Augmentation de capital : 2.000.000 EUR Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR	A déterminer par le Conseil d'administration	Aucune

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en rémunération d'apports en nature dans la limite fixée par les dispositions légales et réglementaires hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société.	Trentième résolution	26 mois	Augmentation de capital : dans la limite fixée par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation (soit à ce jour 20 % du capital social existant à la date de l'opération). Valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 500.000.000 EUR			Aucune

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	Trente-deuxième résolution	26 mois	Augmentation de capital : 40.000 EUR	Augmentation de capital : 40.000 EUR, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les autres résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 30 juin 2026, ainsi que par les résolutions adoptées, et toujours en vigueur, lors de toute Assemblée Générale précédente.	N/A	Aucune

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux.	Trente-troisième résolution	38 mois	Augmentation de capital : 8,1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.	Augmentation de capital : 8,1 % du capital social sur une base pleinement diluée à la date de l'Assemblée Générale du 30 juin 2026.	N/A	Aucune
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de la levée d'options de souscription.	Trente-quatrième résolution	38 mois	Augmentation de capital : 8,1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.		Voir (4) en fin de tableau	Décision du Conseil d'Administration du 30 juin 2026 d'attribuer 3.000.000 options de souscription 2026-2 à Mark Pruzanski, Président du Conseil d'Administration, conformément au Règlement des Options 2026. ¹⁷

¹⁷ Cette délégation est venue priver d'effet et remplace, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, la délégation de même nature autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2025 dans sa 4^{ème} résolution. Cette dernière a été utilisée au cours de l'exercice 2026 dans le cadre de l'émission réalisée le 9 juin 2026, consistant en l'attribution de 1.067.000 options de souscription 2026-1 aux Bénéficiaires des Options 2026-1, conformément au Règlement des Options 2026.

Autorisations financières approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2026	Résolution	Durée de validité à compter du 30 juin 2026	Montant nominal maximal	Montant nominal maximal global	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ¹⁸ .	Trente-cinquième résolution	18 mois	8,1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.		Voir (5) en fin de tableau	Décision du Conseil d'Administration du 30 juin 2026 d'attribuer 350.000 bons de souscription d'action au bénéfice des membres du Conseil d'Administration.

- (1) Le prix d'émission sera déterminé comme suit : (i) le prix d'émission des actions ordinaires à émettre au titre de la présente résolution sera au moins égal soit (a) au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission ; soit (b) à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une période comprenant entre trois (3) et sept (7) séances de bourse consécutives choisies parmi les trente (30) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission ; soit (c) au dernier cours de clôture de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris précédant la fixation du prix de l'émission ; éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %, chacune des trois formules ci-dessus pouvant être librement utilisée, et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, autres que des actions, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au (i) ci-dessus.
- (2) Le prix d'émission devra être au moins égal : (i) pour les actions ordinaires, soit (a) au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission ; soit (b) à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une période comprenant entre trois (3) et sept (7) séances de bourse consécutives choisies parmi les trente (30) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission ; soit (c) au dernier cours de

¹⁸ Catégories de bénéficiaires visées : (i) cadres salariés ou cadres dirigeants ou membres de l'équipe de direction de la Société n'ayant pas la qualité de mandataire social ; ou (ii) membres du Conseil d'Administration (en ce compris les membres de tout comité d'études ou ceux exerçant le mandat de censeur) en fonction à la date d'attribution des bons, n'ayant pas la qualité de dirigeant de la Société ou de l'une de ses filiales, ou des consultants, dirigeants ou associés des sociétés prestataires de services de la Société ayant conclu une convention de prestation de conseil ou de service avec cette dernière en vigueur au moment de l'usage de la présente délégation par le Conseil d'Administration ; ou (iii) les salariés de la Société ou d'une filiale de la Société.

clôture de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris précédant la fixation du prix d'émission ; éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %, chacune des trois formules ci-dessus pouvant être librement utilisée ; et (ii) (a) le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation, de leur conversion, de leur échange ou de leur remboursement pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du Conseil d'Administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion, remboursement ou échange), auquel cas la décote maximale susvisée pourra être appréciée, si le Conseil d'Administration le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de décision de l'émission de la valeur mobilière), et (b) le prix d'émission des valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, autres que des actions, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe (i) ci-dessus.

- (3) Le prix d'émission devra être au moins égal: soit (i) au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission ; soit (ii) à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une période comprenant entre trois (3) et sept (7) séances de bourse consécutives choisies parmi les trente (30) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission ; soit (iii) au dernier cours de clôture de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris précédant la fixation du prix de l'émission ; éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %, chacune des trois formules ci-dessus pouvant être librement utilisée.
- (4) Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration comme suit : (i) le prix d'exercice des options de souscription d'actions ordinaires ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris au cours des vingt (20) séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, et (ii) le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre du programme de rachat d'actions autorisé par la vingtième (20^{ème}) résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2026, au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.
- (5) Le prix d'émission d'un BSA 2026 sera déterminé par le Conseil d'Administration au jour de l'émission dudit BSA 2026, au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le Conseil d'Administration, en fonction des caractéristiques de ce dernier ; le prix d'émission d'une action ordinaire à souscrire sur exercice des BSA 2026 sera déterminé par le Conseil d'Administration au moment de l'attribution des BSA 2026 et devra être égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA 2026 par le Conseil d'Administration, aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.